

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

DEPARTEMENT DES LANDES

2016-2020

Entre :

Le Conseil départemental des Landes, représenté par son Président Xavier FORTINON,

Et

L'Etat, représenté par le Préfet des Landes Frédéric PERISSAT,

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, représenté par son Président Alain ROUSSET,

Pôle Emploi, représenté par son Directeur territorial Daniel DARTIGOLLES,

La Caisse d'Allocations familiales des Landes, représentée par son Directeur Antoine BIAVA,

La Caisse d'Allocations familiales du Pays Basque et du Seignanx, représentée par sa Directrice Chantal REMY,

La Mutualité Sociale Agricole sud Aquitaine, représentée par son Directeur Marc HELIES,

L'Union Départementale des CCAS/CIAS, représentée par sa Présidente Catherine DELMON,

L'Association des Maires des Landes, représentée par son Président Jean-Yves MONTUS,

L'UDAF des Landes, représentée par sa Présidente Marie-Rose RASOTTO,

La Mission Locale des Landes, représentée par sa Présidente déléguée Monique LUBIN,

Le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, représenté par son Président Jean-Marc LESPADE,

L'Agence Régionale de Santé, représentée son Directeur par Intérim de la délégation Départementale des Landes Philippe LAPERLE,

La Maison Landaise des Personnes Handicapées, représentée par son Directeur Francis LACOSTE,

DEPTHIE Cap Emploi Landes Pays Basque, représentée par son Président Jean-Pierre LONDEIX,

Sommaire

Préambule	p 3
1. Diagnostic territorial partagé	p 4
1. 1 - contexte socio-économique	p 4
1. 2 - présentation des publics du PTI	p 15
a- Les bénéficiaires du RSA	p 16
b- Les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	p 23
c- Les bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS)	p 25
d- Les demandeurs d'emploi	p 27
e- Les travailleurs handicapés	p 30
f- Les jeunes en difficulté d'insertion	p 32
g- Les « invisibles »	p 34
1. 3 - besoin en formation des publics accompagnés	p 35
1. 4 - besoin en matière de logement	p 36
- synthèse des besoins	p 38
1. 5 - l'offre d'insertion actuelle	p 38
a- les acteurs de l'insertion	p 39
b- la couverture territoriale de l'offre	p 51
c- offre de formation	p 70
d- offre de santé	p 70
e- offre de logement	p 71
f- les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique	p 72
g- synthèse globale de l'offre	p 75
1. 6 - la gouvernance de l'insertion	p 77
2. Stratégie territoriale partagée	p 88
2.1 - Schéma de la stratégie territoriale	p 88
2.2 - Déclinaison des fiches en objectifs opérationnels	p 90
Signataires du PTI	p 103
Lexique	p 104

Préambule :

La loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion, affirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion. Le Département est ainsi positionné comme coordinateur et animateur des politiques d'insertion et des politiques d'action sociale.

Cependant, les compétences dans ces champs restent partagées entre plusieurs acteurs: l'État, le Conseil Départemental et le Conseil Régional.

En partenariat étroit avec les services de l'État: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), le Conseil Départemental conclut pour sa mise en œuvre un pacte territorial d'insertion associant les partenaires institutionnels : CAF, MSA, Pôle Emploi, ARS, UD CCAS/CIAS, AML, Mission Locale des Landes, UDAF, Cap Emploi, MLPH.

Le Conseil Départemental des Landes et ses partenaires signataires du présent Pacte Territorial pour l'Insertion 2016/2020 s'engagent dans le partage d'objectifs, de moyens et d'actions coordonnées pour lutter contre la précarité et pour l'inclusion sociale dans le département.

Le Pacte Territorial d'Insertion s'inscrit dans le cadre stratégique de référence du Fonds Social Européen Inclusion 2014/2020, en direction des personnes en situation de précarité.

Il réinterroge la gouvernance des politiques d'insertion menées par chaque partenaire, dans l'objectif de co-construire des réponses coordonnées sur le département.

Il souhaite améliorer les réponses apportées sur les différents territoires, en prenant en compte leurs spécificités, richesses et handicaps et en souhaitant mettre en place un observatoire territorial de l'insertion.

Il envisage une participation plus active des personnes en précarité tout au long de leurs parcours, dans les différentes instances afin de permettre une offre d'insertion plus adaptée aux besoins.

1- Diagnostic territorial partagé¹

1.1 - Contexte socio-économique général du territoire départemental

Les indicateurs clefs

Démographie

Population totale : 406 809 habitants au 01/01/2015 (INSEE)

Moyenne d'âge : 43,1 ans

. Moins de 20 ans : 22,09 %

. 60 ans et plus : 29 %

Densité de population : 42 hab. / km²

Emploi

Population active 175 975 personnes (INSEE au 28/06/2013)

Nombre d'actifs ayant un emploi 151 740 personnes (INSEE au 28/06/2013)

Taux de chômage 9,8 % au 4ème trimestre 2014 (source DIRECCTE Aquitaine)

Nombre de demandeurs d'emploi catégorie A-B-C 33645 personnes au 31/12/2014

(53,8 % de femmes et 15,16 % de moins de 25 ans)

Pauvreté

Taux de pauvreté (60 % du revenu médian) : 11,5% en 2012(source INSEE) soit 46 000 personnes

Nombre de bénéficiaires RSA (31/12/2014) : 11 000 (5 % de la population landaise vit du RSA source INSEE au 01/01/2013 soit 22618 personnes couvertes par le dispositif)

Nombre de bénéficiaires de l'ASS : 2144 (0,53% de la population landaise)

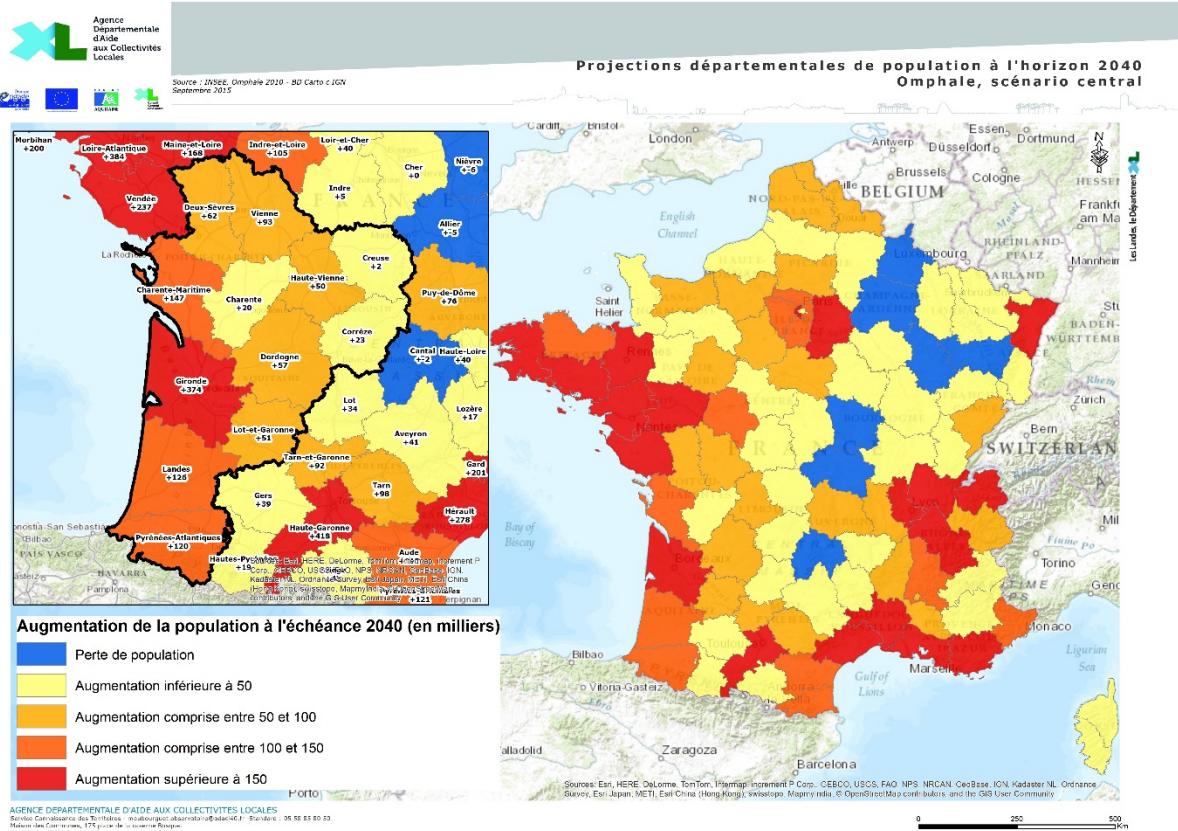
Nombre de bénéficiaires de l'AAH : 7156 en 2014 (source MLPH) soit 2,7% de la population âgée de 20 à 64 ans en 2014 ou 1,78% de la population landaise

Deuxième département le plus vaste de l'Hexagone, les Landes s'étendent sur 9 250 km² et comptent 331 communes.

Un dynamisme démographique

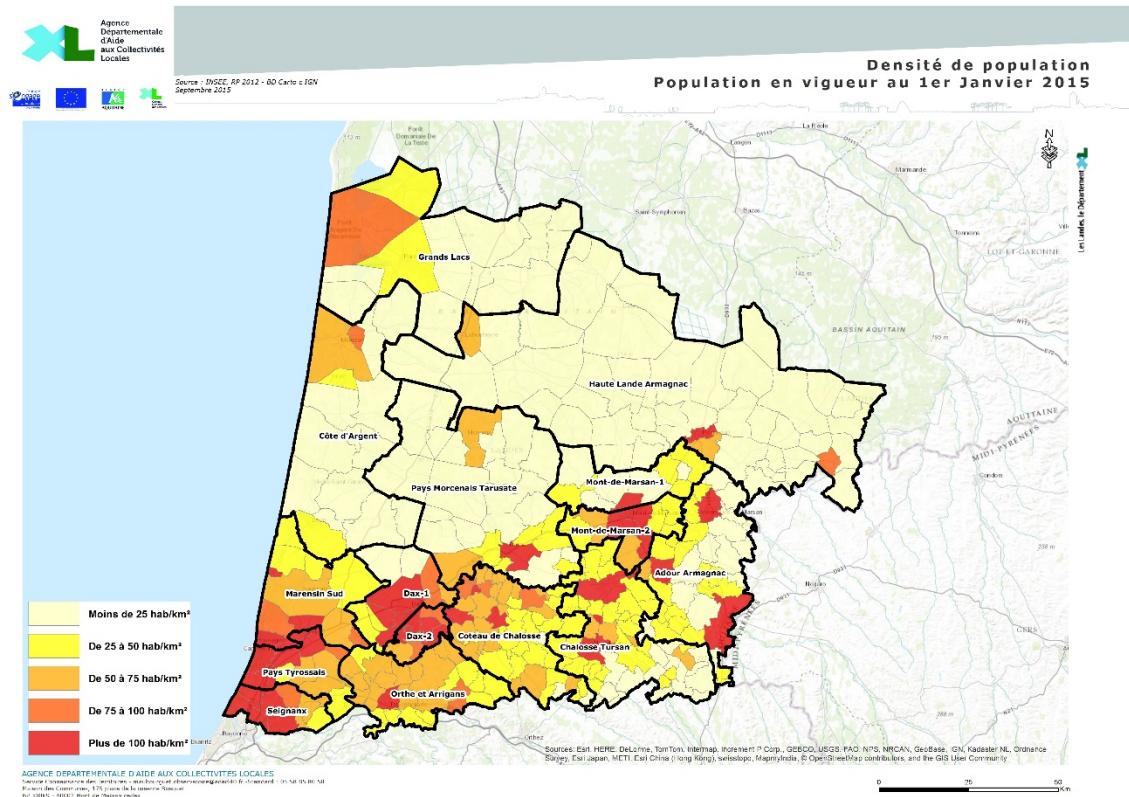
Au 01^{er} janvier 2015, le département comptait 406 809 habitants, soit 5 247 habitants de plus en un an et une progression de plus de 1,3 %. Depuis les années 2000, la population s'accroît et place le Département des Landes dans une dynamique démographique.

¹ *Diagnostic élaboré à partir des éléments recueillis pour l'élaboration du PDI 2015 relatifs à l'année 2014 et de différentes données disponibles en Mai 2015.*



Malgré cet essor démographique, la population landaise est vieillissante : en 2012, l'âge moyen est estimé à 43,1 ans et au 1er janvier 2013 la part de population âgée de moins de 20 ans reste inférieure à celle de plus de 60 ans : 22,09 % contre 29 %.

Si la densité de population (la plus faible de la région) est proche de 42 habitants par km², celle-ci est relativement peu significative dans la mesure où les contrastes sont extrêmement marqués. Le taux de la population urbaine avoisine 54 % mais le département conjugue un nord plutôt rural à un sud urbanisé. La répartition de la population est d'autant plus inégale que deux tiers du territoire est recouvert par le massif forestier et que l'essor démographique profite essentiellement aux deux chefs-lieux (DAX et MONT-DE-MARSAN), ainsi qu'au littoral nord et sud (bassins de vie de Labenne, Biscarrosse, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons ou Parentis-en-Born), laissant le reste du département moins peuplé.



L'économie landaise

Le département des Landes est historiquement de tradition rurale. Les principaux atouts naturels (bois, présence de l'eau, espace, climat océanique...) ont permis de développer des filières majeures : agroalimentaire (nombreux labels), industries du bois (pin) et papeterie. Le tourisme s'est largement développé et les Landes sont aujourd'hui le premier département thermal de France. Ces caractéristiques ont aussi permis de diversifier et d'accueillir des investisseurs français ou internationaux qui ont renforcé le tissu économique du département et créé des emplois nouveaux.

8/10e du territoire du département est constitué de surfaces agricoles ou boisées et ces deux secteurs représentent 9,3 % du chiffre d'affaires total de l'économie landaise avec des positions de leaders nationaux sur diverses productions (maïs, forêt, foie gras, truite, caille, carotte mais aussi asperge et kiwi) dont certaines bénéficient de labels qualité.

Les Landes comprennent aussi le plus important centre de production de pétrole de France et l'une des plus importantes centrales photovoltaïques d'Europe.

Selon les données de la CCI des Landes actualisées pour 2013, les Landes totalisent 140 582 emplois (10,7 % de l'emploi régional) dont 86,1 % sont des emplois salariés. La part des emplois industriels (15,5 %) y est bien plus élevée qu'au niveau régional (11,7 %) et national (12,9 %) et celle des emplois agricoles et du BTP plus importante qu'au niveau national. A l'inverse, celle du commerce et des services vendus y est inférieure à la moyenne régionale et nationale.

L'économie landaise a généré un chiffre d'affaires de 15,35 milliards d'euros en 2012, contre 12,37 milliards d'euros en 2005, soit une progression de + 24%. Cette progression est essentiellement portée pour les 2/3 par le commerce et l'industrie.

Cependant, depuis les années 2009 et 2010, la situation économique des Landes a connu, notamment dans le secteur industriel, plusieurs fermetures d'entreprises majeures dans la filière « ameublement sièges », avec en conséquence directe de nombreux licenciements économiques.

Perspectives économiques 2015 (données CCI)

Selon l'enquête conjoncturelle présentée en mai 2015 et réalisée auprès d'un panel de 176 entreprises par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, leur activité s'est légèrement améliorée durant le premier semestre 2015 : plus de 26% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaire progresser, et 1/3 stagner.

Les perspectives sont plus favorables concernant le chiffre d'affaire : 36% des entreprises prévoient une stabilité de leur chiffre d'affaire et 23% une progression (contre 14% en décembre 2014) alors que 20% anticipent une baisse. Le niveau d'investissement est inférieur de 5 points à l'an dernier : moins d'une entreprise sur deux déclare avoir investi (à 40% les investissements ne sont pas très lourds).

Les perspectives restent très réservées concernant l'investissement et le recrutement: 6 entreprises sur 10 n'ont pas encore déterminé leur politique d'investissement. 17% déclarent qu'elles vont investir dans les prochains mois et plus de 20% n'envisagent pas d'investir.

Dans l'ensemble, face au peu de visibilité, les entreprises ne prennent pas de risque. Seules 9.1% des entreprises ont recruté contre 12.4 % en décembre 2014. Près de ¾ des entreprises ont conservé les mêmes effectifs.

La situation n'est pas homogène et des différences sont notées selon les secteurs d'activité.

Toutefois la confiance des ménages augmente avec une hausse de la consommation dans le commerce sur Internet notamment. Aussi l'adaptation à la mutation numérique est un véritable enjeu de développement pour les entreprises.

Situation de l'emploi

Le taux de chômage landais s'établit à 9,8% au 4^{ème} trimestre 2014 (source DIRECCTE Aquitaine), s'approchant de la moyenne régionale (9,9% au 4^{ème} trimestre 2014 contre 9,5% fin 2013). Après une hausse constante depuis 2009, reflétant la crise économique et financière et les fermetures d'entreprises industrielles, il est actuellement le deuxième plus faible taux d'Aquitaine.

Taux de chômage des autres départements aquitains et de l'Aquitaine, au 4^{ème} trimestre 2014 (source DIRECCTE Aquitaine) :

Dordogne	10,9 %
Gironde	10,1 %
Pyrénées-Atlantiques	8,7 %
Lot-et-Garonne	10,1 %
Landes	9,8 %
Taux de chômage aquitain	9,9 %

Concernant l'évolution du taux de chômage, au 31 décembre 2014, les Landes comptaient 33 645 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C en données corrigées des variations saisonnières, soit une hausse de 8 % sur un an, équivalent au pourcentage de la région (+8,1%).

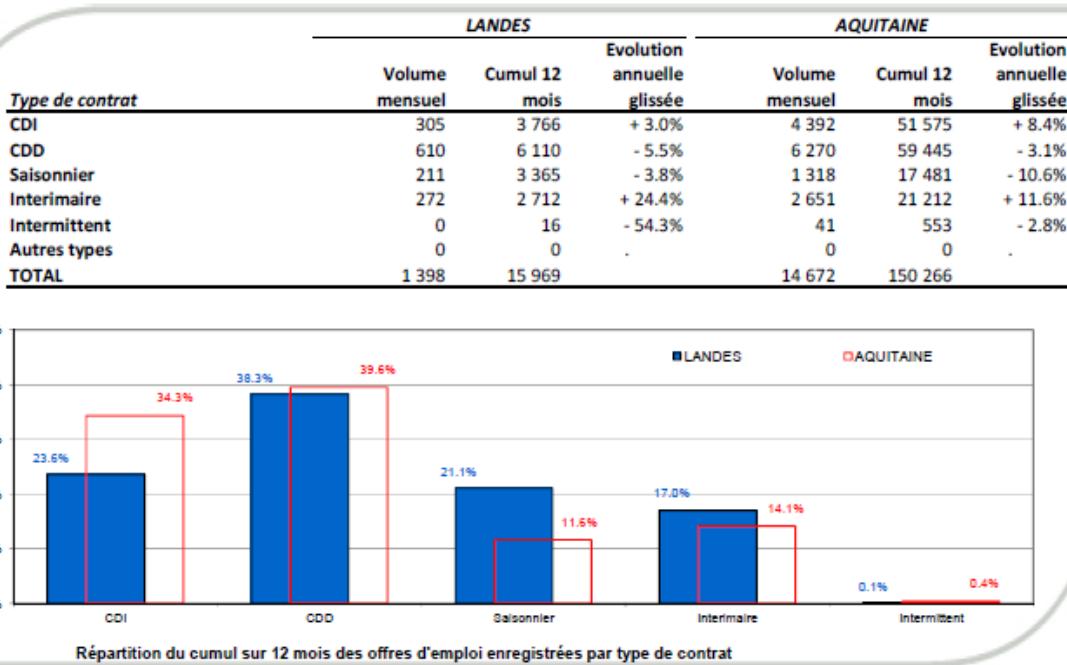
On note également que 5339 demandeurs d'emploi en catégories ABC dans les Landes sont bénéficiaires du RSA soit 15,9% de la DEFM cat. ABC du département (19% en Aquitaine).

Par ailleurs, 38,1% des demandeurs d'emploi sont des demandeurs d'emploi de longue durée (taux de 40,5% au niveau régional). Les Landes ont le taux le plus bas en Aquitaine.

S'agissant des perspectives, les offres d'emploi enregistrées par Pôle Emploi en décembre 2014 sont en hausse de 0,5 % sur un an pour les Landes.

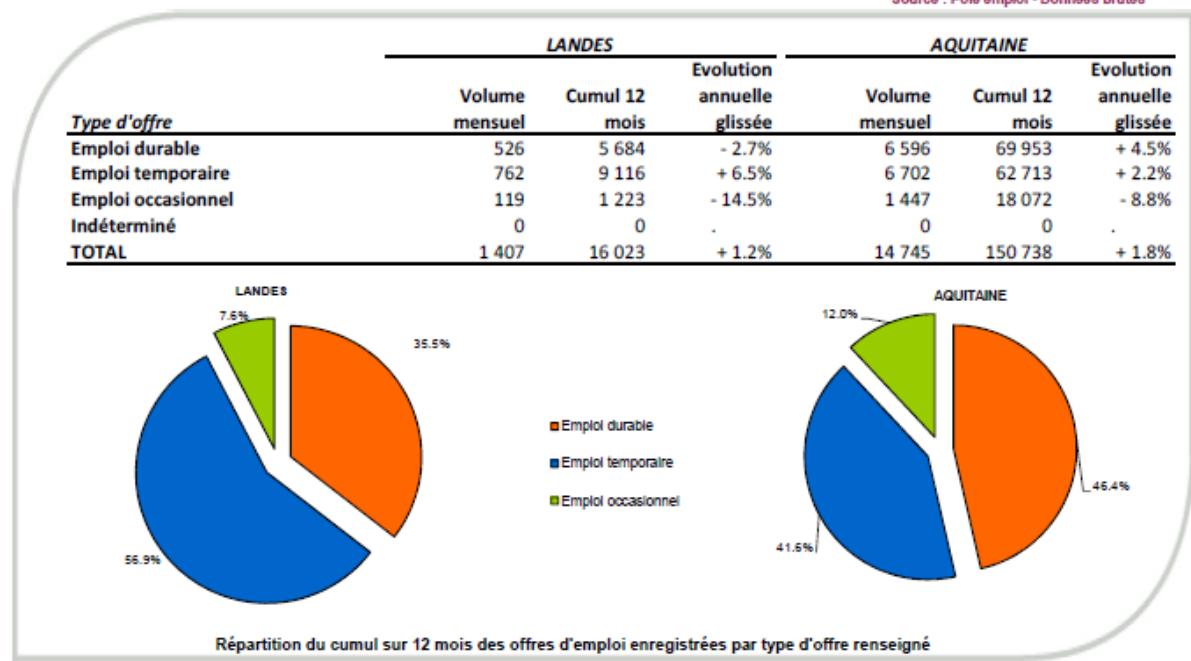
La situation des offres d'emploi enregistrées en Juillet 2015 sur une année pleine par Pôle emploi par type de contrats se décline comme suit :

Source : Pôle emploi - Données brutes



Près de 16 000 nouvelles offres d'emploi ont été enregistrées entre juillet 2014 et juillet 2015 dans les Landes. L'offre d'emploi se singularise par la forte proportion de l'emploi saisonnier qui représente 21,1% des offres. Les CDI ne représentent d'un quart de l'offre totale dans les Landes, en deçà de la moyenne régionale à 34,3%. Les CDD représentent la plus importante part des offres (38,3%).

Ainsi, les emplois proposés dans les Landes entre juillet 2014 et juillet 2015 étaient très majoritairement des offres d'emploi non temporaires, celles-ci sont par ailleurs en augmentation par rapport à l'année précédente.



Evolution de l'emploi salarié marchand (source : INSEE)

Dans les Landes, au 1^{er} trimestre 2015, les estimations de l'évolution de l'emploi salarié marchand sur un an, sont de +0,1%, contre une stagnation en Aquitaine (0,0%) et une diminution de -0,1% pour la France métropolitaine.

Emploi saisonnier

L'emploi saisonnier traditionnellement fort dans les Landes est en baisse, en 2014, par rapport aux années précédentes. En Janvier 2013, Pôle Emploi Aquitaine, en collaboration avec le Centre de Formation de l'INSEE à Libourne (CEFIL), a effectué une enquête auprès de 2787 demandeurs d'emploi ayant exercé une activité saisonnière entre janvier 2011 et octobre 2012 afin de mieux les connaître pour mieux les accompagner. 883 questionnaires retournés ont pu être saisis. Il ressort que les saisonniers sont globalement moins qualifiés que les autres inscrits, et ont un niveau de formation moins élevé. La tranche d'âge comprise entre 25 et 49 ans est plus importante (84%) que parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi des catégories ABC (63%). Les principaux domaines professionnels recherchés par les saisonniers se situent dans l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et le commerce ; alors que les DEFABC recherchent plutôt dans les services à la personne et les services à l'entreprise. Plus de trois quarts (77%) des répondants indiquent avoir travaillé souvent ou tout le temps pour le même employeur au cours des 5 dernières années. 21% des répondants ont occupé un logement différent de leur domicile habituel pour exercer leur dernier emploi saisonnier. 79% des répondants préféreraient accéder à un emploi durable plutôt qu'exercer des activités saisonnières, quitte à changer de secteur d'activité ou suivre une formation. D'après eux, les principaux obstacles à un retour à l'emploi durable sont les salaires peu attractifs et l'éloignement domicile-travail. Les avantages principalement cités par les saisonniers au sujet de leur profession sont d'abord la localisation, puis le salaire.

Emploi intérimaire

Selon Pôle Emploi Aquitaine (source : service Statistiques, Etudes, Evaluations, Investigations Août 2015), à fin juin 2015, le nombre d'intérimaires ayant exercé une mission en Aquitaine s'est accru de +2,1% par rapport au mois précédent (contre -0,4% au niveau national) et a progressé de +4,7% sur un an (+2,4% au niveau national). Par rapport au mois précédent, tous les départements aquitains enregistrent une hausse de l'emploi intérimaire, en particulier le Lot-et-Garonne et les Landes. Tous les secteurs suivent cette tendance haussière fin juin 2015 par rapport au mois précédent.

Fin Juin 2015 : 30 410 intérimaires en Aquitaine dont 3 030 dans les Landes.

Le recours à l'intérim a progressé de +1,8% en un an dans les Landes. Il connaît un frémissement depuis Février 2015, après des alternances de périodes de repli et des périodes de reprise. L'emploi intérimaire se rapproche lentement de son niveau d'avant crise.

La population des intérimaires est plutôt masculine (à 78%) et âgée de moins de 35 ans (à + de 50%) en Aquitaine. 8 intérimaires sur 10 sont des ouvriers (5 qualifiés, 3 non qualifiés). En lien avec la dégradation de l'emploi dans l'industrie, cette catégorie professionnelle décline fortement depuis 2007. La durée des missions est en moyenne de 8,0 jours ouvrés dans les Landes, se rapprochant de la durée moyenne en Aquitaine (8,1 jours), et est inférieure au niveau national (8,7 jours). (Source : Pôle emploi Aquitaine SI ETT données brutes octobre 2014).

Les emplois aidés

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur le marché du travail, l'Etat apporte une aide financière pour le recrutement de certains publics en emplois aidés : les CUI CAE, dans le secteur non marchand hors structures de l'IAE et les CUI CIE dans le secteur marchand. Au sein des structures de l'IAE, les personnes en insertion peuvent également bénéficier de CDDI.

Enfin à destination des jeunes de moins de 25 ans peu ou pas qualifiés, les emplois d'avenir complètent la boîte à outils des dispositifs d'aide à l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle.

En septembre 2015, la garantie jeunes qui propose un accompagnement renforcé, et 433 euros par mois à certains jeunes de 18 à 25 ans en situation précaire, sera mise en place dans les Landes et viendra renforcer le dispositif d'aide aux jeunes en recherche d'emploi.

Pauvreté et exclusion dans le département

5,8% de la population des 15-64 ans perçoit l'AAH, l'ASS ou le RSA socle au 01/01/2013 (source INSEE)

5% de la population landaise vit du RSA au 31/12/2013 (source INSEE)

4,8% est couverte par la CMUC au 01/01/2013 (source INSEE données CNAMTS- RSI, CCMSA)

44,7% de foyers fiscaux sont non imposables en 2011 (source INSEE- DGFIP)

Les Landes affichent, avec les Pyrénées-Atlantiques, le taux de pauvreté² le plus bas d'Aquitaine. Ce taux est plus élevé dans les communes urbaines (12,4% contre 15% en France) que dans les communes rurales (11,8% contre 11,9% en France). Il s'élève à 11,5% en 2012 (12,1% en 2011) pour le département contre des moyennes régionales de 12,9% et nationale de 14,3%.

Dans les Landes, 46000 personnes vivent dans un ménage « pauvre », sous le seuil de pauvreté soit 11,5% de la population totale³.

Pauvreté monétaire en 2012, par tranches d'âge et par département en %⁴.

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine	France Métropolitaine
Taux de pauvreté-Ensemble	16,3	12,1	11,5	16,8	11,5	12,9	14,3
Taux de pauvreté-moins de 30 ans	25,3	21,5	18,3	25,6	20,0	21,7	21,9
Taux de pauvreté-30 à 39 ans	19,0	13,2	12,8	18,7	12,4	14,1	15,8

² Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60% du niveau de vie médian.

³ Pour rappel, le seuil de pauvreté est établi à 993€ pour une personne seule, à 1283 pour une famille monoparentale avec un enfant de – de 14 ans, à 1481 pour une famille monoparentale avec un enfant de + de 14 ans ou un couple sans enfant, à 1777 pour un couple avec un enfant de – de 14 ans, à 1974 pour un couple avec un enfant de + de 14 ans, à 2073 pour un couple avec 2 enfants de – de 14 ans, à 2270 pour un couple avec 2 enfants dont un de – de 14 ans, à 2468 pour un couple avec 2 enfants de + de 14 ans (Source INSEE, Données 2012, seuil à 60% du revenu médian, en euros).

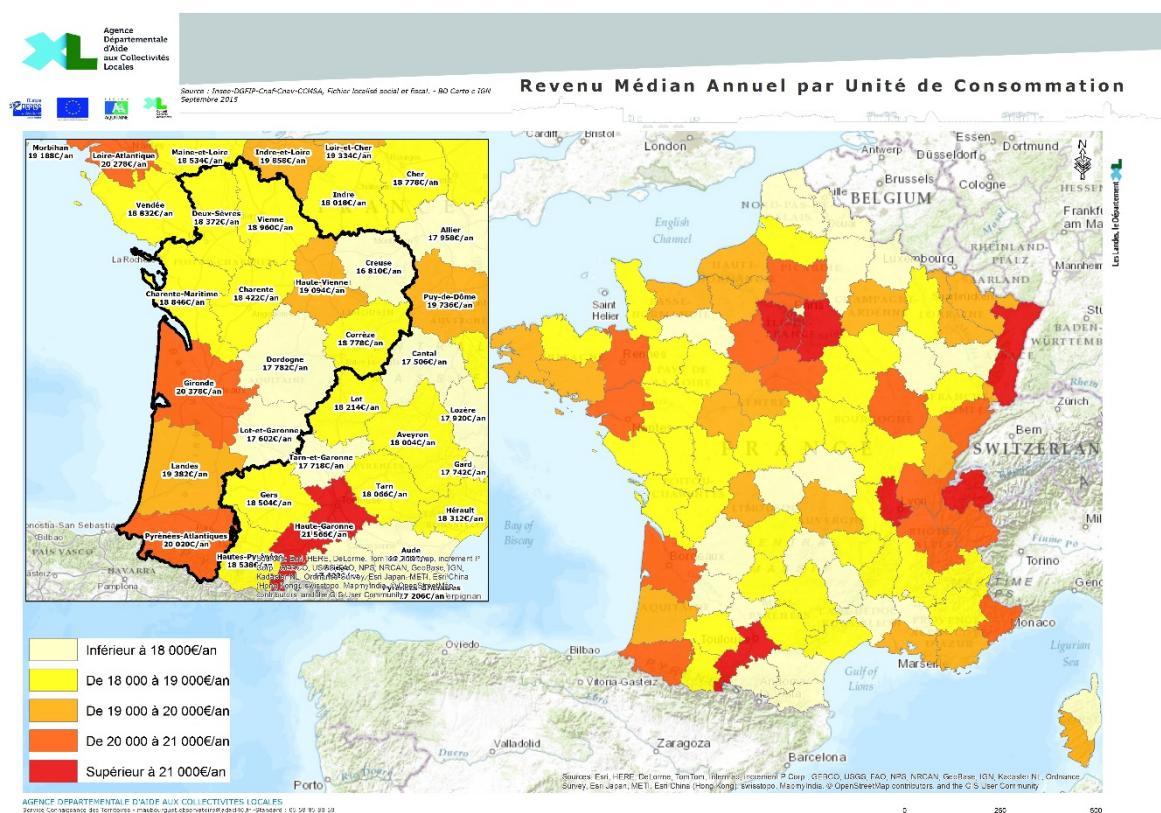
⁴ En 2015, l'exploitation du nouveau fichier localisé social et fiscal (Filosofi) par l'Insee propose une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire en France métropolitaine. Ce fichier est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA) ; il permet de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales).

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	Aquitaine	France Métropolitaine
Taux de pauvreté-40 à 49 ans	18,9	13,3	13,7	18,9	13,5	14,6	16,3
Taux de pauvreté-50 à 59 ans	15,9	10,7	11,0	16,0	10,7	11,9	13,4
Taux de pauvreté-60 à 74 ans	11,0	7,8	6,9	12,2	7,3	8,5	10,1
Taux de pauvreté-75 ans ou plus	15,0	9,7	10,7	15,2	10,3	11,4	10,2

Champ : ménages fiscaux - hors ménages en communauté et sans abri

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

Le revenu médian par ménage est en 2012 de 19 594 euros, ce qui place les Landes parmi les 50 premiers départements français (25^{ème} en 2011 contre 23^{ème} pour la Gironde). Cette moyenne départementale, si elle est appréhendé plus localement révèle que les niveaux de revenus médian par unité de consommation sont les plus élevés sur la diagonale Mont-de-Marsan / Tarnos et la zone côtière.



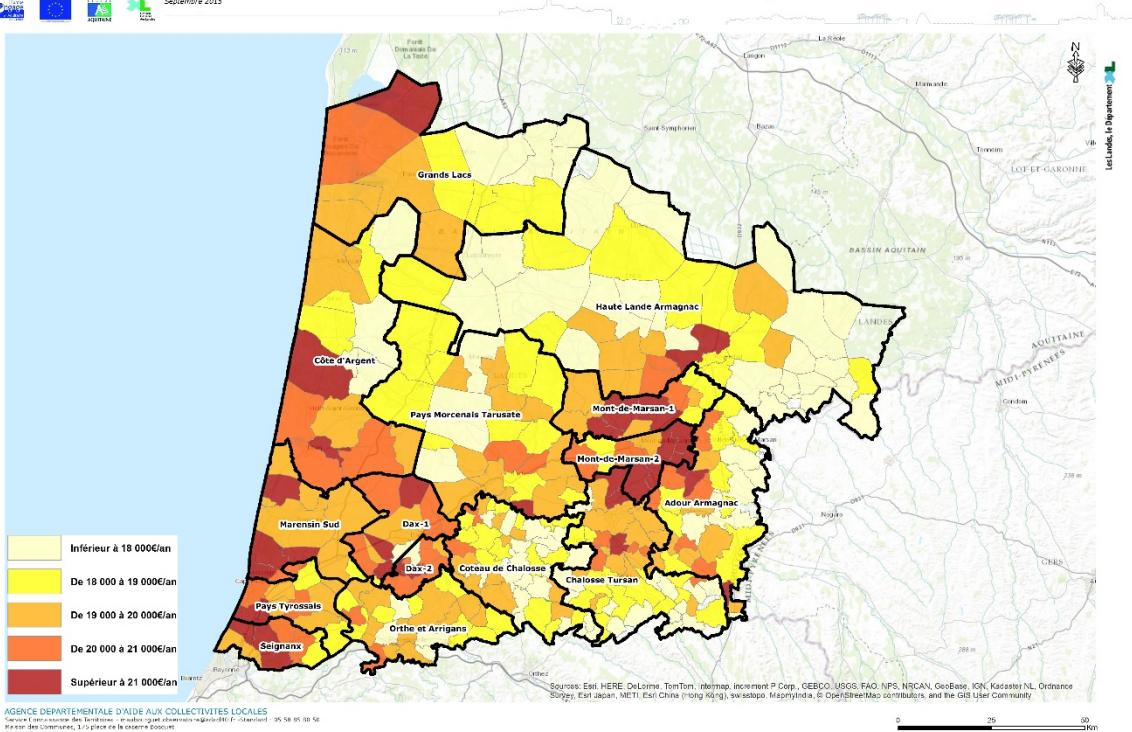


Agence
Départementale
d'Aide
aux Collectivités
Locales

Source : Insee-DGFiP-Cnaif-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - RD Carré 2016

Septembre 2015

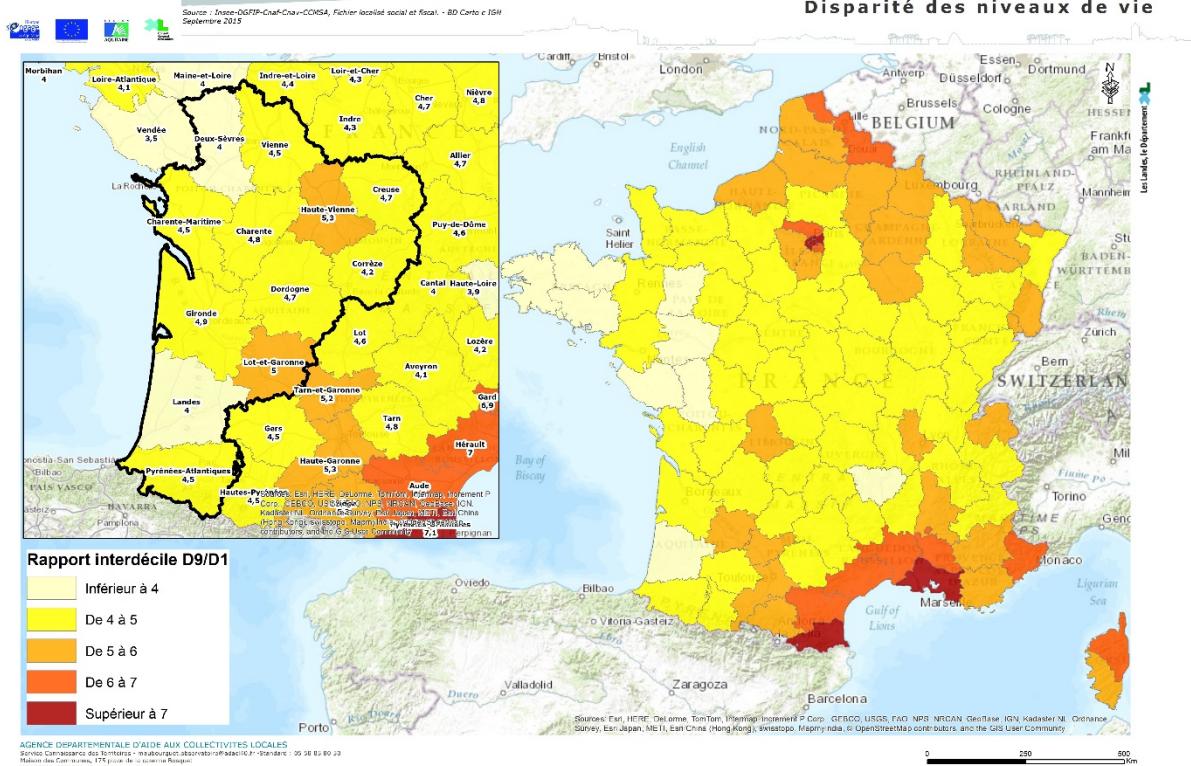
Revenu Médian Annuel par Unité de Consommation



La disparité des niveaux de vie est relativement faible -sauf à DAX où le rapport interdéciles⁵ (D9/D1) des niveaux de vie est de 7,8 (5.6 à MONT-DE-MARSAN) contre une moyenne de 4 pour les Landes.

Ainsi on constate que le niveau des revenus fiscaux modestes est, depuis 2002, largement supérieur dans les Landes (11 387,80 € contre 10 933,90 € en Aquitaine, 10 819,30 € pour la nouvelle région ALPC 2016 et 10 050,30 € en France métropolitaine). Cependant celui des hauts revenus y est inférieur (33 716 € contre 35 640 € en Aquitaine, 34 620 € en ALPC et 37 236 € en France).

⁵ Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas des revenus ; c'est une des mesures de l'inégalité des revenus.



Pauvreté et isolement

L'isolement apparaît comme un facteur aggravant de précarité. Ainsi, près d'un bénéficiaire du RSA sur deux est une personne seule : 61.4% d'hommes isolés pour 38.6% de femmes isolées.

17,7% des personnes seules sont pauvres ; 13,8% des ménages avec 4 personnes ou + (contre respectivement 17% et 17,8% en France).

29,8% des familles monoparentales sont pauvres (contre 31% en France) contre 10,5% des couples avec enfants (contre 13,1% en France).

Les quartiers relevant de la politique de la ville

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » réforme la politique de la ville en poursuivant un triple objectif de simplification, d'efficacité et de participation des habitants dans le cadre du conseil citoyens. Cette programmation refond la géographie prioritaire de la politique de la ville en se basant sur un critère unique, celui du revenu médian. Ainsi dans les Landes, cinq zones urbaines constituent des bassins d'habitants significatifs et prioritaires :

Les quartiers du Peyrouat à Mont-de-Marsan et de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont, pour l'Agglomération du Marsan

Les quartiers du Sablar, de Cuyès et du Gond à Dax, pour l'Agglomération du Grand Dax.

Ces quartiers bénéficient de l'engagement de l'ensemble des acteurs publics qui se traduira, à l'issue de diagnostics locaux conduits par les collectivités concernées, par l'établissement d'un contrat de ville à l'échelle de chacune des deux agglomérations. Le contrat de ville est basé sur 3 grands piliers (la cohésion sociale ; l'habitat, le cadre de vie ; l'emploi et le développement économique) auxquels s'ajoutent 4 axes transversaux (l'égalité des hommes et des femmes ; la jeunesse ; la lutte contre les discriminations ; la citoyenneté, les valeurs républicaines, les engagements citoyens). Cette politique publique sera mise en œuvre en concertation avec les habitants de ces quartiers. Des conseils citoyens ont été créés à cet effet : un sur l'agglomération du Grand Dax pour l'ensemble des trois quartiers et deux sur l'agglomération du Marsan, un pour chacun des deux quartiers. Les projets d'action sont à élaborer, ils feront l'objet d'appels à projet. Les actions retenues seront mises en œuvre dans le cadre des futurs contrats de ville dont la signature est programmée pour l'été 2015.

1.2 - Présentation des publics du Pacte Territorial d'Insertion

Les publics visés par le présent Pacte territorial de l'insertion sont :

« Toutes les personnes en situation ou menacées de pauvreté, en âge d'intégrer le marché de l'emploi, et présentant plusieurs caractéristiques cumulées de nature à limiter fortement les possibilités d'un retour durable dans l'emploi »

Cette acceptation donnée par la Commission européenne dans le cadre de la politique de cohésion sociale, comprend l'ensemble des personnes bénéficiaires de minima sociaux mais plus largement d'autres personnes « confrontés à un cumul de freins professionnels et sociaux d'accès à l'emploi ».

Ainsi, une typologie non exhaustive peut ainsi être proposée, afin d'identifier au mieux les publics cibles du PTI :

- Les personnes bénéficiaires de minima sociaux
 - Les bénéficiaires du RSA
 - Les bénéficiaires de l'AAH
 - Les bénéficiaires de l'ASS
- Les demandeurs d'emploi
- Les travailleurs handicapés
- Les jeunes en difficultés d'insertion
- Les « invisibles »

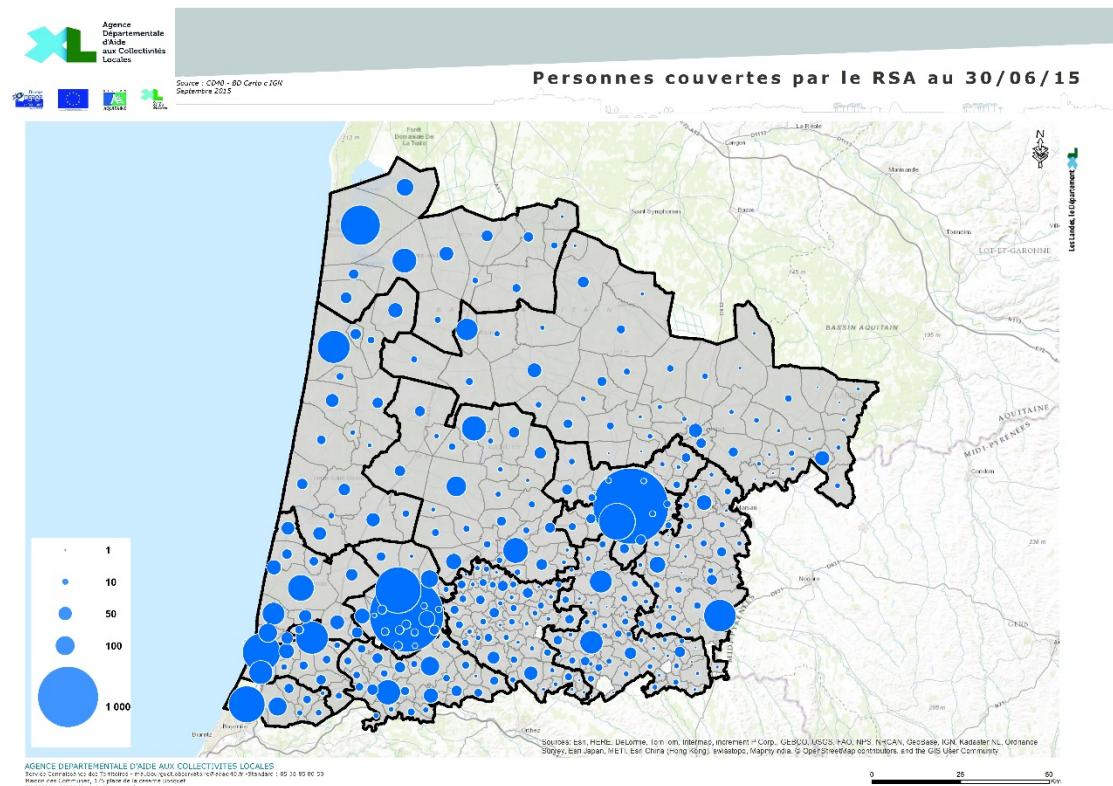
Une présentation et une analyse des caractéristiques de ces publics qui constituent la « demande d'insertion » sont proposées.

a. Les bénéficiaires du RSA

Au 31/12/2014, 11 000 allocataires bénéficient du R.S.A.⁶ dans les Landes dont :

- 57.53% au titre du R.S.A. socle
- 27,50 % au titre du R.S.A. activité
- 14,97 % au titre du R.S.A. socle + activité.

Si le nombre de bénéficiaires du RSA est en constante augmentation depuis la mise en place du dispositif, les Landes restent néanmoins « préservées » par rapport au contexte aquitain. Ainsi au 1^{er} janvier 2013, on comptait 35 allocataires du RSA pour 1000 habitants de 25 à 59 ans dans les Landes. Ce ratio atteignait au niveau régional 42 allocataires pour 1000 habitants. En 2013, en Aquitaine, plus de 70 000 personnes recevaient le RSA socle, soit un taux de 42/1000 habitants âgés de 25 à 59 ans.



L'évolution récente du nombre de bénéficiaires RSA :

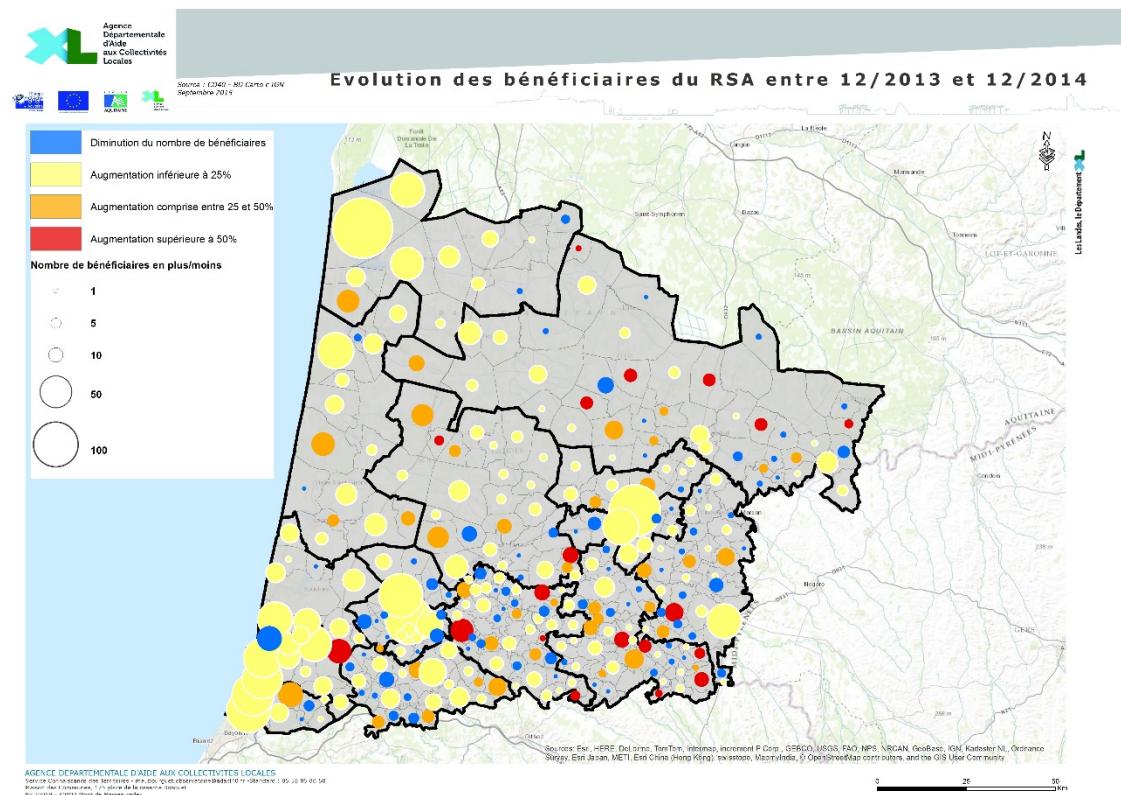
Au 31-12-2009, 8697 bénéficiaires du RSA (CAF et MSA)

Au 31/12/2014, 11000 bénéficiaires du RSA (CAF et MSA) soit un taux d'évolution de **+ 26.48% en 5 ans.**

⁶ Le RSA constitue un revenu minimum pour les foyers qui ne travaillent pas, sous la forme du RSA «socle». Sont concernés par cette disposition les anciens bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) et les anciens bénéficiaires de l'API (allocation parent isolé) (RSA «socle majoré» dans ce dernier cas).

Cependant, le RSA constitue aussi un complément de revenus pour ceux qui travaillent mais dont les revenus d'activité ne sont pas suffisants pour avoir les moyens convenables d'exister. L'allocation versée est alors dite RSA «activité» et elle est dégressive au fur et à mesure que les revenus du travail progressent.

Au 31-12-2013, 10331 bénéficiaires RSA (CAF et MSA) soit un taux d'évolution entre 2013 et 2014 de + 6.48% en un an.



Les caractéristiques des foyers bénéficiaires du RSA

L'analyse des foyers des bénéficiaires RSA révèle que ces derniers sont des personnes seules dans 47,44 % des cas ou des familles monoparentales pour 33,93 %. Les couples avec ou sans enfants représentent 18,63 % des foyers bénéficiaires.

- Age du titulaire principal de l'allocation RSA :
 - Moins de 25 ans : 5,54 %
 - De 25 à 29 ans : 16,78 %
 - De 30 à 39 ans : 27,83 %
 - De 40 à 49 ans : 26,86 %
 - De 50 à 59 ans : 18,46 %
 - Plus de 60 ans : 4,52%
- Ancienneté dans le dispositif :
 - 1 an : 26,59 %
 - De 1 à 4 ans : 37,03 %
 - Plus de 4 ans : 36,38 %

Il existe plusieurs catégories de bénéficiaires du RSA avec des profils socioprofessionnels différents, des devoirs différents en regard des obligations et des situations variées vis à vis des freins à l'insertion professionnelle selon qu'ils bénéficient du RSA socle, du RSA activité ou du RSA socle + activité.

La mise en place de la prime d'activité en janvier 2016 devrait permettre de lutter contre le non recours au RSA activité des travailleurs modestes dû à une large méconnaissance des personnes éligibles, principalement du fait de sa complexité. Cette prime se substituera au RSA activité et à la prime pour l'emploi (crédit d'impôt).

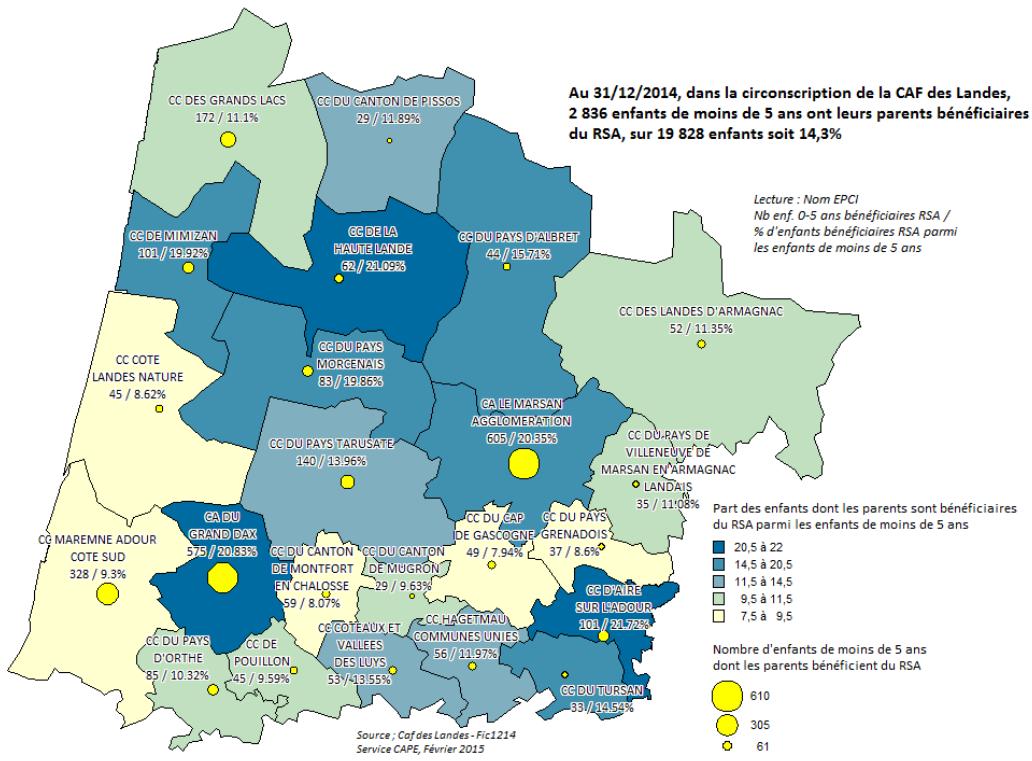
Les travailleurs pauvres allocataires du RSA au titre de l'activité sont au nombre de 3025 soit 27.5% du nombre total des bénéficiaires du RSA. Leur pourcentage est stable depuis 2010 avec une augmentation progressive de leur nombre passant de 2461 en 2010 à 3025 en 2014.

S'agissant de la composition des foyers bénéficiaires du RSA, on peut noter que les foyers monoparentaux représentent toujours à peu près le tiers des allocataires RSA depuis 2010, liés pour partie à l'intégration de l'API dans le RSA.

Les couples, avec ou sans enfants, gardent à peu près la même représentativité, inférieure à 19 %.

Depuis 2010, les personnes isolées représentent près de la moitié des bénéficiaires RSA. **Avec les foyers monoparentaux, elles représentent donc plus de 81% des bénéficiaires du RSA, confirmant ainsi que l'isolement, avec ou sans enfants, est un facteur aggravant de la précarité.**

LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS DONT LES PARENTS SONT BENEFICIAIRES DU RSA AU 31/12/2014



Concernant l'âge du foyer, c'est-à-dire l'âge du demandeur de la prestation, on constate peu de variation de la représentativité des tranches d'âge depuis 2010. Si la part des moins de 25 ans baisse un peu, sans doute en liaison avec la mise en œuvre des emplois d'avenir, **celle des plus de 50 ans et des plus de 60 ans progressent, confirmant la fragilité de ces publics vis à vis de la précarité.**

Enfin, s'agissant de la répartition géographique des foyers, les chiffres 2014 du RSA permettent de constater une stabilité entre les territoires correspondants aux circonscriptions d'action sociale du Conseil départemental, sous réserve de confirmation à plus long terme :

- **DAX reste le plus important en terme de foyers bénéficiaires du RSA avec toujours 25% des bénéficiaires ;**
- SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et PARENTIS-EN-BORN suivent avec plus ou moins 21% des bénéficiaires pour chacun ;
- MONT-DE-MARSAN, HAGETMAU, et VILLENEUVE-DE-MARSAN viennent ensuite avec respectivement 17,30%, 10% et près de 5,46%.

Cependant, pour être significatif, cet indicateur de précarité pour les territoires est à mettre en corrélation avec ceux des autres aides, la situation économique locale, le nombre d'habitants et les revenus par territoire ainsi que la répartition des offres de logements sociaux notamment.

Les situations socioprofessionnelles des bénéficiaires du RSA

Le traitement des données socioprofessionnelles (DSP) extraites de la base de données du logiciel de gestion du RSA utilisé par le Département apporte d'autres indications sur la situation des nouveaux ayants droits (personnes ayant instruit une demande de RSA) en 2011, 2012, 2013 et 2014⁷.

7

Il est important de signaler que ces informations ne concernent pas tous les foyers dans le dispositif RSA car :

- les anciens bénéficiaires du RMI et de l'API ont basculé dans le RSA sans renseigner les données socioprofessionnelles;
- pour le moment, seuls les flux dépendant de la CAF des Landes incluent les DSP.

Par conséquent, les bénéficiaires dépendant de la MSA Sud Aquitaine ou de la CAF du Pays Basque et du Seignanx ne sont pas renseignés.

			2014	2013
Passé professionnel des demandeurs	Ont déjà exercé une activité professionnelle	23,21%	22,58%	
	Ont toujours travaillé	27,61%	28,48%	
	N'ont jamais travaillé	5,35%	5,16%	
	Ont travaillé par intermittence	43,83%	43,78%	
Niveau de formation	Niveau I / II	10,76%	11,17%	
	Niveau III (BAC + 2)	10,36%	10,19%	
	Niveau BAC	19,61%	19,97%	
	Niveau V (CAP / BEP)	39,40%	39,59%	
	Niveau Vbis (fin de scolarité obligatoire)	14,07%	13,60%	
	Niveau VI (pas de niveau)	5,59%	5,21%	
	Jamais scolarisé	0,21%	0,28%	
Mobilité	Mobilité sur la commune d'habitation	48,50%	49,35%	
	Mobilité sur le département	38,20%	37,31%	
	Mobilité sur un autre département	13,30%	13,33%	
Difficultés rencontrées (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas de difficultés	67,16%	75,09%	
	Garde d'enfants de moins de 6 ans	8,68%	10,48%	
	Garde d'enfants de plus de 6 ans	3,37%	3,59%	
	Santé	6,45%	2,83%	
	Endettement	4,83%	2,44%	
	Autres difficultés	2,45%	1,60%	
	Démarches et formalités administratives	3,09%	1,46%	
	Lecture, écriture, compréhension du français	1,73%	1,06%	
	Reconnaissance travailleur handicapé	1,60%	0,73%	
	Charge de proches dépendants	0,33%	0,39%	
	Charge d'enfant ou proche invalide	0,30%	0,31%	
	Problèmes financiers	0,01%	0,03%	
	Logement insalubre ou indécent	0%	0%	
	Impayé de loyer / remboursement accession	0%	0%	

		2014	2013
Type d'accompagnement déjà en place (graphiques ne prenant pas en compte les valeurs inférieures à 2%)	Pas d'accompagnement social de la famille	41,38%	42,26%
	Accompagnement social de la famille	4,75%	5,32%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (PE)	24,39%	25,86%
	Pas d'accompagnement à la recherche d'emploi	20,51%	20,27%
	Accompagnement à la recherche d'emploi (autre que PE)	3,27%	3,02%
	Accompagnement individuel vers l'emploi	3,35%	1,33%
	Accompagnement individuel insertion professionnelle	0,86%	0,43%
	Accompagnement individuel formation	0,14%	0,08%
	Pas d'accompagnement individuel	0,74%	1,04%
	Accompagnement santé	0,61%	0,38%
	Accompagnement par la famille	0%	0%

Une autre modalité d'analyse des difficultés rencontrées par les bénéficiaires RSA dans leur parcours d'insertion est permise par l'examen des Contrats d'engagement réciproques. Pour les CER actifs du 01/01/2014 au 31/12/2014 :

CER par référents RSA CG40	Action insertion	Nombre d'individus	Individus concernés par l'action, en %	Nombre d'actions	% de l'action sur le total des actions
	Emploi	993	35%	1264	21%
	Accès aux soins	320	11%	363	6%
	Cas particuliers	602	21%	783	13%
	Formation	201	7%	227	4%
	Habitat	295	10%	337	6%
	Mobilité	169	6%	189	3%
	Accompagnement démarche	1169	41%	1475	24%
	Santé	973	34%	1265	21%
	Enfant-Famille	162	6%	176	3%
	Nombre total individus	2860		6079	Pour 4399 CER différents

	Action insertion	Nombre d'individus	Individus concernés par l'action, en %	Nombre d'actions	% de l'action sur le total des actions
CER par référents RSA hors CD 40	Emploi	344	33%	443	18%
	Accès aux soins	94	9%	107	4%
	Cas particuliers	72	7%	89	4%
	Formation	68	7%	75	3%
	Habitat	229	22%	264	11%
	Mobilité	88	8%	93	4%
	Accompagnement démarche	644	62%	812	33%
	Santé	291	28%	397	16%
	Enfant-Famille	150	14%	176	7%
	Nombre total individus	1043		2456	Pour 1564 CER différents
	Nombre :	3772		8535	Pour 5963 CER différents

Concernant le passé professionnel des bénéficiaires du RSA, près de 45 % ont travaillé par intermittence. 5% n'ont jamais travaillé et près de 30% ont toujours travaillé. Cette dernière catégorie mériterait une connaissance plus approfondie de ses besoins pour un retour rapide vers l'emploi.

Concernant le niveau de formation, près de 40% ont un niveau V (CAP/ BEP) et près de 40% ont un niveau BAC et plus. Ils sont à près de 50% peu mobiles (déplacement sur leur commune) contre 38% mobiles à l'échelle du département.

Concernant les difficultés rencontrées, 67% déclarent ne pas avoir de difficultés (contre 75% en 2013). Il est important de préciser le contexte dans lequel les éléments du DSP sont recueillis. Les personnes sont accueillies pour une demande administrative de l'allocation RSA. Aussi les réponses données sont déclaratives. D'ailleurs, il est intéressant de regarder le tableau des diverses actions thématiques dans le cadre du Contrat d'Engagement Réciproque (CER) pour constater le décalage entre le pourcentage de personnes déclarant « *n'avoir aucune difficulté* » (75.9% en 2013 puis 67.16% en 2014) et celui des personnes nécessitant un accompagnement dans ses démarches (41% des personnes accompagnées par un référent RSA du CD40 et 62% des personnes accompagnées par les référents RSA hors CD40).- Ce constat est toutefois à relativiser car ne concerne que les bénéficiaires du RSA orientés vers un accompagnement social dans lequel une relation de confiance s'établit-. Ce besoin d'être accompagnées (même physiquement parfois) dans leurs démarches concerne à 35% les démarches vers l'emploi et à 34% celle vers la santé (contre 33% pour les démarches vers l'emploi, 28% pour celle vers la santé et 22% pour l'habitat pour les personnes accompagnées par un référent RSA hors CD40). Les démarches d'accès aux soins (11%) et à la santé (34%) représentent 45% des personnes accompagnées ayant signé un CER. Ces pourcentages montrent bien les difficultés auxquelles les personnes sont confrontées. Dans le cadre des CER, les démarches vers l'emploi ne concernent qu'un tiers des personnes (35%).

Concernant le type d'accompagnement, plus de 41% n'ont pas d'accompagnement social. Seuls 5% disent bénéficier d'un accompagnement social, 24% d'un accompagnement à la recherche d'emploi par Pôle Emploi et 20% d'aucun accompagnement à la recherche de l'emploi. Seuls 3% seraient accompagnés à la recherche d'emploi par un autre organisme que Pôle Emploi.

Ainsi 4 personnes sur 10 ne sont pas connues des services sociaux ou des services de l'emploi.

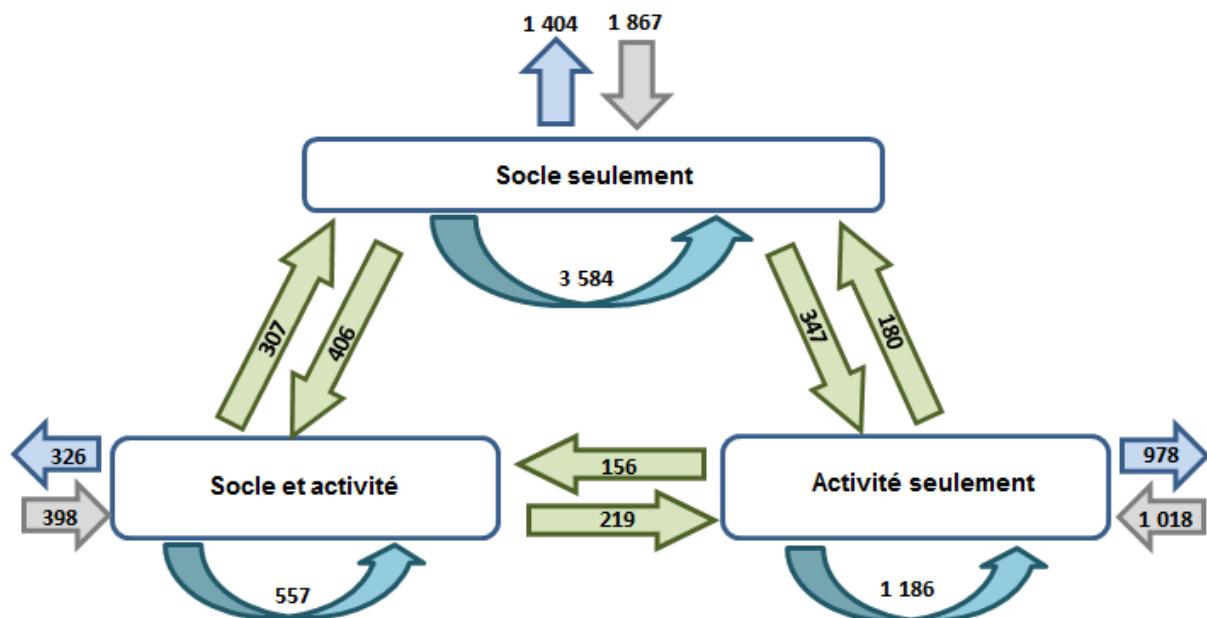
Par ailleurs, la mobilité semblerait concerner peu de personnes : les plus forts pourcentages sont à Dax, Hagetmau et Parentis-en-Born avec 10%, 10% et 9% ; seules 7% et 2% des personnes seraient concernées par des démarches de mobilité sur les EP de Villeneuve-de-Marsan et de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les entrées et parcours au sein du dispositif

Comme indiqué précédemment, près d'un quart des allocataires sont ce que nous pourrions qualifiés des nouveaux entrants avec une ancienneté inférieure à un an. Ces nouveaux allocataires sont landais pour la moitié d'entre eux, ou originaires pour 20% d'autres départements d'Aquitaine.

Sur les 1189 nouveaux allocataires accueillis par la CAF en 2014 (c'est-à-dire qui n'étaient pas allocataires au 31-12-2013), 64,5% d'entre eux sont inactifs ou chômeurs ouvrant droit à une neutralisation. 19,8% ont une activité normale et 8,6% sont des travailleurs indépendants (données CAF des Landes 2015 – au 31-12-2014).

Sur l'année 2014, la CAF des Landes a comptabilisé l'ensemble des flux entrants et sortants dans le RSA et entre ces différentes composantes.



Comme attendu au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, il y eu en 2014 davantage de nouveaux allocataires accueillis dans le dispositif que de bénéficiaires qui en sont sortis.

Néanmoins, il est intéressant de constater à la lecture des flux internes entre RSA socle, RSA activité et RSA socle et activité que le dispositif conformément à l'esprit de la loi du 1er décembre 2008 amène vers l'activité : ainsi les flux du socle vers l'activité sont nettement supérieurs aux flux inverses.

b. Les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

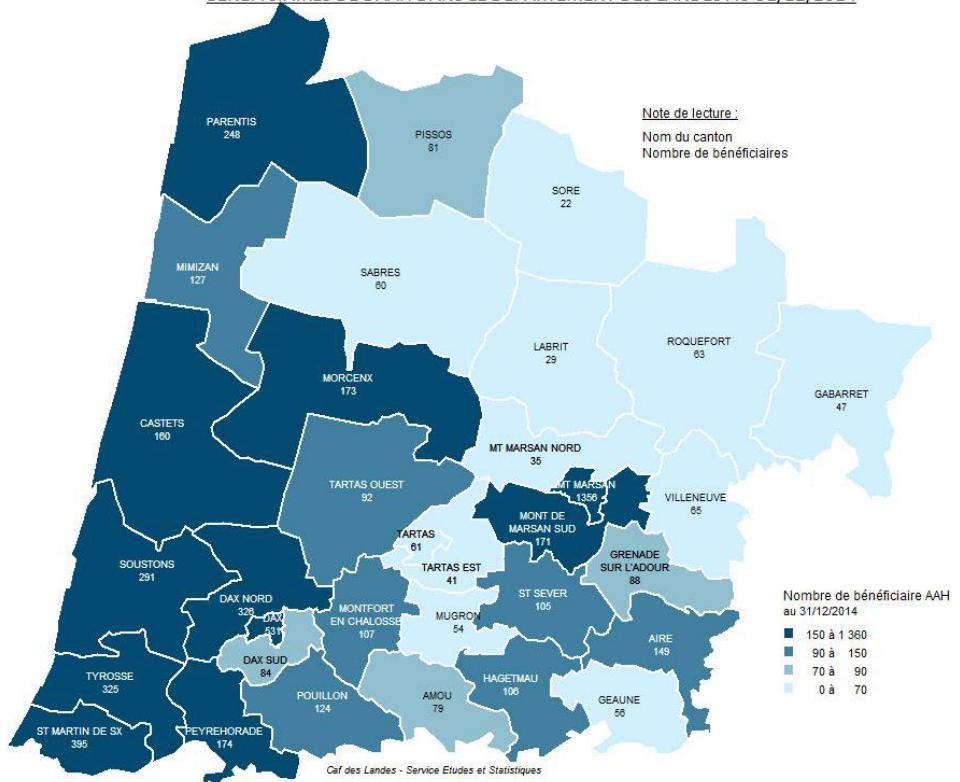
En 2013, en Aquitaine, plus de 60 000 personnes recevaient l'AAH, soit un taux de 3,2% de la population des 20-64 ans, avec de fortes disparités départementales (minimum dans les Landes, avec 2,7% et maximum dans les Pyrénées-Atlantiques avec 3,8%). Par rapport à 2009, le nombre d'allocataires est en très forte augmentation : 18% au niveau régional, avec des écarts interdépartementaux importants (entre +13% en Dordogne et + 31% dans les Landes).

La proportion de bénéficiaires de l'AAH dans les Landes est ainsi la plus faible d'Aquitaine.

	Aquitaine	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	France métropolitaine
Adultes allocataires de l'AAH au 31-12-2013	60 470	7 327	26 712	5 938	6 354	14 139	989 636
Part des allocataires AAH dans la population des 20-64 ans	3.2%	3.2%	3.0%	2.7%	3.5%	3.8%	2.7%

Sources : DREES, INSEE- Indicateurs sociaux Départementaux, DGCS, CNAF, MSA

BENEFICIAIRES DE L'AAH DANS LE DEPARTEMENT DES LANDES AU 31/12/2014



Au 31 décembre 2014, **7156** personnes ouvraient des droits à la Maison Landaise des Personnes Handicapées concernant l'Allocation Aux Adultes Handicapés.

Répartition de l'ouverture de droit à l'AAH à la MLPH par sexe et âge au 31/12/2014

AAH	16-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-75 ans *	76 ans et + *	Total
Femmes	251	632	974	1237	475	97	3666
Hommes	368	809	938	1046	299	30	3490
Total	619	1441	1912	2283	774	127	7156

Source MLPH 2015, « détails de l'activité de la MLPH »

(* si après liquidation du droit à la retraite, le taux d'incapacité est supérieur à 80%, l'AAH continue à être versée)

La part des femmes représente 51% des bénéficiaires de l'AAH et celle des + de 40 à 59 ans représente 58%.

c. **Les bénéficiaires de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS)** (*Données Pôle emploi*)

Au 31 décembre 2014, le département des **Landes** compte **2 914** demandeurs d'emploi de toutes catégories, bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (A.S.S.); soit **11,3%** des bénéficiaires en Aquitaine.

83,6% de ces demandeurs d'emploi, soit **2 437** personnes sont en catégories ABC (**87,3%** en Aquitaine).⁸

Au niveau des sites Pôle emploi, les catégories ABC représentent :

- **81,4%** à Mont-de-Marsan,
- **82,1%** à Dax,
- **82,9%** à Saint-Vincent-de-Tyrosse,
- **86,0%** à Parentis
- **87,2%** à Saint-Paul-lès-Dax
- **87,9%** à Boucau.

⁸ Pour mémoire :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

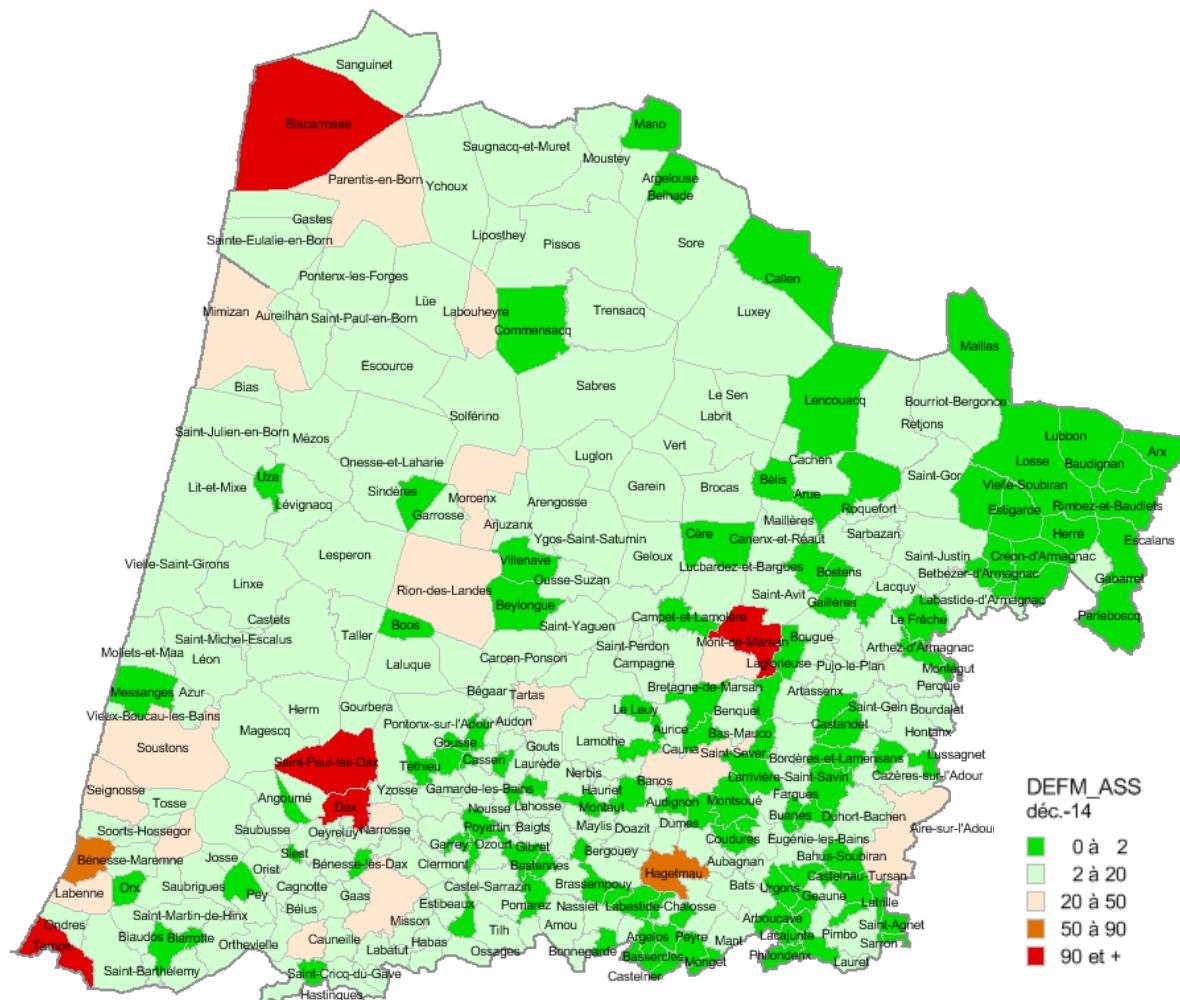
Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois)

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois)

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Les 2914 bénéficiaires de l'ASS représentent 10% du total des demandeurs d'emploi en fin de mois.



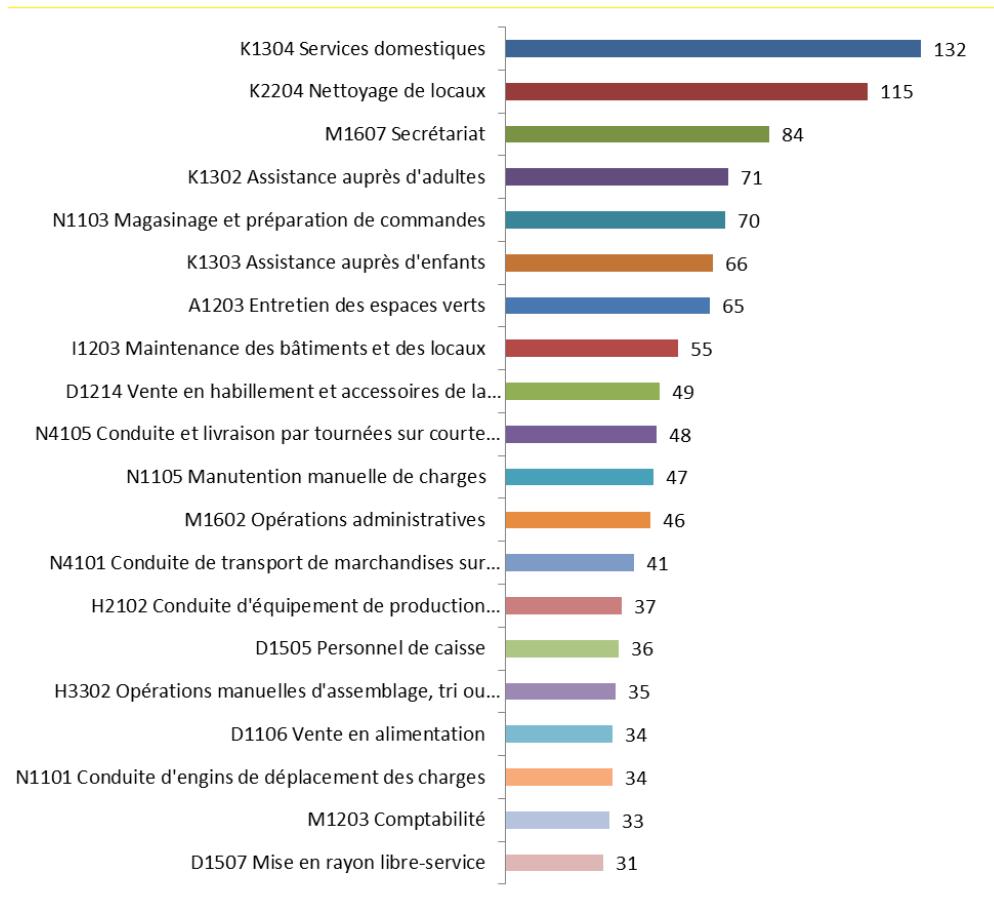
Demandeurs d'Emploi En Fin de Mois bénéficiaires de l'ASS, par communes (Cat. ABC au 31 déc.-14)
Source : Pôle Emploi DSRE / SEEI Source : Bristol/SIAD Août 2015

Par rapport à décembre 2013, la DEFM des bénéficiaires de l'ASS augmente de près de 10%.

Les caractéristiques des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS (au 31 décembre 2014)

- 47% des bénéficiaires de l'ASS sont des hommes et 53% des femmes ;
- Près de 44% des bénéficiaires de l'ASS sont séniors (42% en Aquitaine) ; leur nombre augmente de 12% sur un an (+12,8% en Aquitaine) ;
- 61,1% des bénéficiaires sont employés ou ouvriers qualifiés (59,3% en Aquitaine), et 28,3% sont des ouvriers non qualifiés ;
- Près de 75% des bénéficiaires de l'ASS du département sont inscrits depuis un an ou plus (76,8% en Aquitaine) ;
- 558 demandes d'emploi de bénéficiaires de l'ASS enregistrées en 2014, soit 1,4% de la D.E.E. du département et une hausse de 14,5% par rapport à 2013. Les motifs d'inscription en ASS sont des fins de contrats ou de missions, des licenciements, et de des démissions ou premières entrées sur le marché du travail ;

- 1917 sorties du chômage de bénéficiaires de l'ASS en 2014, soit 4,2% de la D.E.S. du département, et une hausse de 17,7% sur un an. Les motifs de sortie sont des absences aux contrôles des bénéficiaires, des reprises d'emploi, des entrées en stage, l'arrêt des recherches ou des radiations pour autre motif.



Les 20 métiers les plus recherchés par les bénéficiaires de l'ASS

d. Les demandeurs d'emploi (données Pôle emploi)

Les demandeurs d'emploi de longue durée

6655 demandeurs d'emploi sont inscrits depuis + d'un an et – de deux ans et 6167 depuis plus de deux ans soit 12822 demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle Emploi, toutes catégories confondues, au 31 décembre 2014.

Si l'on prend en compte l'ensemble des catégories, les demandeurs d'emploi de longue durée sont près de 17% de plus en un an (+22.4% pour l'arrondissement de Mont de Marsan et +11.2% pour l'arrondissement de Dax) et représentent 38% de l'ensemble des demandeurs d'emploi soit **près de 4 chômeurs sur 10 sont des chômeurs de longue durée**.

5801 demandeurs d'emploi de longue durée sont des hommes et 7021 sont des femmes. Ainsi les femmes sont davantage touchées par le chômage de longue durée bien qu'en un an, l'évolution de la part des hommes a considérablement augmenté. Ceci montre la difficulté actuelle du retour à l'emploi.

La composition de la demande d'emploi par catégorie et par sexe

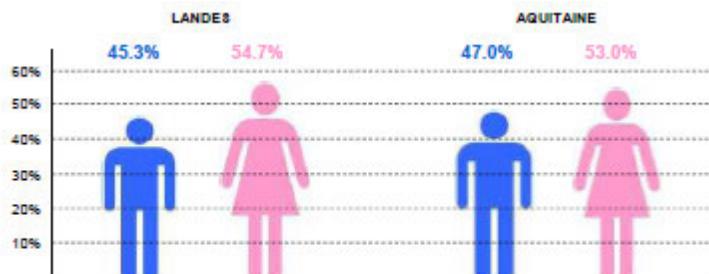
Source : Pôle emploi - Données brutes

	LANDES			AQUITAINE		
	Volume mensuel	Poids	Évolution annuelle	Volume mensuel	Poids	Évolution annuelle
Catégorie A	17 608	48.1%	+ 4.7%	168 051	52.9%	+ 5.1%
Catégorie B	4 726	12.9%	+ 9.4%	40 102	12.6%	+ 10.1%
Catégorie C	9 860	26.9%	+ 25.0%	72 405	22.8%	+ 17.0%
Catégorie D	1 114	3.0%	- 8.6%	10 170	3.2%	- 5.5%
Catégorie E	3 300	9.0%	+ 11.7%	26 666	8.4%	+ 7.2%
TOTAL	36 608	100.0%	+ 10.3%	317 394	100.0%	+ 8.0%



Source : Pôle emploi - Données brutes

	LANDES			AQUITAINE		
	Volume mensuel	Poids	Évolution annuelle	Volume mensuel	Poids	Évolution annuelle
Hommes	14 590	45.3%	+ 10.4%	131 819	47.0%	+ 8.7%
Femmes	17 604	54.7%	+ 11.4%	148 739	53.0%	+ 8.6%
TOTAL	32 194	100.0%	+ 10.9%	280 558	100.0%	+ 8.6%



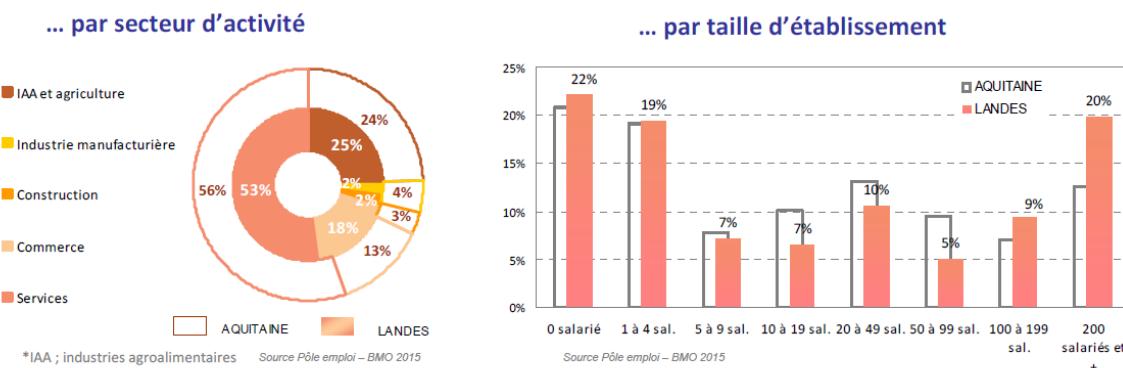
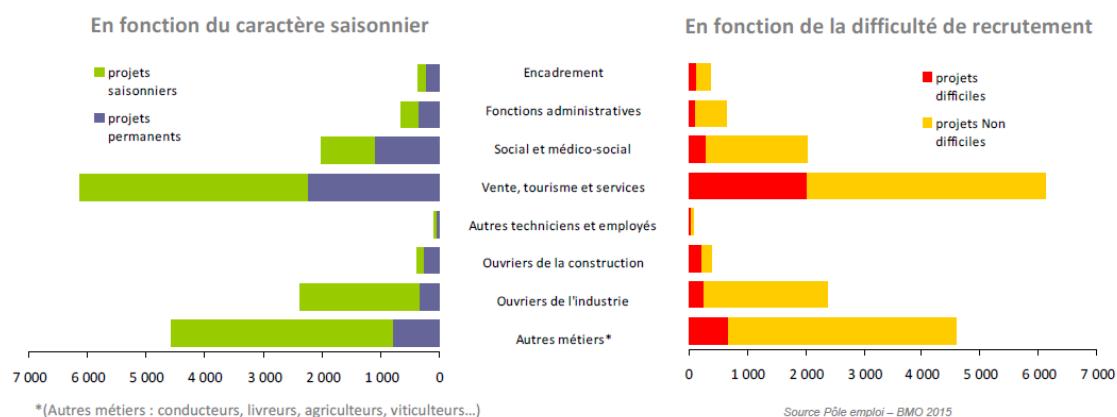
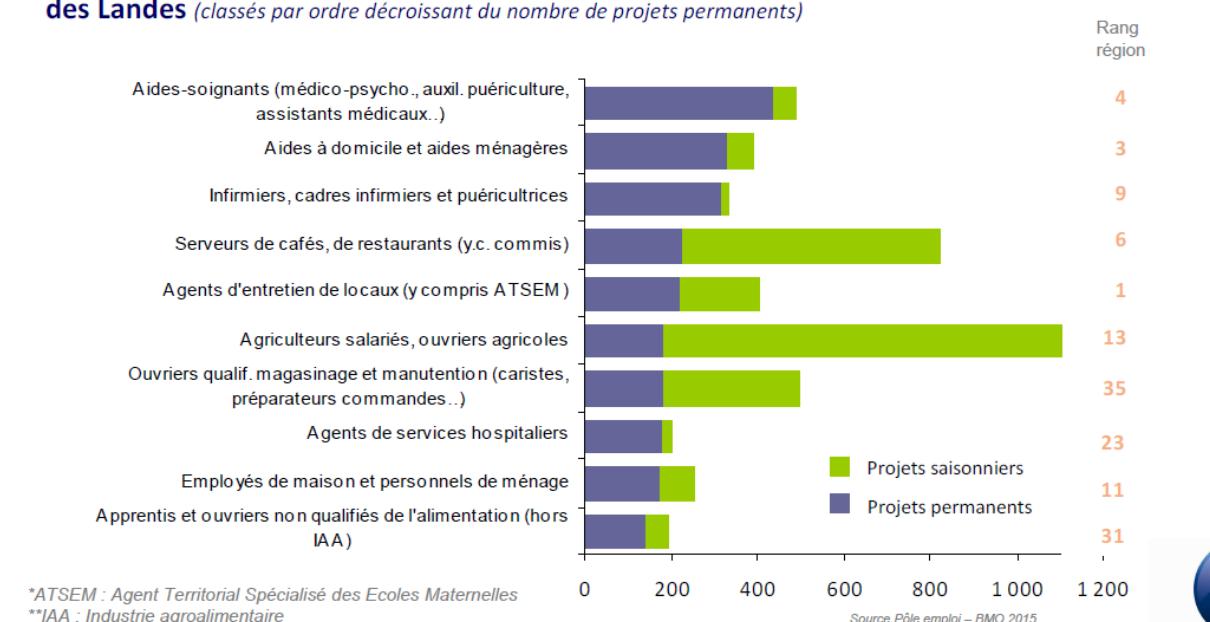
Situation juillet 2015

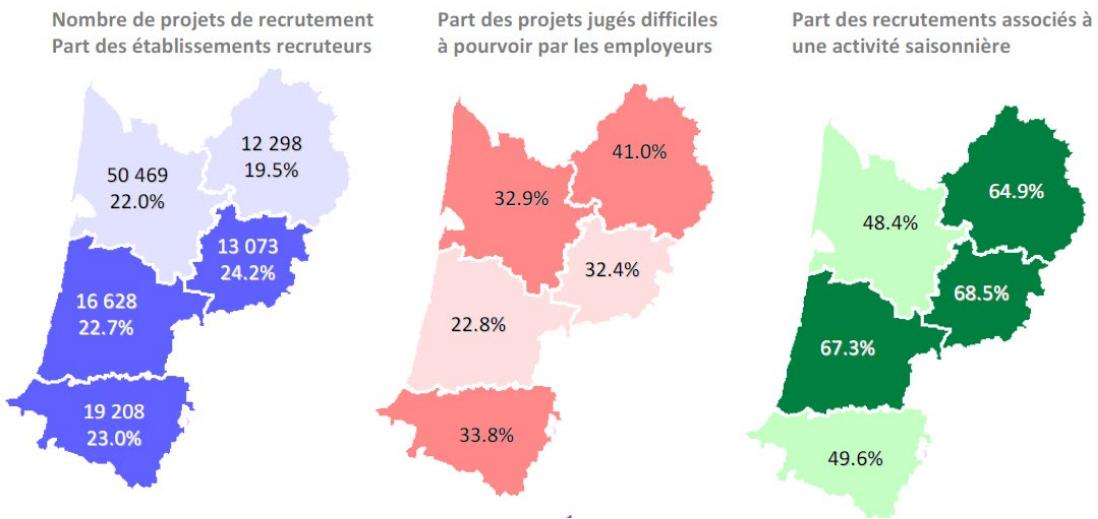
(Source Pôle Emploi)

Perspectives concernant l'offre d'emploi

Selon l'enquête sur les besoins en main d'œuvre (BMO) dans les Landes effectuée par le Service Statistiques, Etudes, Evaluations et Investigations de Pôle Emploi Aquitaine, en Avril 2015 : les employeurs du département des Landes projettent 16 628 recrutements, avec un fort dynamisme des établissements de moins de 4 salariés et de plus de 200 salariés. 67,3% de ces intentions d'embauche sont des projets saisonniers. 22,8% des projets sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs et concernent principalement la restauration (serveurs, employés polyvalents de cuisine, cuisiniers) et les ouvriers agricoles.

Les métiers rassemblant le plus grand nombre de projets permanents dans le département des Landes (classés par ordre décroissant du nombre de projets permanents)





La prime activité

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité se substitue au RSA activité et à la prime pour l'emploi (PPE). La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi dans son Article 57 du Titre IV crée une prime d'activité afin d'encourager l'activité professionnelle. Cette prime est versée par les Caisses d'Allocations Familiales ou les Mutualités Sociales Agricoles. Son objectif est d'inciter les travailleurs aux ressources modestes, qu'ils soient salariés ou non-salariés, à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et de soutenir leur pouvoir d'achat (art.L.841-1). Le bénéficiaire de cette prime d'activité, lorsqu'il est en recherche d'emploi, a droit à un accompagnement adapté à ses besoins (art.L.844-1).

e. Les travailleurs handicapés

Parmi les travailleurs handicapés, on distingue notamment ceux orientés vers le milieu protégé (ESAT) et ceux orientés vers le milieu ordinaire, qu'il s'agisse de personnes ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), ou de tout autre travailleur handicapé bénéficiant de l'obligation d'emploi (cf infra).

Concernant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la part des + de 40 ans à 59 ans représente près de 70% des tranches d'âge. Par contre, la part des hommes y est davantage représentée avec près de 51%.

Répartition de l'ouverture de droit à la RQTH à la MLPH par sexe et âge au 31/12/2014

RQTH	16-25 ans	26-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-75 ans	76 ans et +	Total
Femmes	7	361	1099	1896	2105	165	5633
Hommes	16	493	1270	1922	2208	138	6047
Total	23	854	2369	3818	4313	303	11680

Source MLPH 2015, « détails de l'activité de la MLPH»

Concernant les orientations professionnelles prononcées par la MLPH, 14% des personnes sont orientées en milieu protégé (ESAT), 45% en milieu ordinaire avec recherche directe d'emploi et 41% en milieu ordinaire avec maintien dans l'emploi.

6043 demandes d'orientation professionnelle ont été déposées sur les 23177 demandes totales auprès de la MLPH, au 31/12/2014.

En 2014, 3187 RQTH ont été accordées par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), 2210 orientations professionnelles dont 802 maintien dans l'emploi, 1030 recherches directes d'emploi, 335 ESAT et 43 autres. 120 formations professionnelles dont 108 CRP (centre de rééducation professionnelle) et 8 apprentissages.

Il est toutefois constaté un non-recours à certaines prestations ou dispositifs en faveur des personnes handicapées. Les personnes renoncent souvent à se former, face à la difficulté supplémentaire due au problème de mobilité lié à l'absence de Centre de Rééducation Professionnelle CRP/ERP dans le département (non chiffré à ce jour). En Aquitaine, sur 824 entrées de DEBOE en formation dans un Centre et Ecole de Rééducation Professionnelle, aucune entrée ne concerne les Landes. (Source Coordination du PRITH, CRP/ERP aquitains, 2013 - Aquitaine Cap Métier Observatoire, Données départementales, mai 2015 annexes tableau de bord régional 2013 « l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées » page 14, tableau relatif au dispositif spécifique CRP/ERP en Aquitaine).

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» définit, dans l'article L.5212-13 du code du travail, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Aux travailleurs reconnus handicapés, s'ajoutent les victimes d'accident du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, les bénéficiaires d'emplois réservés, les titulaires d'une allocation ou rente d'invalidité, les titulaires de la carte d'invalidité et les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés.

Dans les Landes, **2825** Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (DEFM BOE) sont inscrits à Pôle Emploi cat ABC, au 31 décembre 2013. Ils représentent 9.07% des demandeurs d'emploi tout public (9.51% en Aquitaine). Leur profil est à 47% des femmes, à 44% + de 50 ans, à 78% de niveaux inférieurs au Bac, à 48% inscrits depuis un an ou plus, avec une ancienneté moyenne d'inscription de 17,8 mois (contre respectivement en Aquitaine : 47%, 43%, 75%, 51% et 20.4%). Seuls 3% ont moins de 25 ans (4% en Aquitaine) (sources : DARES/DIRECCTE Traitement Aquitaine Cap Métiers). Le profil du public accompagné par Cap Emploi est à 47% des femmes, 7% de moins de 25 ans, 30% de plus de 50 ans et 76% de niveaux de formation déclarés inférieurs au Bac (contre respectivement 48%, 7.1%, 28.1% et 68.6% en Aquitaine) (données AGEFIPH sur l'activité Cap Emploi en Aquitaine, 2013). Au 31 décembre 2013, 2425 demandeurs d'emploi BOE sont sortis de la demande d'emploi. Seuls 1.6% des DE BOE sont sortis pour motif « reprise d'emploi » parmi tous les DES et 28% des DE sont sortis pour motif « reprise d'activité » parmi tous les DES (contre 1.1% et 23% en Aquitaine). 1% des DE BOE sont sortis pour le motif « entrée en stage » tandis que 8.8% des demandeurs d'emploi sont sortis pour le même motif parmi tous les DES (équivalent à la moyenne régionale : 1.1% et 8.7%). Ces données sont à interpréter avec prudence car prises comme ordre de grandeur. 141 DE BOE sont entrés en formation dans les dispositifs Agefiph, 159 dans les dispositifs du Conseil Régional.

Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3%. Il est de 7.5% pour la région.

4 entreprises adaptées (EA) sont installées dans les Landes (38 en Aquitaine) :

- Entreprise adaptée départementale « les jardins de Nonères » à Mont-de-Marsan et son Annexe à Saint-Paul-lès-Dax
- Entreprise adaptée « Agri-renfort » à Peyrehorade
- Entreprise adaptée « Léa Services » à Dax
- Entreprise adaptée et solidaire « Facylities Multi Services » (FMS) à Saint-Geours-de Maremne

Ces entreprises (anciens ateliers protégés) sont des entreprises du milieu ordinaire employant au moins 80% de salariés handicapés en production.

L'accès aux Entreprises Adaptées s'effectue via l'accompagnement Cap Emploi auprès des personnes handicapées après notification d'orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie(CDAPH).

f. Les jeunes en difficulté d'insertion

Les jeunes landais de 16 à 25 ans représentent 9,4% de la population départementale (36 200 jeunes) (Insee 2012). Ils sont ainsi relativement moins nombreux que les jeunes aquitains qui représentent 11,6% de la population régionale ou les jeunes français de la même tranche d'âge (12,6% de la population totale).

La population des moins de 25 ans se caractérise par des difficultés d'accès à l'emploi et d'insertion plus prononcées que les autres tranches d'âge. Ainsi, on dénombre 4691 demandeurs d'emploi (catégories ABC) de moins de 2 ans, soit 15,1% de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Si l'évolution sur un an semble moins alarmante pour les jeunes (+5.1% entre 2013 et 2014), en partie grâce à la mise en place des Emplois d'Avenir, **le taux de chômage des jeunes reste très supérieur à celui des 15/64 ans dans les Landes : 27.7% contre 11.8%** (INSEE 2011)- dont 24,3% pour les garçons et 32,2% pour les filles), taux sensiblement équivalent à la région.

D'autre part, parmi les 18/24 ans, 37.3% des landais sont scolarisés, contre 51.8% au niveau aquitain et parmi les 15/24 ans, le taux d'activité des jeunes landais est de 47.5% contre 42.9% au niveau aquitain. Parmi eux, 34.3% sont en emploi contre 31.3% pour les aquitains (INSEE 2011).

Enfin, la part des jeunes de 15/24 ans non scolarisés et ayant obtenu au mieux le brevet des collèges est de 22,8% (24% pour la région). 48% des jeunes de 20/24 ans non scolarisés ont un niveau V ou infra V. **La part est de 54% pour les 15/24 ans non scolarisés.** La part des jeunes sortant du système éducatif sans aucun diplôme est de plus en plus importante, comme au niveau national. La crise économique met en situation de fragilité cette part importante de la jeunesse.

Les – de 30 ans sont les plus touchés par la pauvreté : ils sont 18,3% à vivre sous le seuil de pauvreté.

	Aquitaine	Dordogne	Gironde	Landes	Lot-et-Garonne	Pyrénées-Atlantiques	France métropolitaine
Diplômés, non diplômés, difficultés scolaires							
Difficultés scolaires des jeunes de 17 ans en 2013*	8.4%	9.7%	8.6%	7.6%	10.1%	6.4%	8.5%
Jeunes non diplômés en 2011**	18.9%	21.5%	19.2%	18.0%	22.6%	14.8%	20.4%
Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34ans en 2011***	40.6%	30.6%	44%	36.0%	31.6%	44.7%	43.0%
Taux de retards de 2 ans et plus en 3 ^{ème} (année 2013-2014)	1.0%	1.1%	0.8%	0.8%	1.1%	1.6%	1.4%
Formation et activité en 2011							
Filles de 15 à 19 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	81.8%	78.7%	82.3%	80.5%	79.3%	84.2%	81.6%
Filles de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	9.2%	10.8%	8.8%	9.4%	10.2%	8.8%	9.5%
Garçons de 15 à 19 ans élèves, étudiants ou stagiaires	73.8%	67.6%	74.9%	73.2%	70.2%	76.7%	73.9%
Garçons de 15 à 19 ans en emploi, y compris en apprentissage	16.4%	21.2%	15.0%	17.3%	18.9%	15.5%	16.1%
Filles de 20 à 24 ans élèves, étudiantes ou stagiaires	30.6%	14.4%	37.8%	14.3%	17.4%	29.8%	28.2%
Filles de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	46.3%	53.1%	42.7%	54.4%	51.5%	48.4%	48.6%
Garçons de 20 à 24 ans élèves, étudiants ou stagiaires	24.8%	10.4%	32.1%	11.6%	12.0%	23.3%	23.6%
Garçons de 20 à 24 ans en emploi, y compris en apprentissage	53.6%	61.2%	48.1%	64.3%	61.1%	56.4%	54.2%

Sources : MEN-DEPP, INSEE- Recensement de la population 2011 / tableau issu du panorama statistique 2014 de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine

* proportion des jeunes de 17 ans ayant de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture

**proportion des jeunes non diplômés au sein de la population des 20-24 ans non inscrite en établissement scolaire

*** proportion des diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population des 25-34 ans non inscrite en établissement scolaire

Au travers des politiques de cohésion sociale de l'Union européenne, une nouvelle catégorie sociale a été identifiée comme public cible des politiques de lutte contre l'exclusion des jeunes. Cette catégorie est celle des jeunes « NEET » (*Not in Education, Employment or Training*) qui regroupe l'ensemble des moins de 25 ans non scolarisés et non engagés en emploi, formation, apprentissage ou stage.

Un exercice de quantification et de caractérisation de ce public a été conduit dans les Landes : on estime à près de 5000 les jeunes « NEET » landais.

Parmi ces derniers, 4268 jeunes de 16 à 25 ans sont connus et accompagnés de la Mission locale des Landes⁹.

Certains jeunes NEET bénéficient du RSA à différents titres (estimation : près de 1000 jeunes).

En Octobre 2014, **3116** jeunes de – de 25 ans sont inscrits comme demandeurs d'emploi en catégorie A à Pôle Emploi : jeunes n'ayant eu aucune activité professionnelle au cours du dernier mois et donc pouvant être considérés comme NEET.

Enfin, certains jeunes n'ont recours à aucun service.

Des estimations du nombre de jeunes NEET de 18 à 25 ans réalisées à partir des données portent à plus de 25 % de cette tranche d'âge le nombre de jeunes non insérés dans les Landes.

⁹ En 2014, 6665 jeunes ont été en relation avec la Mission Locale des Landes contre 6776 en 2013, soit -1.6%. 2534 jeunes ont été accueillis pour la première fois contre 2771 en 2013, soit -8.5%. Parmi eux, **4268** jeunes NEET de 16/25 ans dont 2200 femmes et 2068 hommes.

	2011		2006	
	en %	Rang du dpt	en %	Rang du dpt
Dordogne	27,5	86	22,3	83
Gironde	18,8	23	15,9	31
Landes	25,2	68	20,1	60
Lot-et-Garonne	26,6	81	21,5	73
Pyrénées-Atlantiques	18,9	25	15,0	23
Province	21,9			
France métropolitaine	21,2			

Population au lieu de résidence âgée de 18 à 25 ans qui n'a pas d'emploi et n'est ni étudiant, ni élève, ni stagiaire
 Source : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales au lieu de résidence



g. Les « invisibles » (Eléments extraits du Diagnostic à 360° du sans abrisme au mal logement des Landes- DDCSPP)

Les publics invisibles ont été définis par une étude de mai 2014 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale. Cette étude les définit comme des groupes de population mal couverts par la statistique publique, peu visible pour les pouvoirs publics et peu ou mal appréhendés par les politiques sociales. Cette étude recense cinq types d'invisibilité de natures différentes :

- une invisibilité sociale : publics dépourvus des liens sociaux constitutifs d'existence et de reconnaissance sociale, publics relégués en dehors d'espaces de représentation et de participation citoyenne.
- une invisibilité institutionnelle : publics se situant dans les interstices de l'action publique
- une invisibilité « politico-médiaque » : publics mal vus, stigmatisés, une visibilité souvent ponctuelle
- une invisibilité « recherchée » par les publics eux-mêmes : honte d'être stigmatisé, volonté de rompre avec un parcours d'exclusion et/ou une logique d'assistance, sous-estimation de leurs propres difficultés, peur du dévoilement d'une situation aux marges de la légalité
- une invisibilité scientifique : inadaptation de l'outil statistique. Ces travaux s'intéressent particulièrement à six catégories de publics : les sans domicile stable dont les hébergés chez des tiers, l'entourage familial des enfants placés ou en voie de l'être, les personnes logées présentant des troubles de santé mentale, les sortants de prison, les travailleurs pauvres et les personnes en milieu rural, dont les jeunes et les néo-ruraux

D'après le Diagnostic territorial partagé 360 «du sans-abrisme au mal-logement Landes 07-2015»: globalement, pour les opérateurs œuvrant dans le cadre du logement et de l'hébergement dans le département des Landes, les publics invisibles sont les personnes qui ne se manifestent pas spontanément vers les travailleurs sociaux, par crainte des conséquences, notamment, par exemple, vis-à-vis du « risque » de placement des enfants.

Ils sont invisibles aux propositions et démarches de solidarité classiques et expriment un refus de tout l'institutionnel. L'approche peut être longue et difficile avec un aboutissement aléatoire dans le temps, en particulier s'agissant du suivi médical. Ce sont des personnes fortement marginalisées avec des repères très éloignés des standards de la vie courante.

Il semblerait également, selon les opérateurs, que les publics invisibles soient plutôt caractéristiques des « grandes » agglomérations landaises, et ne soient que peu, voire pas, présents sur les territoires ruraux.

Rentrent évidemment dans la catégorie des publics invisibles les personnes sans-abris (tente, camions, locaux divers, squats, etc.), mais également les personnes logées présentant des pathologies psychiatriques, celles en rupture de soin (psychiatrique et/ou addictions). On pourrait qualifier « de publics invisibles » toutes les personnes qui refusent de par leur pathologie mentale ou addictive tout accompagnement imposant des contraintes minimales pour un accueil en vie collective.

Tout comme les jeunes sans ressource (en particulier ceux qui ne sont pas logés dans leur foyer familial), les jeunes sans soutien familial, certains jeunes en milieu rural (nouveaux arrivants, en recherche d'emploi, etc.). Tous les jeunes en rupture, qui, parce qu'ils ont connu des parcours institutionnels tout au long de leur enfance et adolescence, refusent toute nouvelle forme d'accompagnement proposée par des professionnels de l'action éducative (jeunes sous protection ou sortants d'ASE par exemple). Ces attitudes sont souvent corrélées à des difficultés d'ordre psychologique. Egalement, il semblerait qu'une problématique soit présente s'agissant de certains jeunes adultes en situation de handicap recevant l'AAH qui retournent au sein du domicile familial.

La situation des jeunes en errance interroge : certains présentent ce mode de vie comme « choisi ». Ces jeunes ont pu fréquenter la Mission Locale et y trouver des réponses temporaires (récoltes d'asperges, etc.). Pour d'autres, il ne s'agit pas d'un choix mais d'un parcours de vie chaotique. C'est donc en particulier pour ces derniers que la mise en lumière se révèle indispensable.

La problématique de l'invisibilité concerne aussi les publics âgés et particulièrement les publics âgés dépendants, les personnes isolées arrivées d'autres départements, sans aucun lien au sein du territoire, mais également ceux en rupture de soin, pour lesquels des pathologies s'installent. Les travailleurs sociaux du département sont également confrontés à des personnes vulnérables présentant le syndrome de Diogène. Ce syndrome est décrit comme un trouble du comportement associant une négligence extrême de l'hygiène corporelle et domestique, une accumulation d'objets hétéroclites (syllogomanie), un isolement social, un déni des troubles, une absence de honte et un refus de toute aide.

Dans les structures d'hébergement, il est constaté 2 publics tendant à devenir majoritaires :

- les personnes atteintes de pathologies psychiatriques dont les jeunes majeurs
- celles souffrant d'addiction.

1.3 Analyse des besoins en formation des publics accompagnés (données Conseil régional Nouvelle Aquitaine)

La part des sans diplômes dans les Landes (ensemble de la population 15 ans et plus non scolarisée) en 2011 était d'environ 16% (idem Aquitaine), les niveaux V représentaient 28% (26% en Aquitaine), les niveaux IV comptaient pour 18% (17% en Aquitaine), les niveaux I et II se situaient à 9% (12% en Aquitaine). Globalement les niveaux équivalents au CAP sont majoritaires dans la population.

Pour les publics les moins qualifiés et/ou les plus éloignés de l'emploi, l'accès à la formation s'inscrit dans un parcours d'insertion qui nécessite un accompagnement socio-professionnel.

Le travail sur l'orientation et le projet professionnel est ainsi souvent nécessaire pour l'accès à une formation qualifiante. Toutes les catégories de publics accompagnés sont concernées : jeunes suivis par la Mission Locale, demandeurs d'emplois longue durée, travailleurs handicapés et bénéficiaires du RSA.

LA DEMANDE SOCIALE DES PUBLICS

Selon les publics ciblés, la demande sociale de formation a des caractéristiques différentes :

- Pour les demandeurs d'emploi des Landes
En 2013, les demandeurs d'emploi (D.E) sortis pour formation (3 207 sortis) ont suivi des formations principalement dans 4 secteurs (55% des effectifs sortis en formation): dans le commerce distribution (564 DE), dans le secteur du sanitaire et social (423 DE), le secteur tertiaire de bureau (400 DE) et le secteur du transport logistique (373 DE).
- Pour les publics jeunes – source remontée de besoins formation 2014 Mission locale
Le public jeune exprime un besoin de prestation sur l'orientation pour mieux connaître les métiers porteurs, sur la définition d'un projet professionnel en lien avec les potentialités de leur territoire car ils ont peu de mobilité. Services à la personne, dont petite enfance, transports - logistique, commerce sont les secteurs les plus visés par les publics jeunes pour des formations qualifiantes.
- Pour les publics Travailleurs Handicapés

Dans les Landes, fin 2014, sur 3 236 DE BOE, 23,33% sont inscrits sur une recherche de poste secteur service à la personne et aux collectivités, 14,09% sur activités support de l'entreprise, et 13,28% sur commerce vente grande distribution.

❖ *Les prescriptions dans le cadre du PRF 2014*

Pour candidater sur une formation du PRF, le demandeur d'emploi doit bénéficier d'une prescription soit de Pôle Emploi, soit de la Mission Locale, soit de Cap Emploi, soit du PLIE.

En 2014, sur 5 450 prescriptions formations pour des demandeurs d'emploi landais sur le Programme Régional de Formation, 21,12% étaient réalisées sur l'orientation professionnelle, 16,44% s'inscrivaient sur des compétences transverses dont les compétences clés, 15,12% étaient sur le secteur du transport. Les services à la personne, le commerce, et le BTP complétaient l'essentiel de cette liste de secteurs de prescriptions.

❖ *Les besoins en compétences du tissu économique landais*

En lien avec le tissu économique landais, des entreprises recherchent des compétences pour accompagner leur développement. Les métiers suivants sont porteurs sur le département :

- Les métiers de l'industrie : chaudronnier, soudeur, technicien de maintenance industrielle
- Les métiers du commerce, de la vente et de la grande distribution : employé libre-service, vendeur conseil en magasin ou spécialisé, responsable de rayon
- Les métiers hôtellerie restauration : cuisinier, serveur, agent d'étage, agent d'entretien
- Les métiers de l'agriculture : conducteur engins agricoles, ouvrier agricole, soigneur d'animaux

La saisonnalité est un marqueur important de l'emploi dans les deux derniers secteurs d'activité présentés. Le niveau IV est souvent attendu pour des postes où l'exécution se conjugue avec la capacité d'adaptation, d'anticipation, et l'intégration de la qualité du service rendu à la clientèle, ou pour une production de qualité.

1.4 Analyse des besoins en matière de logement

(Effectuée à partir du diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement juin2015 DDCSPP)



Un dynamisme démographique fort fait peser une pression importante sur l'offre de logement, notamment sur les territoires de Maremne Adour Côte Sud, du Grand Dax, des Grands Lacs et du Seignanx. 35% de la population se concentre principalement sur les deux chefs-lieux d'arrondissement et le littoral nord et sud. Cela crée une tension sur le marché du logement dans ces secteurs attractifs. 5000 nouveaux habitants s'installent, en moyenne, chaque année dans les Landes, dont 14% environ sont en situation de pauvreté.

Le nombre de ménages augmente (+2.1% par an en moyenne entre 1999 et 2010) et leur taille se modifie (taille moyenne en diminution : 2.28 personnes par ménage).

Les populations évoluent :

- La part des personnes âgées de + de 65 ans est proportionnellement plus nombreuse dans les Landes et entraîne de nouveaux besoins en logement adapté, structures dédiées et offre de services. Ce public est surreprésenté en structures d'hébergement d'urgence. En maison relais, l'avantage du turn-over limité, qui implique un vieillissement de la population, permet un suivi sur le long terme et l'anticipation (orientation vers EHPAD).
- Les jeunes en rupture familiale, avec parcours institutionnels complexes et sans ressource sont en augmentation. Ils nécessitent des structures et des accompagnements dédiés, adaptés à leur problématique.
- Les déboutés du droit d'asile vivent principalement à Mont-de-Marsan et sont accompagnés par le tissu associatif. Leur situation est complexe : 75% de ces publics ne repartent pas et se maintiennent dans le département. Plus de 40 personnes sont installées en hôtel, parfois depuis plusieurs années. Ces publics sont expulsés dès la période estivale. Peu d'accompagnement possible, très inconfortable pour les travailleurs sociaux.

- Les réfugiés statutaires rencontrent également des difficultés de prise en charge car leur accueil au CADA dure 6 mois alors que la délivrance par l'OFPRA des documents officiels indispensables à l'accès aux droits demande plus de 6 mois. Ils ont accès aux dispositifs de droit commun et sont orientés vers l'hébergement d'urgence généraliste.
- Les femmes et femmes victimes de violences : il est constaté une recrudescence des demandes de logement social avec pour motif unique d'être victime de violences domestiques.

Les familles évoluant, les besoins se modifient : les petites et grandes surfaces (T1/T2 et T5 et +) sont très demandées. Les demandes sont très fortes sur le littoral très attractif contrairement aux zones périphériques qui subissent des taux de vacance localement importants.

Un nouveau phénomène émerge concernant la difficulté des propriétaires occupants à se maintenir dans le parc privé. Le nombre de dossiers d'adaptation de logements de propriétaires occupants a augmenté de 77.8% de 2012 à 2014.

Concernant le public en situation de handicap, la Prestation de compensation du Handicap (PCH) et le Fonds de compensation permettent de répondre de manière satisfaisante aux besoins d'aménagements de logement dans le parc privé. Toutefois des difficultés sont évoquées dans l'accès ou le maintien dans un logement adapté : délai d'attente lors d'une demande d'entrée en logement social, difficulté de l'organisation de la réalisation des aménagements et vétusté ou inconfort des logements pour les personnes handicapées locataires dans le parc privé et bénéficiant d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). En 2014, le coût du logement actuel est le deuxième motif de demande de logement social, derrière l'absence de logement : invoqué par 17% des nouveaux demandeurs.

Synthèse des besoins

La population landaise est vieillissante. Toutefois, le territoire attire quelques 5000 nouveaux habitants par an.

Bien qu'ayant été parmi les plus bas d'Aquitaine, jusqu'à fin 2014, le taux de chômage dans les Landes continue toutefois d'augmenter et dépasse la moyenne régionale au 3ème trimestre 2015 (avec 10% pour le département, 9.9% en région Aquitaine et 10.2% en France).

L'économie landaise peine à redémarrer (stagnation de l'offre d'emploi salarié marchand). Néanmoins, les atouts naturels du département devraient permettre l'émergence d'une nouvelle économie verte, respectueuse de l'environnement et créatrice d'emplois nouveaux.

Les embauches sont actuellement très majoritairement à durée déterminée de courte durée, les entreprises recourent à l'intérim et au travail saisonnier.

Aussi la précarité s'est progressivement installée, avec plus de 25% d'augmentation de bénéficiaires du RSA entre 2010 et 2014 tous profils confondus et une augmentation de l'ancienneté dans les dispositifs RSA et ASS.

Dans ce contexte économique morose, entreprises et collectivités territoriales peinent à avoir une vision positive de l'avenir et limitent les recrutements.

En matière d'accès aux soins et de santé, la crise accentue les souffrances psycho-sociales et le renoncement aux soins.

En matière d'accompagnement social, de nouvelles populations sont déclassées (travailleurs pauvres) et « viennent pousser la porte » des services sociaux démunis face à des difficultés multiples et nouvelles.

En matière de formation, des besoins sont constatés auprès de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ainsi qu'auprès de demandeurs d'emploi diplômés (besoins d'adaptabilité des formations et des personnes face au marché du travail).

En matière de logement et d'hébergement, certains territoires sont en tension en ce qui concerne le logement social du fait de l'évolution des familles, l'arrivée de nouvelles populations, le prix du foncier mais aussi du fait du travail saisonnier.

Aussi les besoins des publics sont en constante évolution et nécessitent un repérage plus fin en matière sociale, emploi, formation, logement et santé. Ce repérage est fait par les acteurs de l'insertion, sur les territoires. Il mérite d'être observé de plus près dans le cadre d'une évaluation et d'un recensement des besoins repérés sur chaque territoire.

1.5 Présentation de l'offre d'insertion actuelle

Le Département assume un rôle de coordinateur des politiques d'insertion et des politiques d'action sociale, compte tenu du chef de filât qui lui est confié dans la définition et la conduite des politiques d'insertion par la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008.

Les compétences relatives aux politiques d'insertion et d'action sociales restent néanmoins partagées par plusieurs acteurs dont le Département, l'Etat et la Région.

La mise en œuvre concrète des politiques d'action sociale et d'insertion associe sur le territoire landais les CAF et MSA, Pôle Emploi, les CIAS et CCAS, la Mission Locale des Landes, le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), l'ARS, les structures de l'IAE, l'UDAFA ainsi que des associations œuvrant dans l'insertion.

a Les acteurs de l'insertion en matière d'accueil et d'accompagnement des publics

a-1. Accueil et Accompagnement par typologie de public :

❖ Accueil et accompagnement des bénéficiaires du RSA

L'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est assuré par plusieurs partenaires liés par convention, en fonction de considérations liés aux publics ou à des secteurs géographiques. Le comité de pilotage RSA, présidé par le Président du Conseil départemental ou son représentant en assure le suivi et la conduite.

Dans le cadre de l'article L.262-32 du Code de l'action sociale et des familles de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008, le Conseil départemental des Landes a conventionné avec l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx, la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, Pôle Emploi, l'Union Départementale des CCAS/CIAS ainsi que l'UDAF des Landes afin de préciser les modalités d'accueil et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA par les différents signataires.

Les signataires de cette convention relative au dispositif d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active s'engagent, dans le respect des principes suivants :

- ✓ Une réponse de proximité
- ✓ La réactivité du traitement de la demande
- ✓ la participation des bénéficiaires à la définition, la conduite et l'évaluation des dispositifs abordés dans la présente convention,
- ✓ la volonté de développer une culture commune entre acteurs,
- ✓ une qualité de service rendu identique sur tout le territoire départemental,
- ✓ un service s'appuyant sur les ressources de chaque territoire,
- ✓ l'évolution concertée du dispositif lors des comités de pilotage.

L'annexe 1 porte sur les engagements de qualité entre le Conseil départemental et les organismes chargés de l'instruction des demandes de RSA et de l'information au public sur cette prestation.

L'annexe 2 précise les associations et organismes habilités par le Président du Conseil départemental pour l'instruction des demandes RSA.

L'annexe 3 à la Convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active pour les familles monoparentales a été signée entre **le Conseil départemental des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx et la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine**. Elle confie à ces organismes **la conclusion des Contrats d'Engagements Réciproques (CER) des familles monoparentales orientées dans le cadre d'une orientation sociale**.

L'annexe 4, « Convention d'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec les CCAS » a été signée par le **CCAS de DAX** annexe 4.1, le **CCAS de Mont-de-Marsan** annexe 4.2, le **CCAS de Saint-Paul-lès-Dax** annexe 4.3. Elle confie aux CCAS **la conclusion des Contrats d'Engagements Réciproques (CER) des personnes seules ou couples sans enfant résidant dans la commune signataire**.

L'annexe 5 à la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active **pour les non-salariés agricoles a été signée entre le Conseil départemental des Landes et la MSA Sud Aquitaine**.

❖ Accueil et accompagnement des publics autres que BRSA

L'accueil et l'accompagnement des publics autres que BRSA se déclinent en fonction des missions et des compétences de chaque institution, selon ses critères d'intervention propre (critères liés aux problématiques rencontrées par la personne, à sa situation sociale, à son âge, à sa situation familiale, notamment). L'accueil effectué dans chaque institution permet une information et une éventuelle orientation vers le « bon interlocuteur » de la personne.

Les Mairies et les CCAS jouent un rôle essentiel d'information générale envers chaque citoyen, quel que soit sa situation. Le Pôle social du Conseil départemental est le service social généraliste qui permet cet accueil tout public.

Le tableau ci-après présente les organismes signataires les mieux placés pour répondre aux besoins des publics.

<u>Publics</u>	<u>Nature du besoin</u>	<u>Organismes signataires concernés</u>	<u>Nature de l'accompagnement</u>
Personnes handicapées RQTH, DEFM BOE	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	MLPH Pôle social/ CCAS/CIAS	Social
	Accompagnement professionnel	Pôle Emploi/ Cap Emploi	Professionnel
Personnes handicapées AAH	Information, Accès aux droits, orientation, accompagnement social	MLPH/ CAF Pôle social/ CCAS/CIAS	Social
Demandeurs d'emploi en ASS	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social/ CCAS/CIAS	Social
	Accompagnement professionnel	Pôle Emploi	Professionnel
Personnes vulnérables	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social/ CCAS/CIAS Cellule personnes vulnérables CD 40 UDAF	Social
Personne isolée ou en couple sans enfant, en difficultés	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social et/ou CCAS si Service social	Social
Familles ou foyers monoparentaux en difficultés	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social C.A.F.	Social

<u>Publics</u>	<u>Nature du besoin</u>	<u>Organismes signataires concernés</u>	<u>Nature de l'accompagnement</u>
Demandeurs d'emploi	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social/ CCAS/CIAS	Social
	Accompagnement professionnel	Pôle Emploi	Professionnel
Jeunes en difficultés	Information, Accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social/ CCAS/CIAS Pôle Prévention Spécialisée Mission Locale Landaise	Social Socio-éducatif
	Accompagnement professionnel	Pôle Emploi	Socio-professionnel professionnel
toutes personnes en difficultés	Information, accès aux droits, orientation, accompagnement social	Pôle social/ CCAS/CIAS	Social
	Accompagnement professionnel	Pôle Emploi	Professionnel (sous réserve d'une inscription à Pôle Emploi)
« invisibles »*	Information, Accès aux droits, orientation, accompagnement social, accompagnement professionnel	Tous les acteurs signataires	Social et professionnel

* se référer à la définition en page 34

a-2. Par acteur en responsabilité de l'accueil et de l'accompagnement

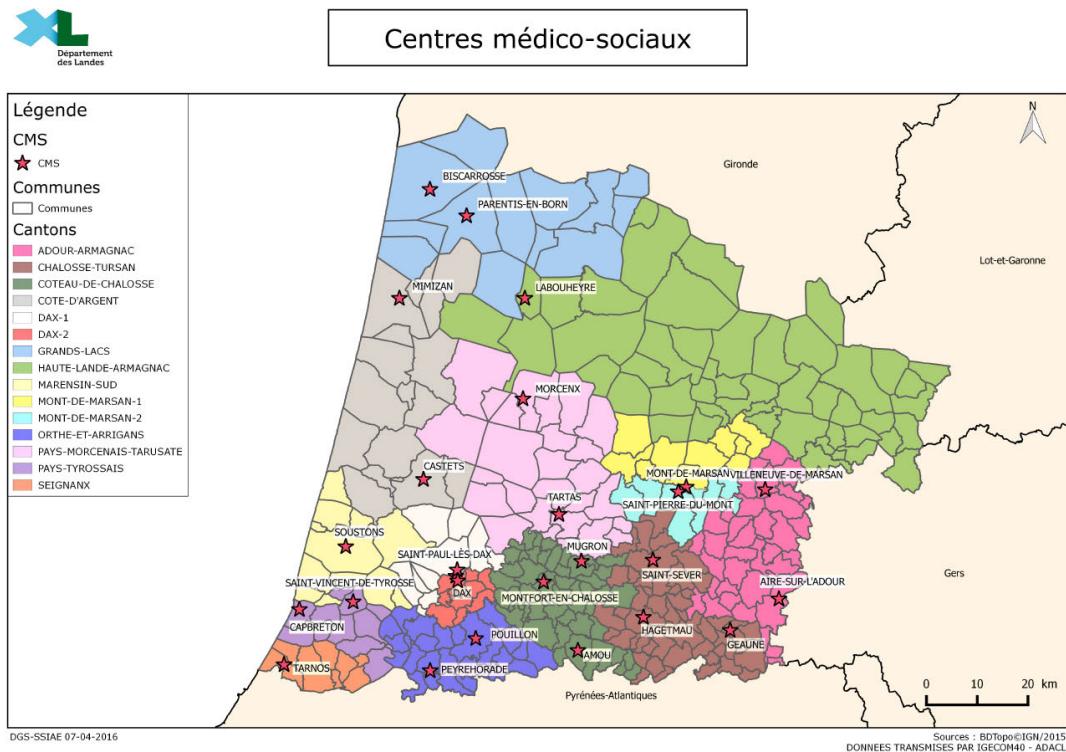
❖ Accueil et Accompagnement tout public

L'accueil et l'accompagnement des publics s'inscrit dans un parcours d'insertion. Ainsi différents services, allant des services sociaux généralistes et spécialistes aux services d'insertion professionnelle, œuvrent à l'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi des publics, en fonction de la situation de la personne.

Les services sociaux

Le Département

Le Conseil départemental des Landes offre un accueil de proximité, à travers les 27 Centres Médico-Sociaux (CMS) répartis sur tout le territoire. La couverture des CMS se décline ainsi :



Des équipes médico-sociales (réunissant les services de Protection Maternelle et Infantile, de l'Aide Sociale à l'Enfance et le Pôle Social) interviennent sur l'intégralité du département afin de remplir les missions de prévention et protection de l'enfance et des personnes vulnérables et la mission d'insertion dévolues au Département.

Les équipes du Pôle Social se composent de 130 agents en polyvalence de secteur et dispositif RSA. Les équipes de polyvalence de secteur (secrétaires, assistantes sociales, conseillères en Economie Sociale et Familiale) du Pôle Social proposent un accueil et un accompagnement social global à tout public, c'est-à-dire à toute personne en précarité ou en risque de l'être souhaitant s'inscrire dans une démarche d'insertion active résidant sur le territoire d'intervention du CMS. Ceci afin de faciliter l'accès aux droits et accompagner dans l'élaboration de projet vers l'autonomie et l'insertion socio-professionnelle.

Elles travaillent en lien étroit avec les référents RSA qui accompagnent spécifiquement les bénéficiaires du RSA.

Les travailleurs sociaux informent le public sur ses droits lors des permanences téléphoniques, entretiens individuels, visites à domicile ou lors d'information collective d'accès aux droits.

Une permanence sociale téléphonique est tenue tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 10h dans chaque centre médico-social.

Dans le cadre de l'accompagnement social, une assistante sociale évalue la situation dès la première rencontre afin d'en déterminer les priorités pour la personne à accompagner (accès aux divers droits, à la santé, au logement, aide budgétaire, aide financière, orientation vers un service spécialisé, suivi proposé à la personne, accompagnement médico-éducatif spécifique à envisager- PMI et protection de l'Enfance,...).

Les référents RSA accompagnent les bénéficiaires RSA qui leur sont orientés et mettent en œuvre avec le BRSA les actions nécessaires pour lever les freins à son employabilité. Les référents s'appuient sur les compétences du BRSA et les ressources du territoire, ils lui proposent une formation dans le cadre des actions et moyens proposés par le PDI.

A titre indicatif, le Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles géré par le Pôle Social du Conseil départemental a accordé, après études des demandes d'aides évaluées par un travailleur social, à **6 230 foyers** différents , **2 785 193€** en 2014, toutes aides confondues (soutien à projet ou suite à un accident de parcours de vie, accès ou maintien dans le logement, mobilier de première nécessité ou travaux d'aménagement, factures d'énergie, aide en direction des enfants).

Les travailleurs sociaux du Pôle Social travaillent en étroite collaboration avec d'autres services sociaux intervenant spécifiquement sur certains publics: la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, la Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx en ce qui concerne le canton du Seignanx, la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine, les CCAS ou CIAS et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ; mais aussi les associations telles que **LISA** à Mont-de-Marsan ou **la Maison du Logement** à Dax dans le cadre de l'accompagnement spécifique vers et dans le logement, les services administratifs et sociaux de la CARSAT, de la CAF , de la MSA, de l'Education Nationale, l'ASAE, le SPIP, Associations liées au logement, OPHLM, UDAF, les centres hospitaliers, partenaires de santé : PAS (Permanence d'Accès à la Santé), Centre de santé mentale, les associations caritatives : Secours Populaire, Secours Catholique, Restaurants du Coeur, épiceries sociales, structures de l'IAE, Pôle Emploi, organismes ou associations divers (INSUP, AIREL, Associations proposant des cours d'alphabétisation, Amicale Laïque, ALPCD, Aviada, etc...), organismes de défenses et d'informations des droits (MRAP, ADIL, CIDFF, ADAVEM, etc...).

Aux équipes du Pôle Social, est rattaché le service de Prévention Spécialisée de dix éducateurs qui intervient spécifiquement sur les territoires de Dax, Mont-de-Marsan, le secteur côte Sud et le secteur côte Nord.

Les CCAS ou CIAS

Un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal géré par un Conseil d'Administration dont le Maire est Président de droit. Il intervient principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale (compétence obligatoire), l'aide sociale facultative et l'action sociale (mise en œuvre de la politique sociale déterminée par les élus locaux) et enfin l'animation d'activités sociales.

Les Centres Communaux d'Action Sociale peuvent apporter une aide sous forme de secours financier, bons d'achats, colis alimentaire, bons d'essence, aide tarifaire pour les transports en commun, pour la restauration et le transport scolaires, pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ces aides sont soumises à un barème de ressources ou à une enquête sociale. Ils peuvent aussi proposer des actions d'insertion sociale. Concernant l'aide alimentaire, ils y répondent soit directement, en cas d'urgence soit en orientant vers les associations caritatives ou inscription à une épicerie sociale. Certains participent à l'instruction des dossiers RSA.

Les petites communes n'ont pas forcément de CCAS ou ont délégué leur mission au CIAS. Les CIAS exercent principalement la mission d'aide à domicile en direction des personnes âgées et personnes handicapées.

Certains CCAS ou CIAS ont développé une offre d'insertion et participent au réseau partenarial. Ils jouent un rôle essentiel d'information et d'orientation des publics, précaires ou non.

Pour exemple, le « Pôle Social » de la commune de Capbreton regroupe en un même lieu le CCAS, le Pôle Social du Conseil départemental, des permanences de divers organismes et des associations caritatives (Secours Populaire, Restaurants du Cœur) ou autres telle que l'ADEB (acquisition des savoirs de base). Ce regroupement de services à la personne facilite la réponse en matière d'insertion (aide alimentaire, aide administrative, cours d'alphabétisation, orientation et accompagnement social, atelier santé ponctuellement proposé par la Conseillère en ESF du CCAS...) et évite ainsi le nomadisme des publics. De même, la plateforme sociale du Marsan centralise la distribution alimentaire des associations caritatives (Secours Populaire, Croix Rouge, Panier Montois, les Restaurants du Cœur, l'épicerie sociale La Ruche Landaise) et accueille des permanences de divers partenaires. Cette plateforme sociale est gérée par le CIAS du Marsan.

Le CIAS des Landes d'Armagnac offre un service Insertion, en lien avec les entreprises et agences d'intérim du Canton et travaille en lien avec l'association AIRELF, en ce qui concerne l'acquisition des savoirs de base. Des entretiens individuels d'aide à la recherche d'emploi, d'aide à l'élaboration de CV et mise en relation sont proposés ainsi que des ateliers en groupe pour faciliter le lien social.

Le CIAS du Pays Grenadois offre un point relais Emploi où se tiennent des permanences de conseillers professionnels de la Mission Locale des Landes, de Carrières Insertion, où est proposé un accompagnement au sein de l'atelier Multi Services Informatique (AMI), où se déroulent des formations pour demandeurs d'emploi.

La Mairie de Sainte-Marie-de-Gosse offre un accès gratuit à Internet à la bibliothèque municipale.

Certains Centres Communaux d'Action Sociale ou CIAS se sont dotés d'un service social afin d'accueillir et de proposer un accompagnement social aux personnes seules ou couples sans enfant en précarité domiciliés sur la commune (Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Paul-lès-Dax) et ont conventionné avec le Conseil départemental concernant la mission d'insertion. Toutefois le public a la liberté de s'adresser soit au CCAS soit au CMS dont il dépend.

Le CIAS du Marsan offre un accompagnement social, à l'insertion et à la scolarité aux populations des Gens du Voyage habitant les Aires de stationnement gérées par la Communauté d'Agglomération. De même à Dax, par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Les CCAS instruisent et aident à la constitution des dossiers de demande de logements sociaux. Ils participent aux commissions d'attribution de logements sociaux et peuvent attribuer des aides financières pour l'accès au logement. Certains gèrent des logements d'urgence (exemple le CCAS de Biscarrosse gère 2 logements d'urgence conventionnés ALT, celui d'Ychoux gère 6 logements sociaux, Campagne en gère 5), la Communauté des Communes MACS gère un hôtel social ainsi que les CCAS de Morcenx et de Tarnos.

Le CIAS du Pays d'Orthe a développé un service mobilité à travers « Transp'Orthe », service de transport à la demande ouvert aux bénéficiaires du CIAS (service d'aide à domicile et portage de repas), personnes de plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, personnes immobilisées en retour d'hospitalisation (15 € le carnet de 10 trajets).

Le CCAS de Seignosse propose une bourse au permis pour les jeunes. Certains CCAS accordent des aides à la mobilité sous forme de bons d'essence, aide financière ou prêt selon les cas (Biscarrosse).

Le CCAS de Saint-Michel-Escalas accorde des aides au Centre de loisirs, en fonction du Quotient Familial.

La Caisse d'Allocations Familiales des Landes

Le service administratif de la CAF 40 s'adresse à tout public pour l'accès aux droits, son service social s'adresse plus spécifiquement aux allocataires ayant au moins un enfant à charge.

L'accueil administratif s'effectue du lundi au vendredi à la CAF 40 à Mont-de-Marsan et à l'antenne de Dax. Il s'effectue deux demi-journées par semaine à Parentis-en-Born et Capbreton. Des permanences administratives hebdomadaires sont effectuées à Aire-sur-l'Adour, Eauze, Riscle.

Un accueil spécifique est organisé pour l'instruction des demandes du RSA :

4 demi-journées à Mont-de-Marsan, 4 demi-journées à Dax, 1 demi-journée à Parentis-en-Born, 1 demi-journée à Biscarrosse, 2 demi-journées à Capbreton.

Une permanence téléphonique sociale est tenue tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h au 05-58-06-76-52. Neuf travailleurs sociaux couvrent le territoire landais et mettent en œuvre un accompagnement social pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle ayant au moins 1 jeune enfant de moins de 6 ans à charge (ou en état de grossesse déclarée) et ayant des freins pour l'accès à l'emploi, à l'exclusion des personnes -mineures, placées en centre maternel, faisant l'objet d'une information préoccupante, relevant d'une mesure de protection (UDAF ou protection de l'enfance avec mesure administrative ou judiciaire), domiciliées sur une aire d'accueil des gens du voyage gérée par un EPCI- qui relèvent de prises en charge spécifiques. L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'insertion sociale et la levée des obstacles empêchant l'insertion dans une démarche de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales accorde des aides avec contrat de projet, sous forme de subvention ou prêt sans intérêt, pour la prise en charge des frais liés à la mobilité (permis de conduire, assurance véhicule, réparations ou achat du véhicule) ou des frais induits par la formation ou l'accès à l'emploi (hébergement ou double résidence, déplacement, équipement, frais de garde, etc...). Son public cible étant les allocataires ayant au moins un enfant à charge et dont le projet est centré sur le maintien dans l'emploi ou l'accès à l'emploi.

La Caisse d'Allocations Familiales a passé convention avec l'ALPCD à Mont-de-Marsan et Saint-Paul-lès-Dax pour le financement du permis de conduire des mono parents accompagnés par un travailleur social CAF.

Concernant le logement, la Caisse d'Allocations Familiales participe au financement du Fonds Départemental d'Aides aux Familles à hauteur de 140 000 € par an pour l'ensemble du territoire couvert par la CAF 40. Elle accorde également des prêts sans intérêt pour l'achat d'équipement mobilier et ménager de première nécessité et pour l'amélioration de l'habitat. Son public cible étant les allocataires ayant au moins un enfant à charge et ne dépassant pas un Quotient Familial de 723€.

La Caisse d'Allocations Familiales du Pays Basque et du Seignanx

La CAF du Pays Basque et du Seignanx a pour principe d'intervenir dans le même cadre que la CAF des Landes en faveur du même public cible, en matière d'insertion, sur le territoire du canton du Seignanx.

Le service prestation de la CAF s'adresse à tout public pour l'accès aux droits, son service social s'adresse plus spécifiquement aux allocataires ayant au moins un enfant à charge.

L'accueil s'effectue du lundi au vendredi à la CAF de Bayonne. Des permanences hebdomadaires sont effectuées à Tarnos, le vendredi matin et à Saint-Martin-de-Seignanx, le vendredi après-midi.

Un accueil spécifique est organisé pour l'instruction des demandes du RSA le vendredi matin sur rendez-vous, à la CAF à Bayonne.

Deux travailleurs sociaux couvrent le canton du Seignanx et mettent en œuvre un accompagnement social pour les familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle ayant au moins 1 jeune enfant de moins de 6 ans à charge (ou en état de grossesse déclarée) et ayant des freins pour l'accès à l'emploi, à l'exclusion des personnes -mineures, placées en centre maternel, faisant l'objet d'une information préoccupante, relevant d'une mesure de protection (UDAF ou protection de l'enfance avec mesure administrative ou judiciaire), domiciliées sur une aire d'accueil des gens du voyage gérée par un EPCI- qui relèvent de prises en charge spécifiques. L'objectif de cet accompagnement est de favoriser l'insertion sociale et la levée des obstacles empêchant l'insertion dans une démarche de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle.

La Caisse d'Allocations Familiales accorde des aides avec contrat de projet, sous forme de subvention ou prêt sans intérêt, pour la prise en charge des frais liés à la mobilité (permis de conduire, assurance véhicule, réparations ou achat du véhicule) ou des frais induits par la formation ou l'accès à l'emploi (hébergement ou double résidence, déplacement, équipement, frais de garde, etc...), sur décision d'une commission. Son public cible étant les allocataires ayant au moins un enfant à charge et dont le projet est centré sur le maintien dans l'emploi ou l'accès à l'emploi.

Concernant le logement, la Caisse d'Allocations Familiales participe au financement du Fonds Départemental d'Aides aux Familles à hauteur de 10 000 € par an pour le canton du Seignanx. Elle accorde également des prêts sans intérêt pour l'achat d'équipement mobilier et ménager de première nécessité et pour l'amélioration de l'habitat. Son public cible étant les allocataires ayant au moins un enfant à charge et ne dépassant pas un Quotient Familial de 620 €.

Par ailleurs, dans le cadre plus large de l'accompagnement social, la CAF impulse une démarche proactive en direction des familles confrontées à un événement de vie pouvant les fragiliser. Les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous ou une mise à disposition lors : d'une séparation, d'un décès d'enfant ou d'un conjoint, de la survenue d'une maladie grave ou d'un handicap d'un enfant

Pour compléter l'ensemble, les CAF cofinancent des équipements et des services de proximité qui participent de l'insertion sociale des familles.

La Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine

La MSA Sud Aquitaine est engagée au même titre que les CAF sur l'accompagnement social des mono parents dans le cadre du RSA. De plus, la MSA s'est vue confiée la conclusion des Contrats d'Engagements Réciproques en faveur des non-salariés agricoles orientés dans le cadre des obligations des bénéficiaires du RSA.

L'offre d'accueil de la MSA Sud Aquitaine est identique sur l'ensemble des différents points d'accueil du territoire landais (Agences MSA de Aire-sur-l'Adour, Dax, Labouheyre, Saint-Pierre-du-Mont et Orthez), à savoir :

- Un accueil physique sur rendez-vous sur chaque pôle territorial assuré par un conseiller en protection sociale pour la partie administrative et une équipe d'assistantes sociales qui assure également chaque matin de 9h à 12h une permanence téléphonique.

L'offre d'accompagnement social individuel et collectif est identique également sur l'ensemble du département.

Les aides individuelles, telles que les aides mobilité, santé, garde d'enfants, logement, sont destinées à l'ensemble de la population agricole visent à favoriser l'insertion sociale.

Une offre d'accompagnement globale spécifique est proposée, sur les volets économique et social, aux non-salariés agricoles.

Des actions collectives sont également proposées :

- Un "parcours de prévention pour les personnes en situation de précarité ". Il s'agit d'un cycle d'ateliers d'éducation à la santé proposant sur six séances une approche globale de la santé par le biais des thématiques suivantes : alimentation, sommeil, lien social, vie quotidienne
- L'Avenir en Soi : programme destiné en priorité aux publics agricoles salariés, ou non-salariés agricoles confrontés à une situation de changement personnel ou professionnel.

Ce programme s'appuie sur la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE) et donc sur la dynamique du groupe. L'Avenir en Soi propose un accompagnement vers l'élaboration d'un nouveau projet personnel et/ou professionnel.

Des partenaires d'accompagnement spécifique dans le cadre de l'accès aux droits (MLPH, CARSAT, PAS-Centres hospitaliers) de la santé, du logement, des structures de l'IAE, des droits des étrangers, d'associations caritatives contribuent également au réseau de partenaires de l'insertion.

Les services d'insertion professionnelle

Pôle Emploi

Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle Emploi – l'accompagnement est réalisé par des conseillers professionnels (référent unique) et se traduit par l'élaboration du PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) qui équivaut à un CER (Contrat d'Engagement Réciproque).

Pôle Emploi a désigné dans chacun de ses sites des correspondants RSA qui participent aux équipes pluridisciplinaires départementales et locales, échangent et communiquent des données.

Dans le cadre de leur recherche d'emploi, les demandeurs d'emploi peuvent rencontrer des difficultés sociales (santé, logement, finances...) pouvant freiner leur accès ou leur retour à l'emploi.

Afin de mieux les accompagner, Pôle emploi et le Département des Landes renforcent leur partenariat autour de leurs interventions respectives dans les domaines de l'emploi et du social.

Une convention, renforçant l'accompagnement global des publics rencontrant des difficultés tant professionnelles que sociales, a été signée en mars 2015 et est entrée en application le 1^{er} mai.

Une première phase de déploiement s'est déroulée sur les territoires de l'A.L.E de Parentis-en-Born. Le déploiement sur le reste du département est en cours sur 2016.

Cette convention a pour objectif également de financer des actions susceptibles de lever les freins à l'emploi comme la garde des enfants.

Six agences Pôle Emploi couvrent le territoire landais : Mont-de-Marsan, Parentis-en-Born, Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Boucau (64) en ce qui concerne le Seignanx.
Les conseillers professionnels reçoivent sur rendez-vous en entretiens professionnels les demandeurs d'emploi. Des prestations individuelles ou collectives et des informations collectives sont organisées selon la catégorie du demandeur d'emploi. Seuls les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. Depuis 2015, des équipes dédiées à la relation avec les entreprises assurent le recueil et le traitement des offres d'emploi notamment par la promotion de profils auprès des employeurs.

La Mission Locale des Landes

La Mission Locale s'adresse spécifiquement aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

27 conseillers professionnels reçoivent sur rendez-vous dans les 40 points d'accueil dont 16 en bureaux permanents les jeunes afin de les accompagner dans leur démarche d'insertion. Ils proposent des entretiens individuels d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle ainsi que des ateliers collectifs en fonction de l'actualité du territoire (ateliers TRE, mobilité...).

La Mission Locale des Landes apporte un accompagnement renforcé auprès des jeunes en difficultés, au travers de différents dispositifs tel que le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale, le PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) ou l' « accompagnement des jeunes décrocheurs » dans le cadre de l'ANI (Accord National Interprofessionnel).

La Mission Locale des Landes porte également le projet « Réussir » dans le cadre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes financé par le Fonds Social Européen. L'opération a débuté sur le territoire de la Communauté des Communes Côteaux et vallée des Luys. Elle s'adresse à des jeunes « NEET » et propose sur une période de quatre semaines de découvrir l'économie locale et s'initier aux entretiens d'embauche.

Enfin, elle met en œuvre la Garantie jeune, dispositif destiné à lutter contre la précarité des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

Cap Emploi Landes – Pays Basque

Cap emploi apporte un service de proximité aux personnes handicapées et aux employeurs pour toutes les questions liées au parcours vers l'emploi et au recrutement.

Cap emploi couvre l'ensemble du territoire des Landes, avec une équipe de 6 conseillers emploi formation et 2 conseillers employeurs sur 2 bureaux permanents (Dax et Mont-de-Marsan) et 9 permanences (Hagetmau, Villeneuve-de-Marsan, Roquefort, Sabres, Parentis-en-Born, Mimizan, Soustons et Saint-Vincent-de-Tyrosse, et Anglet en ce qui concerne le Seignanx).

Les missions de Cap Emploi

A destination des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

- Evaluation et diagnostic,
- Elaboration et/ou la validation d'un projet professionnel,
- Accès à la formation,
- Appui à l'accès à l'emploi

A destination des employeurs

- Information et conseil sur l'emploi des personnes handicapées,
- Sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées,
- Recrutement,
- Suivi dans l'emploi des personnes handicapées

Les prestations mises à disposition des bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont financées par l'AGEFIPH et s'adressent à l'ensemble des BOE du territoire.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Le PLIE du Seignanx

Le PLIE est un outil de la politique territoriale de l'emploi. Porté par le Comité de Bassin d'Emploi et déployé dans le cadre des politiques européennes, il rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques du territoire. Les orientations du PLIE sont de:

- Renforcer la capacité des personnes à agir sur leur situation, leur environnement et leur parcours d'insertion ;
- Améliorer la dimension qualitative des parcours par la coordination des apports des différents partenaires ;

- Conduire une ingénierie de projets territoriale, c'est-à-dire la capacité collective des acteurs locaux à mettre en place des réponses nouvelles sur l'insertion ;
- Favoriser une articulation constante avec le tissu économique, dans le cadre de coopération porté par le Comité de Bassin d'Emploi.

L'accueil du public s'effectue essentiellement dans les locaux du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx au Pôle Territorial de Coopération Economique Sociale et Environnementale (PTCESE)-Espace Technologique Jean Bertin 23 rue Hélène Boucher 40220 Tarnos.

Dans une recherche constante du lien de proximité des rendez-vous diffus peuvent avoir lieu en fonction des besoins et des freins de la personne et de la disponibilité de locaux auprès de partenaires.

L'accompagnement proposé par le PLIE se décline en différentes manières. On parle notamment de :

- Accompagnement renforcé et personnalisé finalisé à l'insertion professionnelle (exemple: diagnostic de la situation et des besoins, mise en place d'un plan d'action, levée des freins, coordination d'étapes, mise en relation avec des employeurs etc.).
- Accompagnement des salariés en contrats aidés et de leurs employeurs dans le cadre du parcours d'insertion.

Et d'actions collectives concernant des thématiques ou problématiques communes rencontrées par les participants (à titre d'exemple : actions concernant les stratégies de recherche d'emploi, les codes professionnels, le permis de conduire, etc.).

Le PLIE développe également des actions en direction du territoire:

- Animation et alimentation d'une réflexion territoriale sur les problématiques relatives à l'insertion professionnelle.
- L'animation de la clause d'insertion sur le canton.

Les actions individuelles et collectives mises en place par le PLIE ont pour objectif de répondre à des besoins constatés auprès des publics. Elles sont donc évolutives et peuvent varier d'année en année.

Autres services

Différents partenaires interviennent sur les problématiques rencontrées par les personnes en précarité dans leur parcours d'insertion. Sur chaque territoire, les professionnels recherchent, en partenariat, et avec la personne la réponse la plus adaptée à sa situation. Les professionnels, se trouvant de plus en plus démunis, face aux situations complexes des personnes, développent des réseaux dans le but de rechercher de nouvelles réponses, en matière de santé, alimentaire, budgétaire et afin de favoriser le lien social et le vivre ensemble. Ceci fait place à la création, à l'innovation sociale ainsi qu'à leur développement. Des réponses individuelles mais aussi collectives sont apportées aux besoins exprimés par les personnes en insertion, en matière d'aide alimentaire, d'ateliers d'insertion sociale, en matière de réponses de mobilité, de formations et d'acquisition des savoirs de base, d'accompagnement vers l'emploi, d'accompagnement à la création d'entreprise, de réponses innovantes en ESS, structures de l'IAE, réseaux d'insertion ou en matière d'accompagnement vers ou dans le logement.

Synthèse concernant l'offre d'accueil, d'orientation et d'accompagnement déployée sur le département par l'ensemble des partenaires-signataires

Acteur	Nature de l'offre	Public	Nature de l'accompagnement	Territoire couvert
MLPH	Accueil, ouverture de droits, orientation information	Personnes potentiellement handicapées, personnes handicapées	Accompagnement vers reconversion, reclassement professionnel	département
Cap Emploi	accompagnement	DEFM Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi	Professionnel	département
UDAF	Accueil orientation accompagnement	Personnes vulnérables	Mesures d'accompagnement Mesures judiciaires, MASP, MJAGBF	département
CCAS/ CIAS	Accueil orientation accompagnement	Personnes seules, couples sans enfant en difficulté	Social	CCAS ou CIAS dotés d'un service social
CAF	Accueil, ouverture de droits, orientation, accompagnement	Allocataires, BRSA mono parents avec enfants de – de 6 ans	Social	département
MSA	Accueil, ouverture de droits, orientation, accompagnement	Non-salariés en difficultés	Social	département
Mission Locale	Accueil orientation accompagnement	Jeunes sortis du système scolaire, en difficulté	Socio-professionnel	département
Pôle Emploi	Accueil, ouverture de droits, orientation accompagnement	Demandeurs d'emploi	Professionnel	département
Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)	Accueil orientation accompagnement	Demandeurs d'emploi de la communauté des communes	Professionnel	Communauté des communes du Seignanx
CD 40 Prévention spécialisée	accompagnement	Jeunes en difficultés diverses	Accompagnement éducatif anonymé	Territoires : Dax, Mont de Marsan, côte sud, côte nord
CD 40 Pôle social	Accueil orientation accompagnement	Tout public	Socio-éducatif	département

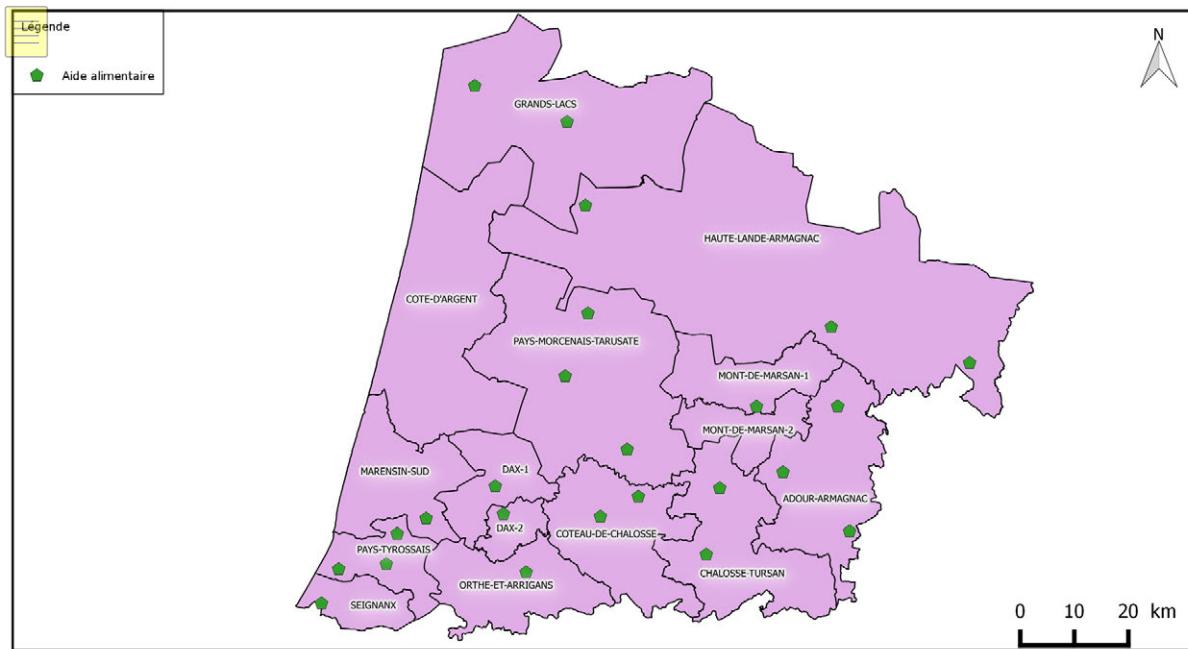
b - La couverture territoriale de l'offre

Les acteurs développent des actions d'insertion en matière de remobilisation sociale ; levée de freins sociaux (accès aux minima sociaux, au logement, à la santé, à la mobilité, etc.) ; acquisition des savoirs/compétences de base, dont lutte contre l'illettrisme ; formation professionnelle ; mise en activité (IAE, contrats aidés, ...) ; accompagnement dans l'emploi.

Les cartographies ci-après sont évolutives. En effet, elles représentent une partie de l'offre d'insertion et ne prétendent pas être exhaustives. La poursuite de ce travail partenarial répertoriant l'ensemble des offres sur le territoire landais contribuera à une meilleure lisibilité de l'offre globale d'insertion.

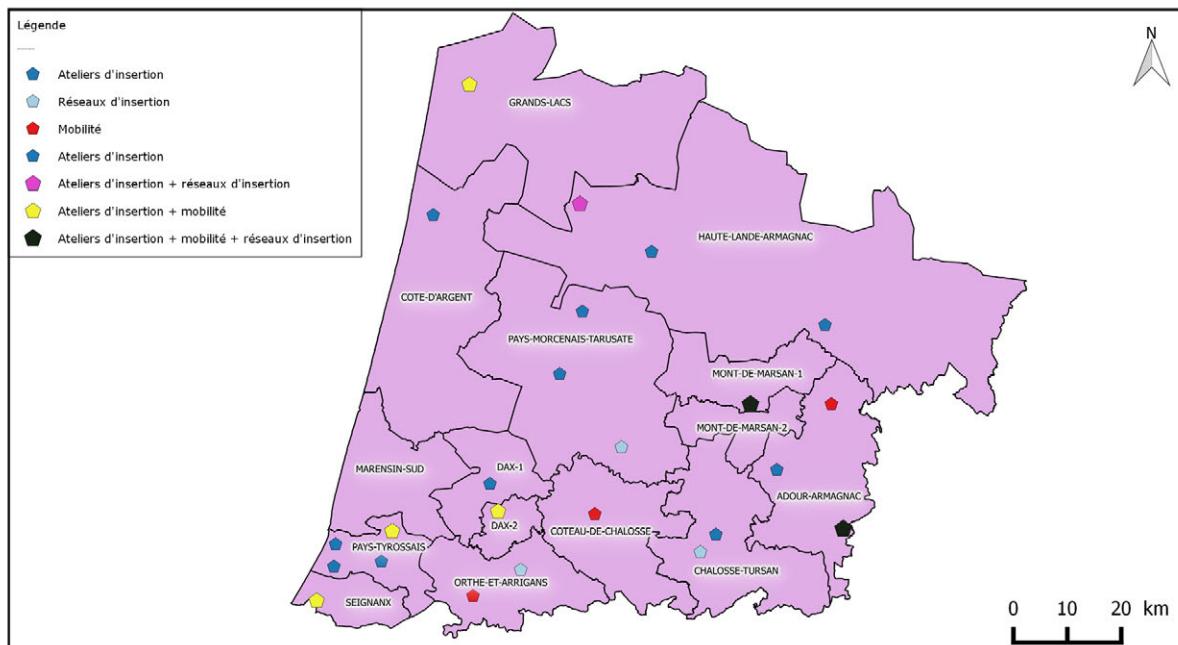
La cartographie de l'aide alimentaire situe le siège des structures associatives portant l'aide alimentaire (épiceries sociales et jardins familiaux). Elle n'est pas représentative de la totalité de la couverture actuelle. Les structures associatives portant l'aide alimentaire sont complémentaires à l'aide apportée par les CCAS et CIAS et les associations caritatives présentent sur le territoire : Secours Populaire, Secours Catholique, Restaurants du Cœur, Croix Rouge et Banque Alimentaire.

Cartographie de l'aide alimentaire portée par les structures associatives par canton



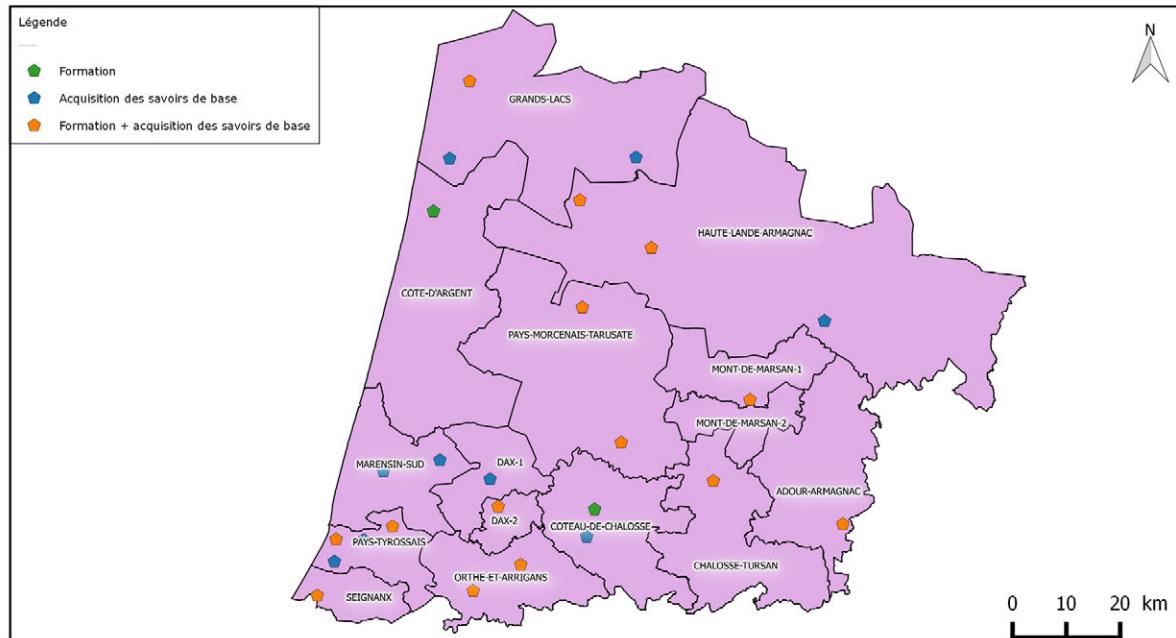
DGS-SSIAE 24-03-2016

Cartographie de l'offre d'insertion en matière d'ateliers d'insertion sociale, de réseaux et de réponses à la problématique de la mobilité



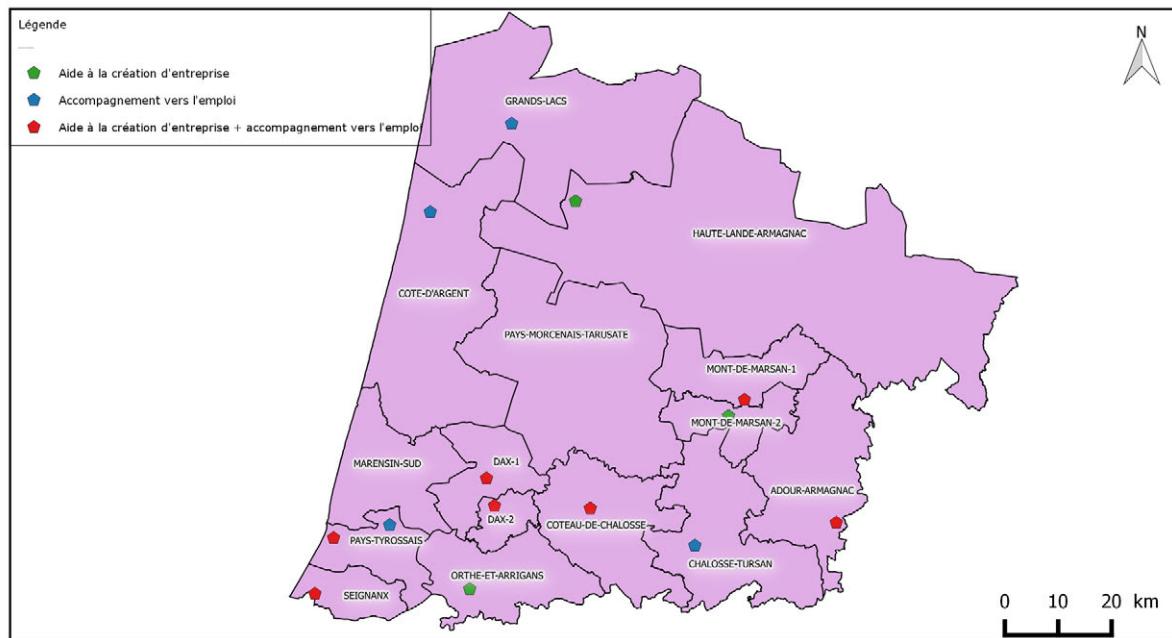
DGS-SSIAE 24-03-2016

Cartographie des formations proposées par les organismes de formation dans le cadre du Plan Régional de Formation (PRF) ou autre et associations œuvrant dans la lutte contre l'illettrisme



DGS-SSIAE 24-03-2016

Cartographie de la couverture territoriale de l'accompagnement à l'emploi et à l'émergence des initiatives individuelles et à la création d'entreprise



DGS-SSIAE 24-03-2016

Couverture territoriale de l'offre d'insertion par canton et EPCI

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 1 Adour Armagnac 23699 hab CC Aire-sur-l'Adour CC du pays Grenadois CC du pays de Villeneuve en Armagnac landais	Banque Alimentaire, Secours Populaire à Aire-sur-l'Adour Restaurants du Coeur et Secours Catholique à Aire-sur-l'Adour, Villeneuve-de-Marsan et Grenade-sur-l'Adour	atelier parents enfants à Grenade-sur-l'Adour Atelier d'accès aux droits et à l'autonomie. La Recyclerie à Aire-sur-l'Adour: 8 places	ARDITS (location de mobylettes) CC Aire-sur-l'Adour: micro-crédit, préparation au permis de conduire (AFL)	ateliers CIDFF à Aire CC Aire-sur-l'Adour : Association Familiale Laique cours collectifs et/ou individuels	PRF			Ardits à Villeneuve-de-Marsan Antenne BGE Tec Ge Coop à Aire-sur-l'Adour	réseau Ensempertots Landes ressourcerie à Aire-sur-l'Adour	CC Aire-sur-l'Adour: Accueil et Solidarité: 10 logements d'urgence, local SDF 6 places

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 2 Chalosse Tursan 25605 hab CC Hagetmau Communes Unies CC du Tursan CC du Cap de Gascogne	épicerie sociale Clin d'œil à St-Sever aide alimentaire à Hagetmau	aide soutien scolaire à Sainte-Colombe		ateliers CIDFF à St-Sever	PRF	Plateforme d'appui et d'accompagnement renforcé AFPA à Hagetmau		Service Chalosse Tursan AI à Hagetmau Landes Partage Recyclerie à Hagetmau	RES'IN (réseau Innovation) à Hagetmau	

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 3 Côte d'Argent 22830 hab CC de Mimizan CC Côte Landes Nature		atelier cuisine à Mimizan			PRF	Pôle Emploi Mmizan REHAL Atelier pour faciliter inscription à PE IEJ CD40 PPS à Mimizan	Permanence BGE Tec Ge Coop à Mimizan			

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 4 Côteau de Chalosse 25413 hab CC Montfort-en-Chalosse CC de Mugron CC Côteau et Vallée des Luys	Secours alimentaire d'urgence Secours Catholique et le CABA (Collectif Accompagnement Budgétaire et Alimentaire) à Montfort-en-Chalosse Aide alimentaire à Mugron		bon pour carburant aide financière pour réparation du véhicule (Secours catholique)	ADEB à Castelnau-Chalosse cours collectifs et/ou individuels	PRF	Espace Emploi à Montfort-en-Chalosse	Bourse Insertion Activité Economique			Local municipal à Montfort-en-Chalosse accueil (hiver)

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 5 Dax 1 24567 hab	L'Estanquet des Familles à Dax Le Marché des Familles épicerie sociale à Dax	Atelier jardin d'insertion (CCAS de Dax)	ALPCD à Saint-Paul-lès-Dax, navette sociale mise en place par le CCAS de Dax pour les + de 60 ans, les personnes à mobilité réduite ou rencontrant des difficultés sociales pour faciliter démarches	ADEB Cours d'alphabétisation à Dax et Saint-Paul-lès-Dax, cours collectifs, possibilité cours individuels, adhésion annuelle: 25€, cours gratuits	INSUP Stages de redynamisation Dax	Pôle Emploi Saint-Paul-lès-Dax	Permanence BGE Tec Ge Coop à Dax (Pulséo) et Antenne BGE Tec Ge Coop à Saint-Paul-lès-Dax	DEFIS BAC, DEFIS AISIF, DEFIS BACPI		Maison du Logement

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 6 Dax 2 29567 hab Communauté d'Agglomération du Grand Dax	Restaurants du Cœur à Dax et Saint-Paul-lès-Dax Secours Populaire	Atelier Mamans Mamies en cuisine à Saint-Paul-lès-Dax		Alpha Langues à Dax Antenne CEL/CCI des Landes à Dax GRETA des Landes à Dax: tout public cours collectifs et/ou individuels. ETHYMO TCL : tout public mais principalement salariés	PRF	Pôle Emploi Dax INSUP construction de parcours IEJ CD 40 PPS Dax et périphérie pour jeunes NEET - 26 ans		FIL (Femmes Insertion Landes) Dax		CHRS Maisons relais

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 7 Grands Lacs 30669 hab CC des Grands Lacs CC de Pissos	la Pigne de Pain épicerie solidaire et jardin à Biscarrosse Colis Secours populaire bons alimentaires CCAS Biscarrosse. Colis alimentaire CCAS Ychoux	ateliers proposés par l'épicerie solidaire	AET Association Entraide Travail à Biscarrosse	la clé des mots à Biscarrosse cours collectifs ou à la carte l'atelier des mots à Ste-Eulalie-en-Born cours collectifs possibilité individuels AIRELF à Pissos cours collectifs	la clé des mots à Biscarrosse PRF	Pôle Emploi Parentis IEJ CD 40 prév spé à Parentis		Association des Grands Lacs Chantier d'insertion à Parentis ACI		mise à disposition par le CCAS de Biscarrosse de 2 logements d'hébergement d'urgence, conventionnés ALT CCAS Biscarrosse instruit demande logements sociaux et participe à commission attribution, aide financière pour accès logement 6 logements CCAS Ychoux

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 8 Haute Lande Armagnac 22062 hab CC Haute Lande CC du pays d'Albret CC des Landes d'Armagnac	l'idéal épicerie et jardin à Labouheyre Restaurants du Cœur à Roquefort et Gabarret Secours Catholique à Roquefort et Gabarret	Art Haute Lande à Sabres Ateliers cuisine à Labouheyre Atelier créatif à Roquefort		AIRELF cours d'alphabétisation à Roquefort, Labouheyre, Sabres: cours collectifs en journée, prescription obligatoire	Association Culture et Loisirs à Sabres PRF			Antenne BGE TGC à Labouheyre	Artisanat Récupérations Traditions ACI à Sabres REHAL à Labouheyre	

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 9 Marenquin Sud 28187 hab	épicerie sociale à Saint-Vincent-de-Tyrosse	Ateliers cuisine à Saubrigues	Voisinage	cours d'alphabétisation CIDFF à Saint-Vincent-de-Tyrosse: cours en journée, prescription obligatoire	INSUP Stage de redynamisation à Saint-Vincent-de-Tyrosse et à Capbreton	Pôle Emploi Saint-Vincent-de-Tyrosse	Antenne BGE TGC Capbreton	Voisinage à Soustons		Hôtel social à Saint-Vincent-de-Tyrosse

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 10 Mont-de-Marsan 1 25689 hab	Plateforme sociale: les Jardins du Cœur, le Panier montois, la Ruche landaise, Secours populaire, Restaurants du Coeur, Banque alimentaire	Association Familiale Laique du Marsan, quartier du Peyrouat: rencontres de lien social pour groupes de salariés en insertion Point Info RSA au Peyrouat	ALPCD	cours d'alphabétisation CIDFF Cultures et Loisirs (CEL/ CCI des Landes) : cours collectifs ou individuels en centre ou sur lieu de travail	INFA Chantier formation "cuisine en Marsan"	Pôle Emploi Mont-de-Marsan	BGE Tec Ge Coop siège et antenne à Mont-de-Marsan	Antenne du GEIQ BTP du Seignanx	RESPECT à Mont-de-Marsan	LISA
Canton 11 Mont-de-Marsan 2 27886 hab	Marsan Agglomération	4 ateliers d'animation "coccinelle"	Landes Partages taxi social ACI	PRF	Antenne Emploi Insertion à la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont		Landes Nettoyage Services Landes Partage ACI Bois et Services	CADA		

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 10 Mont-de-Marsan 1 25689 hab				Bois et service: cours collectifs en journée gratuits. Amicale Laïque Montoise: cours collectifs, individuels adhésion annuelle: 40 € + tarif cours fonction statut Alpha Langues à Mont-de-Marsan: tout public, tarifs fonction du statut de la personne		IEJ CD 40 PPS pour jeunes NEET - 26 ans secteur Mont-de-Marsan et sa périphérie		Régie de Quartier La Moustey à Saint-Pierre-du-Mont		OPHDL
Canton 11 Mont-de-Marsan 2 27886 hab		atelier les virtuoses	Mob'services					Asso Solidarité Travail à Mont-de-Marsan		
Marsan Agglomération		ateliers AQM et Bois et Services								

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 12 Orthe et Arrigans 23162 hab CC du Pays d'Orthe CC de Pouillon	distribution alimentaire à Pouillon		Transp' Orthe à Peyrehorade	ADEB à Peyrehorade et à Pouillon: cours collectifs possibilité individuels	PRF INSUP Stage de redynamisation à Pouillon et à Peyrehorade			FORUM blanchisserie à Peyrehorade	RES'P à Pouillon	

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 13 Pays Morcenais Tarusate 26183 hab CC du pays Morcenais CC du pays Tarusate	l'arbre à pain épicerie et jardin à Tartas Aide alimentaire à Morcenx l'entrepôt landais à Rion-des-Landes Epicerie sociale Sans-façon à Morcenx	ateliers cuisine à Morcenx et à Rion-des-Landes		AIRELF à Morcenx: cours collectifs en journée ADEB à Tartas : cours collectifs, individuels	PRF			Arbre à pain production maraîchère Tartas ACI	Réseau du Pays Tarusate à Tartas	

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 14 Pays Tyrossais 31595 hab Maremne Adour Côte-Sud	distribution alimentaire à Saint-Geours-de-Maremne distribution alimentaire à Saubrigues + 7 communes	ateliers cuisine à Capbreton Atelier de lien social Voisinage à Saint-Vincent-de-Tyrosse		Cours d'alphabétisation Voisinage à Saint-Vincent-de-Tyrosse : cours collectifs en journée ADEB à Benesse Maremne, Capbreton, Labenne, Magescq, Soustons, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Synforma à Saint-Vincent-de-Tyrosse principalement pour salariés	PRF	Femmes Initiatives CCAS Capbreton, INSUP stage de redynamisation à Capbreton	Antenne BGE Tec Ge Coop à Saint-Geours-de-Maremne	Antenne de DEFIS BAC		

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 14 Pays Tyrossais 31595 hab Maremne Adour Côte-Sud	CCAS de Labenne: Colis alimentaire le 1 ^{er} jeudi du mois et Epicerie sociale les 2 ^{èmes} et 3 ^{èmes} vendredis du mois	atelier cuisine à Capbreton, mise à disposition de jardins familiaux par le CCAS de Labenne 29 parcelles cotisation annuelle 10 € pour public précaire ou n'ayant pas de jardin, lieu de partage et d'échange, de mixité sociale		CLIP Centre linguistique à Labenne		IEJ CD 40 PPS pour jeunes NEET - 26 ans secteur MACS				

thématisques sur le territoire du canton	aide alimentaire	ateliers d'insertion sociale	mobilité	acquisition des savoirs de base	formation	accompagnement vers l'emploi	aide à la création d'entreprise	structures de l'IAE	réseaux d'insertion	hébergement logement
Canton 15 Seignanx 25770 hab CC du Seignanx	Panier du Seignanx régie d'aide alimentaire du Seignanx	Atelier cuisine santé du Panier du Seignanx	Actions formation permis de conduire PLIE prêts de véhicules SCIC Interstices Sud Aquitaine	PERF ADEB cours d'alphabétisation à Tarnos cours collectifs possibilité individuels	PRF	Pôle Emploi à Boucau 64 SCIC Pépinière d'entreprises à Tarnos IEJ CD 40 PPS pour jeunes NEET - 26 ans sur Seignanx PLIE	Antenne BGE TGC à Tarnos	ITEMS à Tarnos, EOLE restaurant d'insertion, GEIQ BTP du Seignanx, GEIQ Inter-Pro à Tarnos		Hôtel social

c - Offre de formation professionnelle continue (données du Conseil régional Aquitaine) :

En 2014, le Programme régional de formation offrait une palette d'actions de l'orientation professionnelle à la qualification. Au total 2014 parcours formation étaient proposés dans les Landes, dont 44,78% pour des formations infra-qualifiantes et 55,21% pour des formations qualifiantes :

- 22,44% formation orientation professionnelle
- 11,17% compétences clés
- 9,78% transport logistique
- 8,68% BTP
- 7,25% commerce
- 5% tertiaire
- 3% aide à la personne

Le PRF aides individuelles a permis de financer 258 parcours de formation pour les Landais demandeurs d'emploi. Les formations subventionnées d'initiatives territoriales (Chantiers qualification Nouvelle Chance) visent particulièrement les publics éloignés de l'emploi. Ainsi 26 stagiaires ont participé à ces formations action dont 13 allocataires du RSA et 10 jeunes. D'autres formations ont été subventionnées par la Région pour 185 parcours (illettrisme, initiation informatique, DAEU, Capacité en droit).

Cette offre de 2 481 places a été complétée par des formations financées par Pôle Emploi, AGEFIPH, les OPCA, le département.

La taille du département implique un maillage du territoire par une offre de formation au plus près des publics.

d - Analyse de l'offre de santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) s'inscrit dans une démarche sanitaire auprès des plus démunis, à travers le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS 2012-2016). En Aquitaine, outre les publics visés au niveau national (personnes sans domicile fixe, vivant en squats, jeunes en errance, migrants âgés vieillissants en foyer de travailleurs, étrangers en situation irrégulière, personnes en situation de prostitution, détenus, sortants de prison, gens du voyage, travailleurs saisonniers, personnes âgées ou familles monoparentales à faible revenu...), il a été décidé de mettre l'accent sur les problématiques des jeunes en grandes difficultés et des travailleurs pauvres. Les thèmes prioritaires retenus sont notamment : -la périnatalité des femmes isolées, l'obésité de l'enfant et de l'adulte, les addictions et le dépistage précoce des problèmes de santé mentale, le renforcement des moyens et de la pluridisciplinarité des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et des équipes mobiles, la systématisation d'une prise en charge bucco-dentaire dans les PASS, l'amélioration de la prise en charge des urgences psychiatriques et des pathologies somatiques des personnes en situation de précarité ou de fragilité.

Dans les Landes, par rapport à l'ensemble aquitain, l'offre médicale est comparable à la moyenne régionale. Environ 430 médecins généralistes libéraux sont installés dans le département, soit 117 médecins pour 100 000 habitants. Elle est équivalente à la moyenne régionale (116.5) et supérieure à la valeur moyenne nationale (101.5). Parmi les autres spécialités libérales, la situation la plus défavorable concerne la gynécologie, la psychiatrie et la pédiatrie. Les densités sont nettement inférieures aux valeurs moyennes régionales et nationales.

Actions prioritaires dans les Landes :

1. PASS et Pôles de Santé Publique

Constat : Des particularités ont été soulignées pour le territoire des Landes avec l'existence de 3 pôles de Santé Publique pluridisciplinaires dotés notamment d'équipes mobiles.

Objectif : outre les objectifs communs aux territoires, il a été proposé de rattacher ces pôles de santé aux PASS et d'y organiser des consultations et soins directs.

Aussi, depuis 2013, 2 PAS (Pôles d'Accès aux Soins) existent à Dax (PASUL) et Mont-de-Marsan (PASNEL) réunissant la PASS, le Pôle de Santé Publique et l'EMPP (équipe mobile de psychiatrie).

2. Prévention et accès aux soins des travailleurs saisonniers

Mettre en place des actions de sensibilisation au moment de l'embauche

Repérer et former des relais auprès des saisonniers

Améliorer la coordination des acteurs, notamment après la saison

3. Prévention et accès aux soins des détenus et des personnes sous-main de justice

Définir une chaîne entre les différents acteurs (personnels pénitentiaire, de soin, éducatif, de prévention, service attentionné de la CPAM...) pour mieux repérer, mieux prioriser et mieux agir (parcours de santé).

Développer l'accès aux droits et aux soins pour tous et notamment pour les mineurs (couverture sociale, violences sexuelles...).

4. La santé mentale (errance, isolement, addictions) chez les plus démunis

Mettre en place une veille sanitaire sur l'errance au niveau du territoire de santé

Renforcer le dispositif d'accueil de jour et de nuit

Créer ou renforcer les équipes mobiles (soins somatiques et psychiques) et les PASS qui pourront organiser ou réaliser des consultations et soins directs

5. Périnatalité et précarité

Promouvoir l'entretien prénatal précoce pour tous afin d'améliorer le repérage précoce des femmes en situation de précarité et leur orientation dans le réseau local de prise en charge

Intensifier la formation et l'information des professionnels des différents secteurs.

Développer une PASS périnatale sur Mont de Marsan à titre expérimental avec un temps de professionnel de santé (sage-femme notamment), de travailleur social et de psychologue.

e - Analyse de l'offre de logement

(effectuée à partir du diagnostic territorial partagé 360° du sans-abrisme au mal-logement juin2015 DDCSPP)

Le parc de logement landais est relativement récent : 30.1% des constructions ont été produites entre 1991 et 2008 et 46% date d'avant 1975. Le parc social représente 7.32% de l'ensemble du parc. Il est relativement ancien (73.6% des logements sociaux construits avant l'an 2000). Entre 2008 et 2014 : en moyenne, par an, 485 logements ont été financés. En 2014, près de 400 logements sociaux ont été financés dans les Landes.

Malgré une production constante de logement, le parc social est insuffisant face à la demande et se concentre à 63% sur les grandes agglomérations, MACS et Grands Lacs, Pays Morcenais et Aire-sur-l'Adour. Le taux de logement social demeure inférieur aux objectifs de la loi SRU (7.4% en moyenne). 6 communes restent aujourd'hui déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU (inventaire 2015) : Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Pierre-du-Mont et Tarnos.

Du fait du coût du foncier élevé actuellement, les loyers de sortie sont élevés, y compris dans le parc social. Or 8% des ménages ont un revenu inférieur à 30% du plafond HLM (Filicom 2013)

Il est constaté un degré d'exigences grandissant, avec une demande importante de maisons indépendantes plutôt que d'un logement collectif, y compris dans le cadre du DALO. Par ailleurs, il est souhaité proposer davantage de rotation de logements, d'échanges lorsque l'occupation d'un logement social est inadapté à la taille du ménage.

Les bénéficiaires d'une aide au logement, signalés en impayé de loyer ou d'accession, se voient proposer par la CAF, une offre d'accompagnement social qui ne peut pas être imposé (seuls 12% des ménages en impayés refusent cette aide).

Les associations œuvrant dans le cadre de l'hébergement insistent sur l'intérêt que représente le dispositif de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT1). Ce dispositif permet, notamment sur le territoire du sud-ouest des Landes, une réelle fluidification des parcours résidentiels des personnes, en particulier pour les jeunes. De plus, le dispositif de l'AVDL, alternatif au CHRS, permet un accompagnement médico-social sur tous les aspects qui freinent l'accès et le maintien dans le logement, avec une bonne réussite sur le moyen terme, tout en remédiant rapidement à l'urgence.

Aussi les opérateurs insistent sur l'intérêt de l'AVDL, associé aux logements ALT, permettant de réaliser tous types d'accompagnement. Ce couplage est à développer concernant notamment les publics menacés d'expulsion ou expulsés.

Il est constaté peu de dispositifs adaptés aux publics spécifiques (addictions, troubles psychiatriques, - de 25 ans sans ouverture de droits, etc...) par rapport aux besoins. Seulement 2 places en Lits Halte Soins Santé et les places en appartement thérapeutique sont difficilement mobilisables.

La configuration des principales associations sur le territoire, qui agissent tout au long de la chaîne d'insertion, permet de bâtir des parcours d'accès au logement pérenne.

f - Les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique

Dans le Département des Landes, 28 structures font l'objet d'un conventionnement par le Conseil Départemental IAE (CDIAE), composé de la DIRECCTE, le Conseil Régional, Pôle Emploi, le Conseil départemental des Landes et est piloté par l'Etat.

Le CDIAE a par ailleurs un rôle d'animation et de proposition d'actions en faveur du développement de l'activité et de l'insertion professionnelle.

L'Insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des problématiques sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. (Article L 5132-1 du Code du Travail)

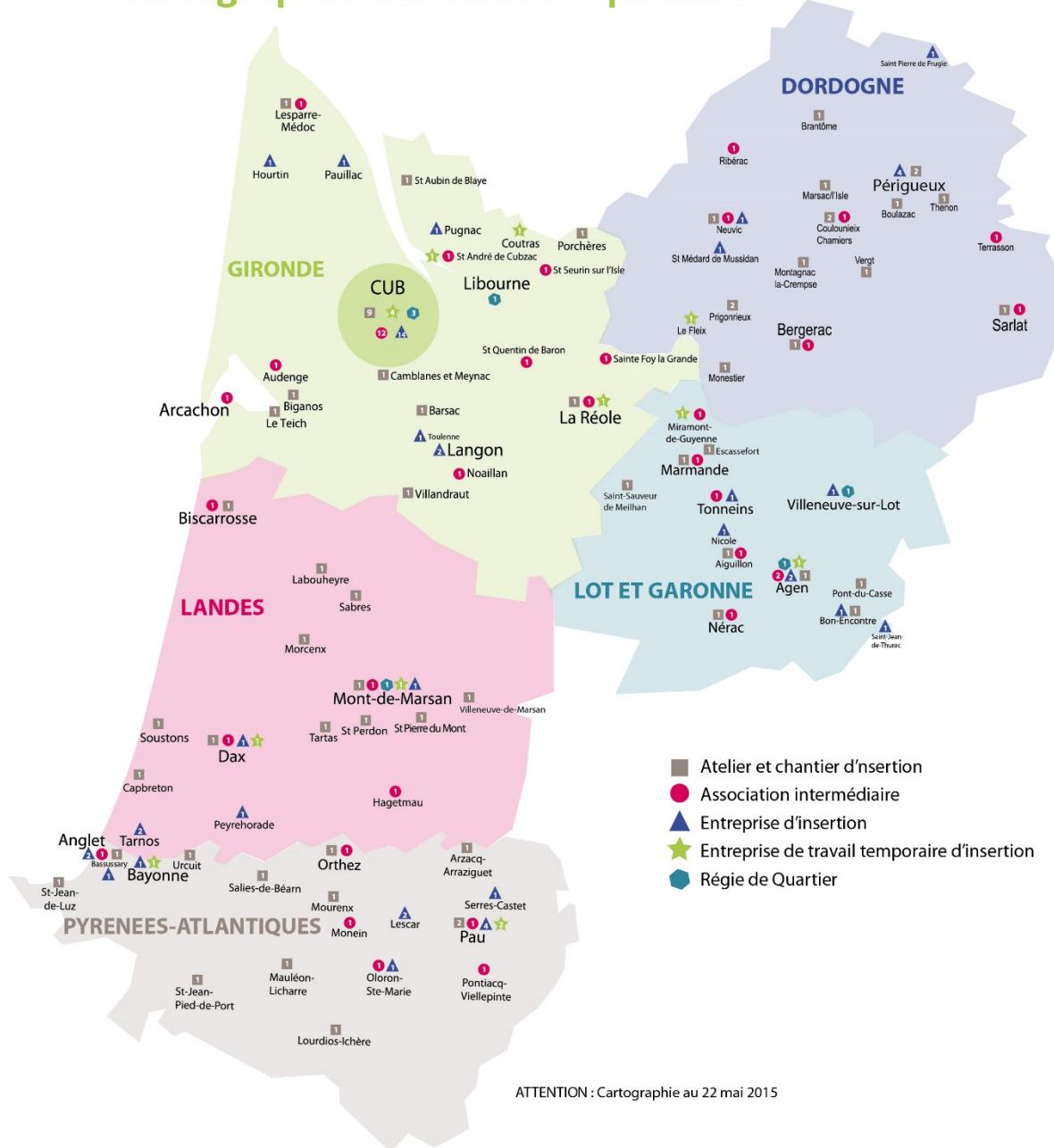
La loi définit 4 types de structures relevant de l'IAE : les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires, et les entreprises de travail temporaire d'insertion. N'appartenant pas au secteur de l'insertion par l'activité économique au sens de la loi de lutte contre les exclusions (1998), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) poursuivent toutefois la même finalité que les SIAE.

Une convention établie avec l'Etat détermine les conditions d'exercice de l'activité et des aides financières aux structures. La procédure de conventionnement permet de vérifier la qualité du travail effectué par les structures. Le Conseil Départemental de l'IAE (**CDIAE**), composé de partenaires sociaux, pouvoirs publics et représentants des structures de l'IAE, émet un avis sur l'ensemble des dossiers du secteur.

Les postes engagés en SIAE relèvent essentiellement de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), Contrats Uniques d'Insertion (CUI) ou autres contrats aidés de l'Etat et sont encadrés d'un accompagnement renforcé en vue de faciliter le quotidien et l'inscription professionnelle des personnes accueillies.

Pour intégrer une structure d'insertion, les personnes doivent au préalable s'assurer de leur droit à disposer d'un agrément dispensé par Pôle Emploi. Cet agrément ouvre droit à une période de 24 mois travaillés en SIAE (dans le cadre d'une ou plusieurs structures d'insertion). Les contrats sont signés en tripartite, par l'employeur, le salarié et les services de Pôle Emploi. La période de 24 mois doit correspondre à une période effectivement travaillée par le bénéficiaire. Certaines périodes peuvent donc être décomptées afin de garantir une durée réelle de 24 mois travaillés : arrêt pour longue maladie, congé de maternité, incarcération, période d'essai auprès d'un employeur ne relevant pas de l'insertion par l'activité économique, etc... Pendant la durée de l'agrément et notamment lors de la période précédant la sortie du dispositif, les salariés font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement renforcés : évaluations, ateliers de recherche d'emploi, bilan de compétences, etc.

Cartographie des SIAE d'Aquitaine



Dans les Landes : 28 structures de l'IAE (16 ACI, 4 AI, 6 EI, 2 ETTI), 2 GEIQ et 1 RQ (source : GARIE Aquitaine)

❖ 16 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)

Un chantier d'insertion offre une activité salariée valorisante à des personnes en difficulté d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2014, les ACI salariant les personnes en insertion dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). La durée hebdomadaire de ce contrat en ACI est généralement de 26 h. Ce CDDI peut être renouvelé plusieurs fois dans la limite de 24 mois.

❖ 4 Associations Intermédiaires (AI)

Les AI mettent leurs salariés à disposition d'utilisateurs pour des missions de travail ponctuelles ou régulières dans de nombreux secteurs d'activité : aide à domicile, nettoyage, manutention, entretien des espaces verts, etc. Leur clientèle est constituée en grande majorité de particuliers. La mise à disposition se fait à titre onéreux, mais elle est sans but lucratif. Leurs salariés sont sous contrat de travail d'usage.

❖ 6 Entreprises d'insertion(EI)

Caractérisées par une diversité de statuts (SA, association, SARL sous forme coopérative, etc.), les entreprises d'insertion produisent des biens et services en vue de leur commercialisation. Comme toute entreprise, elles exercent leur activité aux conditions du marché et leurs ressources proviennent essentiellement de leurs ventes.

❖ 2 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Associations ou sociétés commerciales, les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) mettent leurs salariés à disposition exclusivement auprès de professionnels (entreprises, collectivités, etc.) et appliquent la réglementation du travail temporaire : l'ETTI signe un contrat de mise à disposition avec le client ; la personne travaille chez le client mais est salariée de l'ETTI par le biais d'un contrat de mission.

❖ 2 Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

N'appartenant pas au secteur de l'insertion par l'activité économique au sens de la loi de lutte contre les exclusions (1998), les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) poursuivent toutefois la même finalité que les SIAE.

Le plus souvent spécialisés dans un secteur d'activité donné (BTP, propreté, etc.), ils regroupent des entreprises, majoritairement des PME, avec l'objectif de résoudre leurs difficultés de recrutement par l'embauche de personnes exclues du marché de l'emploi. Ces personnes sont mises à disposition des entreprises adhérentes par le GEIQ.

❖ 1 Régie de Quartier (RQ)

Associations regroupant en partenariat représentants des habitants, des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux, les Régies de quartier assurent l'amélioration du cadre de vie de leur quartier (rénovation des bâtiments, entretien des espaces verts, etc.) et ont une mission de médiation et de (re)création de lien social.

Embauchant en priorité des habitants du quartier, elles peuvent être conventionnées en tant qu'EI ou ACI, voire bénéficier d'un double conventionnement. 80 % des Régies de quartier sont conventionnées comme SIAE.

❖ 1 Ensemblier d'Insertion

L'ensemblier regroupe plusieurs types de structures d'insertion (par exemple, un atelier et chantier d'insertion, une association intermédiaire et une entreprise d'insertion) afin de coordonner de manière efficiente les parcours des salariés en parcours. L'objectif est également de mutualiser les moyens.

Les 28 SIAE emploient 201 (soit 169.77 ETP) salariés permanents, 1353 (soit 308.39 ETP) salariés en insertion et accompagnent 1340 personnes en insertion par an.- source le GARIE-

Recyclage / réemploi :

Dès 2012, l'Association Landes Partage et le SITCOM du Marsan ont mis en place du réemploi dans 4 déchèteries afin de réduire la quantité de déchets enfouis et les coûts associés. Ce dispositif a permis à Landes Partage de développer des activités de tri, recyclage, réparation et revente aux particuliers et de créer des emplois : 3 en CDI et 10 Contrats aidés. En 2012 : 10 personnes en insertion embauchées ont remis en état ou valorisé les 833 tonnes collectées.

Cette filière du recyclage/ réemploi peut être génératrice d'emploi dans les Landes en effet en 2013, la production par personne a été de 278 kg/an/hab d'ordures ménagères résiduelles (« poubelle classique ») contre 303 kg/an/hab en 2009.

63 kg/an/hab d'emballages sont triés ; 5 kg/an/hab de déchets textiles sont collectés

347 kg/an/hab de déchets non dangereux (hors « gravats ») sont déposés dans les 75 déchèteries de la zone du Plan départemental.

51% des 301 910 tonnes de déchets ménagers non dangereux collectées dans les LANDES (hors Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour) valorisés en 2013 (contre 53 % en 2009) et 49% envoyés vers une installation de traitement des déchets résiduels (contre 47% en 2009).

La valorisation des déchets doit être améliorée pour atteindre une diminution des ordures ménagères résiduelles.

Deux Ateliers-Chantiers d'Insertion « Landes Partage Recyclerie » à Hagetmau et « Landes Ressourcerie » à Aire-sur-l'Adour seront inaugurés en mars 2016.

Une 29^{ème} Structure : Une Entreprise d'Insertion « la Petite Moleta » est en cours de conventionnement.

Les 2 GEIQ emploient 7 salariés permanents soit 6 ETP, 97 salariés en insertion et accompagnent 154 personnes en insertion par an. Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3% dans les Landes. Il est de 7.5% en Aquitaine.

Le secteur de l'ESS est dynamique et générateur d'emploi. L'ESS regroupe des associations, coopératives, mutuelles, fondations et des sociétés commerciales œuvrant dans le cadre du développement durable et contre les inégalités. Elle se structure principalement autour des associations. En Aquitaine, en 2013, elle représente 10.5% des emplois salariés.

Dans les Landes, l'ESS représente :

- 10.1% de l'emploi salarié et comptabilise 1545 établissements employeurs et 11 077 salariés.
- 68.6% des salariés travaillent dans les 1221 associations soit 7595 (6617 ETP) salariés
- 27.8% dans les 286 coopératives soit 3082 (2929 ETP) salariés. 273 (240 ETP) et 127 (116 ETP) salariés travaillent respectivement pour 36 mutuelles et 2 fondations.

Les salariés de l'ESS se situent principalement dans le secteur de l'action sociale (3500 salariés) puis les services divers (3000 salariés).

Près d'1/3 des établissements de l'ESS se situe sur les 2 agglomérations landaises.

- 281 établissements sont implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Marsan, avec un effectif de 2459 salariés (2119 ETP). 82.9% de ces établissements sont des associations avec un effectif de 1687 salariés (1401 ETP).
- 209 établissements sont implantés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax avec un effectif de 1949 salariés (1692 ETP) dont 82.3% en associations (1493 salariés soit 1269 ETP) - source CRESS Aquitaine 2015.

25 SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives désignant les entreprises à statut SCOP (Société Coopérative de Production) et à statut SCIC (Société Coopérative d'intérêt collectif)) emploient 427 salariés en 2014 dans les Landes. Elles représentent 20.6% des SCOP d'Aquitaine.

g - Synthèse globale de l'offre

L'offre d'insertion se décline dans le cadre de l'accompagnement mis en place jusqu'à l'employabilité de la personne en insertion. Différents intervenants, acteurs sociaux et acteurs de l'insertion professionnelle, participent à cet accompagnement tout au long du parcours de la personne.

Lors de l'accompagnement social, les travailleurs sociaux évaluent la situation, établissent un diagnostic des freins sociaux à lever. Dans ce cadre, sont repérés les besoins en matière de garde d'enfant, d'aide ou accompagnement budgétaire, liés au logement, à la mobilité, à la santé, aux besoins de formation et recherche d'emploi et les réponses à apporter.

L'expérimentation d'accompagnement global par un référent unique de Pôle Emploi proposé aux demandeurs d'emploi volontaires permet d'apporter des réponses plus adaptées aux besoins de la personne en démarche d'insertion ; par un travail de complémentarité avec l'accompagnement social, tant au niveau de l'accès à la santé, à la formation, à la mobilité, à la recherche de logement ou d'emploi. Cette approche permet de considérer la personne dans sa globalité et ainsi d'être plus efficace dans les réponses et actions proposées. Sa généralisation est en cours sur l'année 2016.

L'accompagnement mis en place, dans les structures de l'IAE, en faveur des personnes en insertion procède de la même logique de globalité.

L'évolution des publics et de leurs besoins interrogent les pratiques et les réponses des acteurs de l'insertion, dans leurs cohérences, efficacité et complémentarité. Elles impliquent une évaluation régulière des réponses apportées face aux besoins ainsi que des réajustements, si nécessaire.

Le travail en réseau dans le cadre de l'insertion permet également l'innovation dans les recherches de solutions avec la personne, quelle que soit la thématique. Cette pratique est à soutenir et développer.

En matière de logement, les inégalités territoriales en termes de localisation de l'habitat provoquent la persistance de difficultés. La saturation des structures d'hébergement d'urgence étant problématique, il apparaît indispensable de :

- accroître l'offre d'hébergement d'urgence (diminuer le recours aux nuitées hôtelières, inadaptées aux familles) ;
- développer des dispositifs pluridisciplinaires adaptés aux publics dont les problématiques ne peuvent pas être prises en compte dans leur globalité dans les structures actuelles ;
- mieux prendre en compte les difficultés sanitaires et psychiatriques des publics, en particulier les plus précaires, par un renforcement des partenariats existants.

Globalement, le maillage territorial de l'offre existante est satisfaisant.

L'offre est riche et diversifiée. Des pistes d'amélioration sont à explorer :

- la **coordination entre les acteurs** serait à **renforcer** afin d'éviter des ruptures dans la dynamique de parcours des personnes accompagnées et favoriser l'accessibilité et la lisibilité de l'offre d'insertion ;
- les **réseaux** existants, souvent impulsés par les travailleurs sociaux sur les territoires, sont à valoriser et à développer. Ils sont des espaces de rencontres et de constructions partenariales. Ils peuvent aussi être source d'innovations ;
- le **renforcement de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi** au sein des différents dispositifs est à privilégier ;
- l'optimisation de l'implication des territoires à la recherche de solution permettant d'intégrer les publics les plus éloignés de l'emploi par les marchés clausés, les chantiers formations... est à développer ;
- **l'accompagnement dans l'emploi** pourrait se développer en **favorisant la consolidation, le développement ou la création de structures de l'IAE ou de l'ESS** en prenant en compte les besoins des territoires et des publics ;

Créer des « ponts », des passerelles entre les thématiques, les acteurs et les missions de chaque partenaire devient indispensable pour apporter des réponses adaptées localement aux usagers. Des maillages sont à renforcer pour une meilleure prise en compte des publics dans leur globalité. C'est l'objectif de réalisations et de gouvernance que se fixent les signataires du présent Pacte.

Etre au plus près de chacun, agir pour des réponses plus adaptées et gagner en efficacité.

1.6 La gouvernance de l'Insertion

Actuellement 19 instances se réunissent régulièrement : le rythme des réunions est variable : de mensuel à annuel.

- 6 instances au niveau départemental (COPIL RSA, EPD, CDIAE, et SPED, Commission Insertion et citoyenneté des Jeunes et Commission MFE).
- instances au niveau territorial (6 EPL selon le territoire d'intervention CD 40, 3 CTA 1 par Agence Pôle Emploi et 2 SPEP 1 par arrondissement).
- 10 instances dans le cadre de la Politique de la Ville au niveau des Agglomérations (5 instances à Dax et 5 à Mont-de-Marsan).

Les mêmes institutions se rencontrent lors de ces instances.

Une réflexion sur les missions et les représentations de chaque institution dans chaque instance, tant stratégique qu'opérationnelle, permettrait d'aller vers la simplification et une plus grande efficacité des instances notamment dans le cadre de la démarche AGILLE. Le Conseil départemental souhaite raisonner par l'expérimentation relative à la coordination stratégique selon une approche sectorielle dans un premier temps (transversalité au sein d'une thématique : l'insertion) dans une logique de simplification (rationalisation des instances) et rechercher dans un second temps la transversalité entre thématiques. Le périmètre des politiques concernées est dans un premier temps celui de l'hébergement –logement et de l'insertion dont l'insertion par l'activité économique (extrait du document « définition de la feuille de route du département des Landes » juillet 2014- SGMAP).

Un travail partenarial, réunissant les acteurs intervenants dans le cadre de l'hébergement et du logement, est en cours actuellement, afin de mieux coordonner les politiques, par la fusion (prévue par la loi ALUR) du PDAHI et du PDALPD en un document unique : le PDALHPD s'inscrivant dans une démarche de parcours.

La complexité des territoires d'intervention (département, arrondissement, circonscription, agglomération, commune, quartier politique de la ville etc...) participe à la multiplicité des instances stratégiques.

L'objectif de la démarche AGILLE impulsée par le Conseil départemental est de favoriser des dynamiques transversales dans le cadre de l'insertion (réseaux, échanges, méthodologie etc...), associant les acteurs du logement, de la santé et d'autres thématiques tant au niveau départemental qu'au niveau infra-départemental par la mise en place d'une coordination stratégique de développement social.

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Comité de Pilotage RSA (COPIL RSA) co présidé par des représentants de l'exécutif départemental et du préfet	CD 40	Le Pôle Social du Conseil départemental ; les différents services de l'Etat (Préfet, DDCSPP, DIRECCTE UT 40) ; le Conseil régional d'Aquitaine ; les CAF 40 et du Pays Basque et du Seignanx ; la MSA ; Pôle Emploi ; l'UDAFAF ; UD CCAS- CIAS ; l'Association des Maires des Landes.	Visée stratégique Supervision des politiques d'insertion Suivi du dispositif (évolution du nombre de Bénéficiaires, répartition entre les différents types de RSA, réajustements à prévoir, répartition et organisation des instructions et des orientations ; suivi des dispositifs d'aide à l'insertion type APRE ; point sur les freins travaillés dans les CER ; suivi des conventions ; veille législative : prise en compte des évolutions législatives et partage d'informations Suivi du PTI (Comité de Pilotage PTI)	3 ou 4 réunions par an
Les EPD * Equipes Pluridisciplinaires Départementales Equipe Pluridisciplinaire Départementale des Travailleurs Indépendants	CD 40	Un Conseiller départemental désigné préside l'EPD, deux Conseillers départementaux sont désignés suppléants. L'EPD est composée de : Directeur de la DSD ou son représentant Directeur de Pôle Emploi ou son représentant Directeur de la CAF(ou MSA) ou son représentant Directeur de l'Union Départementale des Associations Familiales ou son représentant qui assure la représentativité des bénéficiaires du RSA Les Conseillers départementaux du territoire sont conviés aux séances d'analyse/ diagnostic Directeur du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou son représentant (pour le territoire de Saint-Vincent-de-Tyrosse)	Visée opérationnelle Présentes sur chacun des 6 Territoires : 6 EPD -Donne un avis en cas d' : absence de contractualisation, dans les délais prévus, du fait du bénéficiaire et sans motif légitime, pour l'élaboration ou le renouvellement d'un CER ou un PPAE ; non-respect par le bénéficiaire des dispositions prévues dans le PPAE ou CER ; radiation des listes de Pôle Emploi, alors que le bénéficiaire est soumis à obligations dans le cadre d'un PPAE. -Emet un avis sur les situations de fraudes, suspensions ou réductions du RSA et sur les cas de désaccord sur l'orientation entre le bénéficiaire et son référent unique Reçoit les bénéficiaires du RSA afin d'entendre leurs arguments, avant avis	Mensuelle

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
<p>Les EPL*</p> <p>Equipes Pluridisciplinaires Locales dont un temps consacré à l'IEJ-CD sur les 4 secteurs de Dax, Mont-de-Marsan, Parentis-Mimizan et Tyrosse Sud Landes, animé par le référent IEJ-CD du secteur</p>	CD 40	<p>L'EPL est composée des mêmes membres que l'EPD :</p> <p>Directeur de la DSD ou son représentant</p> <p>Directeur de Pôle Emploi ou son représentant</p> <p>Directeur de la CAF(ou MSA) ou son représentant</p> <p>Directeur de l'Union Départementale des Associations Familiales ou son représentant qui assure la représentativité des bénéficiaires du RSA</p> <p>Les Conseillers départementaux du territoire sont conviés aux séances d'analyse/ diagnostic</p> <p>Directeur du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ou son représentant (pour le territoire de Saint-Vincent-de-Tyrosse)</p> <p>Partenaires de l'EP-IEJ : Mission locale des Landes, Foyer Jeunes Travailleurs, autres partenaires concernés par l'insertion des jeunes</p>	<p>Visée opérationnelle</p> <p>Présentes sur chacun des 6 Territoires : 6 EPL</p> <p>-Donne un avis lors d'un changement d'orientation et désigne un nouveau référent unique dans le champ social ou professionnel, - Donne un avis lors d'un maintien social ou socioprofessionnel au-delà de 12 mois après étude et argumentation de chaque dossier, - Valide la liste en procédure simplifiée des orientations du champ social au champ professionnel, valide la liste des changements de référent unique au sein d'un même champ</p> <p>Collecte des informations pertinentes au regard de l'emploi, des offres d'insertion et de la situation des bénéficiaires</p> <p>Objectif du temps EP-IEJ : organiser, coordonner et réguler le partenariat opérationnel local autour de l'IEJ-CD et son articulation avec les autres dispositifs jeunes dont la garantie jeunes.</p>	<p>Mensuelle</p> <p>Une fois l'an, L'EPL se déroule en présence des Conseillers départementaux du territoire concernée pour une séance d'analyse territoriale, diagnostic en prévision du prochain programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité</p>

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) piloté par la DIRECCTE**	ETAT	<p>Chaque membre est nommé par le Préfet :</p> <p>1 représentant du Conseil départemental des Landes (1 élu / 1 technicien)</p> <p>1 représentant du Conseil régional d'Aquitaine (1 élu/ 1 technicien)</p> <p>1 représentant de la Direction Territoriale de Pôle Emploi ou son représentant</p> <p>1 représentant des organisations professionnelles</p> <p>1 représentant des organisations syndicales</p> <p>1 représentant des réseaux de l'IAE (secteurs IAE : UREI, UDAI, GARIE, Aquitaine Active)</p> <p>1 représentant de la Direction départementale des Finances Publiques</p> <p>1 représentant de la DDCSPP</p> <p>1 représentant d'un EPCI</p>	<p>Instance à visée stratégique qui élabore un diagnostic territorial partagé (s'appuyant sur les travaux réalisés ou en cours sur les territoires) et une cartographie des SIAE afin d'adapter au mieux l'offre d'insertion des SIAE aux besoins identifiés sur le territoire</p> <p>Rendre des avis relatifs aux demandes de conventionnement des employeurs et aux demandes de concours du Fonds départemental d'insertion (FDI)</p> <p>Déterminer la nature des actions à mener pour promouvoir les actions d'insertion par l'activité économique, Déterminer les axes de travail prioritaires</p> <p>Elaborer le plan d'action pour l'IAE et veiller à sa cohérence avec les autres dispositifs PDI PTI notamment</p> <p>Evaluer annuellement les actions développées et leur capacité à répondre aux besoins identifiés</p> <p>Donner un avis sur les nouveaux conventionnements ou renouvellement, sur la variation à la baisse du nombre de postes d'insertion conventionnés en cas de difficulté d'une structure</p> <p>Fait le point des bilans des dialogues de gestion lui permettant une vision globale de l'ensemble des structures</p>	Au moins 5 fois par an, à raison de 4 heures par séance

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Comité Technique d'Animation (CTA) piloté par Pôle Emploi et co-animé avec la DIRECCTE UT 40**	POLE EMPLOI	<p>Les conseillers référents IAE de Pôle Emploi, services de l'UT 40 DIRECCTE, les représentants des structures de l'IAE du territoire</p> <p>Les prescripteurs de l'IAE habilités :</p> <p>les cotraitants de Pôle Emploi : Mission Locale Landaise, Cap Emploi ;</p> <p>intervenants sociaux habilités par le Préfet : Référents RSA du CD40, SPIP, La SOURCE, le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), LISA</p>	<p>Visée technique et opérationnelle</p> <p>3 Instances techniques (1 CTA arrondissement Dax y compris le Seignanx, 1 CTA Parentis, 1 CTA Mont-de-Marsan)</p> <p>Point sur le fonctionnement local de l'IAE, le suivi global des parcours des personnes en insertion, formation, besoins des salariés de l'IAE</p> <p>Pôle Emploi communique au CDIAE chaque année les informations relatives à l'évolution générale de la situation des bénéficiaires des dispositifs de l'IAE, présente des expérimentations menées sur le territoire</p>	3 par an (1 ^{er} trimestre, vers la fin juin, en octobre) pour chaque agence Pôle Emploi
SPE-D (Service Public de l'Emploi Départemental) piloté par le Préfet du département, en lien avec le SPE-R piloté par le Préfet de Région	ETAT	<p>Présidé par le Préfet,</p> <p>Pôle Emploi, Mission locale des Landes, DIRECCTE, Conseil départemental des Landes service Insertion, Cap Emploi, représentants des communes et des principaux établissements publics de coopération intercommunale et tout partenaire de l'insertion et de l'emploi</p>	<p>Instance de formation « stratégique » et de formation « technique », de mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'emploi et de concertation des acteurs dans le département.</p> <p>Examine la situation du marché du travail et des entreprises du département, suivi des contrats aidés</p> <p>Point sur la Politique de la Ville</p> <p>Questions d'actualité et actions à mettre en place sur le département</p>	1 fois par trimestre minimum voire davantage si mise en place réunions de formation « technique » présidée par le responsable de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
SPE-P (Service Public de l'Emploi de Proximité, ex SPEL) piloté par le Sous-Préfet, en lien avec le Préfet du département	ETAT	Présidé par le Sous-Préfet, Directeurs des Pôle Emploi de l'arrondissement, Mission locale des Landes, DIRECCTE, DDSCPP, Conseil départemental des Landes service Insertion, Cap Emploi, et tout partenaire de l'insertion et de l'emploi	Instance de formation « stratégique » et de formation « technique » dont le territoire d'intervention est n'est plus l'arrondissement mais la zone identifiée pour des raisons économique et sociale, ou zone avec des projets pertinents pour le développement de l'emploi ou la sécurisation des transitions professionnelles. Lieu de concertation des acteurs territoriaux pour la mise en place de projets locaux de développement de l'emploi Impulse et met en œuvre des initiatives locales dans un cadre partenarial, en mobilisant les outils de l'Etat, des opérateurs du SPE et des autres acteurs intéressés. -Examine la Situation du marché du travail et des entreprises, les contrats aidés - Situation / Dérogations / CAE- "politique de la ville"- Question d'actualité, organisation de forum de l'emploi, évaluations et bilans des actions entreprises	mensuel

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
<p>Commission « Insertion et Citoyenneté des Jeunes » unique déclinée en session restreinte et en session plénière</p> <p>Cette Commission Unique regroupe les 3 dispositifs de la Garantie Jeunes (de la compétence de la DIRECCTE), Service Civique (de la compétence de la DDSCPP) et IEJ (Initiative pour l'emploi des Jeunes) (de la compétence du Conseil départemental)</p>	ETAT CD 40	<p>Animation territoriale multi partenariale - Co-présidée par le Préfet du département ou son représentant et le Président du Conseil départemental ou son représentant</p> <p>Le Préfet et par délégation le responsable de l'Unité Territoriale des Landes de la DIRECCTE ou son représentant, le Président du Conseil départemental ou son représentant, la Présidente déléguée de la Mission Locale des Landes ou son représentant, le Président de l'Association des Maires des Landes et Présidents de Communautés des Landes ou son représentant, le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDSCPP) ou son représentant, le Directeur Territorial Aquitaine Sud de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse ou son représentant, le Directeur Territorial de Pôle Emploi ou son représentant, le Président de Cap Emploi ou son représentant, le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ou son représentant siègent également lors de la Commission Plénière : partenaires sociaux, CIO Dax et Mont-de-Marsan, CAF, MSA, CHRS , FJT, ligue de l'enseignement, Association Unicités, les Francas des Landes, Association Profession Sport, la PEP, le réseau des maisons familiales et rurales, la fédération départementale des foyers ruraux, l'UD CCAS CIAS, l'ADEPAP, la fédération départementale des Familles Rurales, l'UDAf, 1 ou des représentants des jeunes, le Président du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ou son représentant</p>	<p>La Commission plénière se situe au niveau stratégique. Elle assure un suivi partagé des dispositifs mis en œuvre dans le département. La Commission restreinte (commission d'attribution et suivi des situations des jeunes) examine et décide pour la Garantie Jeunes des entrées, renouvellements, suspensions, sorties du dispositif dans la limite de l'enveloppe financière disponible, organise, anime et régule les partenariats au niveau du territoire, assure le suivi à 6 mois de la situation de chaque jeune. Pour l'IEJ, elle active et anime les partenariats opérationnels nécessaires, veille à la bonne articulation des actions et moyens mis en œuvre, assure le suivi et l'évaluation des actions menées. Pour le Service Civique, elle impulse des actions communes de promotion du Service Civique, est un lieu d'observation de son développement, est un lieu d'échange permettant de proposer des préconisations visant à améliorer le dispositif.</p> <p>Une animation territoriale pluridisciplinaire peut être mise en place.</p>	<p>Commission plénière : 2 fois par an</p> <p>Commission restreinte : mensuelle</p>

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Instance Politique de la Ville Grand Dax Comité de pilotage du Contrat de Ville	ETAT Agglo. du Grand Dax	Conseil régional, Conseil départemental, Organisme HLM : XLHabitat, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Agence Régionale de Santé, Education Nationale, le Procureur de la République, les représentants du Conseil citoyen	Visée stratégique Fixe les orientations, Arbitre les propositions issues de la concertation Validé chaque grande étape de la démarche	Au moins 2 fois par an
Grand Dax Instance Politique de la Ville Comité technique	ETAT Agglo. du Grand Dax	Techniciens des différentes composantes du Comité de pilotage	Visée opérationnelle et technique Est chargé du suivi de la démarche, de son animation et du respect du calendrier Propose des éléments au comité de pilotage	Au moins 2 réunions par an
Grand Dax Instance Politique de la Ville groupe projet	ETAT Agglo. du Grand Dax	Pour l'Etat : la Déléguée du Préfet, un représentant de la DDCSPP Mission Insertion Logement, Pour l'agglomération : la DGA de l'agglo et la chargée de mission Politique de la Ville Pour la ville : la DGA	Visée opérationnelle Assure la mise en œuvre du projet dans ses différentes étapes Elabore des propositions et solutions techniques Réalise le travail préalable à la réunion des différentes instances	Autant de fois que nécessaire
Grand Dax Instance Politique de la Ville groupes de travail	ETAT Agglo. du Grand Dax	Partenaires institutionnels, associations et acteurs fonction de la thématique abordée, Représentants associatifs, institutionnels et économiques travaillant dans les quartiers	Visée opérationnelle Alimente les réflexions et assure la transversalité dans les projets et actions mises en œuvre	
Grand Dax Instance Politique de la Ville Conseil Citoyen		Collège des habitants et Collège des associations et acteurs locaux : 30 membres répartis équitablement sur les 2 collèges (nombre égal de représentants par quartier)	Visée opérationnelle Assure la participation et la représentation des habitants, associations et acteurs locaux des quartiers PV A Dax, instance unique commune aux 3 quartiers, dans sa formation plénière	

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Le Marsan Instance Politique de la Ville Comité de pilotage du Contrat de Ville	ETAT et Agglo. du Marsan	Etat, Agglomération, Villes, Conseil régional, Conseil départemental, chambres consulaires, Office Public de l'Habitat, Caisse des Dépôts et Consignations, Organismes de Sécurité Sociale (CAF/CPAM), Pôle Emploi, Mission Locale, représentants des Conseils Citoyens, Inspection Académique	Instance stratégique et décisionnelle	Au moins 1 fois par an
Le Marsan Instance Politique de la Ville Comité de pilotage restreint, instance de suivi stratégique	Agglo. du Marsan	Présidé par la Présidente de l'Agglomération, Préfet, Président de Région, President du Conseil départemental, Maires des villes	Visée stratégique Décide des grandes orientations du contrat de Ville Suit sa mise en œuvre et son évaluation Consolide son action en prenant appui sur un conseil consultatif d'experts associé au comité technique et soumettant des orientations au comité de pilotage	Se réunit autant que de besoin
Le Marsan Instance Politique de la Ville Comité technique managérial et multithématique		Directeurs (délégué du Préfet, Directeur de la DDTM, Directeur de la Solidarité Départemental, Directeur de la CAF, Directeur de l'ARS, Directeur de la Politique de la Ville Région, Directeur de la Politique de la Ville Agglomération, Directeur CPAM, DGS des Communes et de l'Agglomération, Directrice de la Mission Locale)		

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Le Marsan Instance Politique de la Ville Equipe Projet Autour des 5 Groupes de travail voire 6 (CLSPD/ CISPD) : quotidiedneté et proximité ; santé et atelier santé ville ; habitat et cadre de vie ; éducation et parentalité ; insertion formation et création d'activités		Délégué du Préfet, DDCSPP, CD40, et Agglomération conseil consultatif d'experts composé de la CDC, de la Chambre des Métiers, de la CCI, de la chambre d'Agriculture, de la CAF Conseils Citoyens	Visée opérationnelle réalise la synthèse des travaux des groupes de travail, construit l'ingénierie sociale assure la cohésion sociale des différents groupes de travail, organise et développe les différents projets	
Le Marsan Instance Politique de la Ville Conseils Citoyens			Visée opérationnelle Est un lieu d'échanges entre habitants, développe l'expertise d'usage, assure la représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville, constitue un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants	

INSTANCES STRATEGIQUES OU OPERATIONNELLES ACTUELLES	PILOTE	PARTICIPANTS	OBJET	PERIODICITE
Commission Formation Emploi (C.F.E)	Région Nouvelle Aquitaine	Unité territoriale de la DIRECCTE, Conseil départemental (service Solidarité), Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), les 3 chambres consulaires- Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre départementale d'Agriculture, l'ADEFA, les Communautés d'Agglomération, Communautés des Communes, les pays, les organisations professionnelles	<p>Visée opérationnelle</p> <p>Recense les besoins locaux en formation concernant les entreprises, les publics, les territoires</p> <p>Partage d'informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les politiques et dispositifs développés par la Région Aquitaine pour les publics jeunes, les demandeurs d'emploi dont les travailleurs handicapés, les bénéficiaires du RSA ; - les objectifs formation/emploi négociés avec les branches professionnelles régionales ; - les évaluations de la politique régionale de formation 	Tous les 2 mois

* éléments issus des délibérations du BP 2015 ** éléments issus en partie de la fiche 4. La gouvernance locale de l'insertion par l'activité économique IAE Aquitaine

2- Stratégie territoriale partagée

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016-2020

2.1 Schéma de la Stratégie territoriale partagée et de ses objectifs



Conforter un accompagnement de proximité

Garant d'une meilleure employabilité pour la personne en insertion

Renforcer les richesses des territoires

Génératrices d'innovations sociales et économiques

Accompagner les publics en situation de fragilité(s) et/ou éloignés de l'emploi

Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Concourir à réduire les inégalités pour favoriser l'insertion

Garantir aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu dans sa globalité

Offrir des accompagnements spécifiques

Dynamiser les parcours vers l'emploi

Soutenir et développer l'offre d'insertion

Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires

Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Co-construire une gouvernance renouvelée

Dans le respect des engagements pris dans le cadre de la démarche AGILLE



Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

Orientations stratégiques prioritaires retenues

Du diagnostic territorial partagé et des différentes réunions de travail mises en place avec l'ensemble des partenaires signataires du Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020, en vue de son élaboration, il ressort la nécessité de :

- conforter un accompagnement de proximité, garant d'une meilleure employabilité pour la personne en insertion,
- renforcer les richesses des territoires génératrices d'innovations sociales et économiques
- co-construire une gouvernance renouvelée, dans le respect des engagements pris dans le cadre de la démarche AGILLE.

Aussi les orientations stratégiques retenues peuvent être synthétisées comme suit :

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité(s) et/ou éloignés de l'emploi

Objectif 1 : fiche 1 Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Objectif 2 : fiche 2 Concourir à réduire les inégalités pour favoriser l'insertion

Objectif 3 : fiche 3 Garantir, aux personnes éloignées de l'emploi, un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu et sa situation dans sa globalité

Objectif 4 : fiche 4 Offrir des accompagnements spécifiques

Objectif 5 : fiche 5 Dynamiser les parcours vers l'emploi

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Objectif 1 : fiche 6 Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires

Objectif 2 : fiche 7 Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation stratégique 3 : Co-construire une nouvelle gouvernance

Objectif 1 : fiche 8 Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

2.2 - Déclinaison des fiches en objectifs opérationnels

Fiche 1 : FACILITER L'ACCES A L'INFORMATION ET AUX DROITS

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- **Hausse de la précarité et de l'isolement des personnes**
 - o + 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans, 1 BRSA sur 2 est isolé,
 - o + 35% des demandeurs d'emploi (ABC), +90% de demandeurs d'emploi (DEFM Cat A) seniors (50 ans et +), + 45% de DELD **entre décembre 2010 et décembre 2014**
- **Arrivée de nouvelles populations** : 5000 habitants par an en moyenne
- **Difficulté d'accès physique à l'information** notamment en milieu rural
- **Non recours pour motifs variés** : méconnaissance, difficulté d'accès à d'information, démarche trop contraignante, trop compliquée ou crainte de la stigmatisation

Enjeux /Objectif

Diversifier l'offre de service de proximité des différentes institutions en matière d'accueil et d'information des différents droits au public.

Cibles

Public PTI : tout public en précarité : jeunes en difficultés, demandeurs d'emploi rencontrant des freins professionnels et sociaux, demandeurs d'emploi RQTH DEBOE, demandeurs d'emploi séniors, demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS, bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'AAH

Objectifs opérationnels

- Rendre visible et lisible l'information à destination du public
 - Proposer des informations claires sur les droits et les démarches en ligne
 - Relayer les informations et les sites des partenaires
 - Renforcer la communication (presse...)
- Accompagner le développement des Maisons de services au public
 - o Intégrer les partenaires de l'insertion aux travaux d'élaboration du schéma départemental des services (diagnostic et orientations)
- Favoriser l'accès aux droits et le traitement rapide des demandes notamment par le développement de services dématérialisés (bornes, accès dépôt dossier en ligne)
- Diversifier les modalités d'accueil (ex : Rendez-vous des droits)
- Développer l'utilisation des outils numériques :
 - o Former et accompagner les usagers à l'utilisation des outils numériques proposés
 - o Développer les démarches dématérialisées
- Garantir une primo-évaluation globale de qualité
- Partager les informations entre les acteurs de l'insertion au niveau départemental et territorial

Pilotes :

CAF, Département des Landes, MSA, Pôle Emploi

Acteurs impliqués :

AML, CARSAT, CPAM, DDCSPP, Mission Locale des Landes, UD CCAS/ CIAS

Fiche 2 CONCOURIR A REDUIRE LES INEGALITES POUR FAVORISER L'INSERTION

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Les inégalités se constituent dès le plus jeune âge : à 3 ans, un enfant issu de milieu défavorisé utilise deux fois moins de mots (500 contre 1000) qu'un enfant issu d'un milieu favorisé. Ceci aura des conséquences tout au long de sa vie, dans son développement linguistique et émotionnel et entraînera des difficultés scolaires et d'insertion professionnelle.

Lorsqu'un enfant est gardé par une assistante maternelle, le taux d'effort d'une famille dont le revenu est ≤ à 1350 euros est de 27% (avant versement allocation et crédit d'impôt) ; il est de 5% en crèche.

- Les inégalités persistent concernant l'accès à la culture : le « désir de culture » renvoie aux conditions de socialisation et à l'environnement immédiat. Aussi l'éducation artistique et culturelle a un rôle à jouer dès le plus jeune âge. Le numérique est un nouvel outil et moyen d'information et de communication permettant de « toucher » le plus grand nombre, d'élargir les publics
- L'origine sociale joue un rôle très net en matière de santé bucco-dentaire et de risque d'obésité (abstraction faite des facteurs génétiques de l'obésité), dès le plus jeune âge. Une étude menée en 2013 (données Ministère des Affaires Sociales) le montre. Un enfant d'ouvrier a 4.5 fois plus de risque d'être obèse qu'un enfant de cadre supérieur. En grande section de maternelle, 23.6% des enfants d'ouvriers contre seulement 3.5% de ceux de cadres supérieurs ont au moins une dent cariée non soignée. Ces écarts sont dus au niveau de vie et à la qualité de la couverture complémentaire.

Une autre étude (donnée INSEE Fév 2016) montre que l'espérance de vie en bonne santé (sans problèmes sensoriels et physiques), à 35 ans, pour un cadre est de 34 ans alors qu'elle est de 24 ans pour un ouvrier : soit 10 ans d'écart.

- Dans les Landes, les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage (avec respectivement un taux de 15.16% de – de 25 ans et de 53.8% de femmes) parmi les demandeurs d'emploi catégories ABC fin 2014, 27.7% des jeunes de 15 à 25 ans sont au chômage contre 11.8% pour les 15/64 ans (dont 24.3% d'hommes et 32.2% de femmes), et la pauvreté : les – de 30 ans sont la classe d'âge la + touchée par la pauvreté monétaire en 2012 : ils sont 18.3% à vivre sous le seuil de pauvreté. 29.8% des familles monoparentales sont pauvres
- Les publics « moins de 25 ans en rupture » et « plus de 65 ans » sont surreprésentés en structures d'hébergement d'urgence. Nécessité d'imaginer des solutions intermédiaires avant le logement autonome. Importance de la prise en compte des parcours d'insertion professionnelle (jeunes en alternance par exemple ou travailleurs saisonniers dans le sud du département).

Le parc social représente 7.32% de l'ensemble du parc. En 2014 : près de 400 logements sociaux ont été financé dans le département. Les logements très sociaux représentent 6.7% du parc existant.

Certains territoires cumulent une population âgée ou vieillissante, de faibles revenus et un parc de logement dégradé.

- Près de 63% du parc social est concentré sur les Communautés d'agglomération du Grand Dax et du Marsan, et les Communautés de communes MACS et Grands Lacs. Le parc social est relativement insuffisant face à la demande avec des disparités territoriales (vacance élevée dans certains secteurs avec des taux localement supérieurs à 8% (Marsan agglomération, Landes d'Armagnac, Pouillon, Haute Lande, Pays d'Albret, Mugron, Tursan) et zone de tension du marché : MACS, Mimizan, Grands Lacs et Seignanx).
- La mobilité est un frein à l'insertion sur notre territoire landais (2ème plus vaste département de France),
- Public éloigné des administrations sur les territoires ruraux
- Près de la moitié (soit 48.5%) des bénéficiaires du RSA ne sont mobiles qu'à l'échelle communale, 38.2% le sont à l'échelle départementale et seulement 13.3% au-delà. De même concernant les jeunes 50% sont mobiles à l'échelle de la ville voire du canton, 20.2% le sont au niveau du département ou de la région. Parmi les jeunes accueillis à la Mission Locale : 33.3% n'ont aucun moyen de locomotion et 38.7% disposent du permis et d'un véhicule.
- 400 cartes donnant droit à la gratuité sur le réseau XL'R ont été délivrées à des bénéficiaires du RSA, AAH, ASPA ou ASS. Ces derniers ont effectué 10 600 voyages sur les 220 000 au total sur l'ensemble du réseau transport du département.
- Les territoires Politique de la Ville et certains territoires ruraux concentrent les taux de chômage les + élevés du département

Enjeux /Objectif

- Favoriser l'inclusion sociale
- Faciliter le parcours vers l'emploi de demandeurs d'emploi en situation de pauvreté et/ ou de bénéficiaires de minima sociaux dans le cadre de la mobilité, l'accès au crédit, aux Etablissements Accueillants de Jeunes Enfants, au logement, à la santé, à la culture et au sport
- Intervenir le plus en amont possible afin de réduire les écarts homme/femme notamment.

Cibles

Public PTI

Objectifs opérationnels

- Favoriser l'accueil d'enfants issus de familles modestes et d'enfants en situation de handicap en Etablissement Accueillant de Jeunes Enfants et en intervenant sur l'éveil des plus petits
- Faciliter les démarches dans le parcours vers l'emploi de familles modestes par un accueil ponctuel du jeune enfant en halte-garderie
- Impulser des actions favorisant le lien social
- Développer les actions collectives permettant une ouverture sur la culture, des ateliers « santé » permettant l'accès au bien-être et au sport
- Optimiser et développer les moyens d'accompagnement (aides à la mobilité notamment, aides du Département 40, prestations et aides Pôle Emploi, outils Mission Locale, Cap Emploi et PLIE)
- Faciliter l'accès au crédit à des familles modestes ne pouvant recourir au crédit bancaire
- Développer, dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, la prise en charge de situations le plus en amont possible et les compétences des acteurs et mobiliser l'ensemble des moyens d'actions
- Améliorer la réponse aux besoins ponctuels des personnes en insertion, en recherche d'hébergement lors de formation ou de travail saisonnier.
- Développer l'offre de formation pour lutter contre l'illettrisme

Pilotes :

AML, CAF, DDCSPP, Département des Landes, MSA, Région Nouvelle Aquitaine, UDAF, UD CCAS/CIAS

Acteurs impliqués :

Acteurs du PDALHPD, ADIE, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), Mission Locale des Landes, Pôle Emploi,

Fiche 3 Garantir aux personnes éloignées de l'emploi un accompagnement permettant de prendre en compte l'individu dans sa globalité

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi et de demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise de 2008-2009 : +8 % en un an, 33 645 DEFM catégories ABC fin 2014, dont 15.9% sont bénéficiaires du RSA et 38.1% sont demandeurs d'emploi de longue durée (taux le + bas d'Aquitaine),
- Hausse de la précarité (+ 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans) et de l'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé),
- Les problématiques Santé, Logement, surendettement, mobilité, garde d'enfant sont des freins à l'accès à l'emploi

L'expérimentation de l'accompagnement global porté par Pôle Emploi sur un territoire a permis la remobilisation des demandeurs d'emploi qui se sentent soutenus dans leurs démarches

Enjeux /Objectif

- Améliorer les résultats en matière d'insertion et d'employabilité grâce à des accompagnements mieux adaptés et qui prennent en compte la globalité de la situation de la personne et de son parcours
- Renforcer le partenariat œuvrant à l'insertion professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi en difficultés sociales diverses afin de faciliter leur accès ou retour à l'emploi, dans le respect des compétences de chaque partenaire
- Déployer l'accompagnement global sur l'ensemble du département des Landes

Cibles

Toute personne inscrite dans un parcours d'insertion, en recherche d'insertion professionnelle toute personne rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés, les seniors, les allocataires de minima sociaux et les travailleurs handicapés

Objectifs opérationnels

- Répondre aux besoins des demandeurs d'emploi par l'intervention et la désignation d'un référent (conseiller professionnel), responsable de la coordination et l'articulation des actions engagées en leur faveur : généraliser l'accompagnement global pôle emploi pour les DE rencontrant des freins professionnels et sociaux.
- Accompagner les initiatives des territoires en faveur des personnes en recherche d'emploi (ex : actions du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE))
- Accompagner par un référent unique des initiatives professionnelles portées par des BRSA.
- Développer les actions d'insertion de soutien à l'élaboration de projet professionnel, prenant en compte le parcours de la personne
- Favoriser l'accès à l'emploi par une meilleure prise en compte des freins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi et prévenir le risque de précarité et d'exclusion

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Département des Landes, Pôle Emploi

Acteurs impliqués :

AML, Cap Emploi, Mission Locale des Landes, Travailleurs sociaux, UD CCAS/CIAS

Fiche 4 Offrir des accompagnements spécifiques

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Les jeunes « NEET » sont estimés entre environ 6000 et 7000 dans les Landes,
- Les jeunes en rupture familiale et sans ressource sont en augmentation,
- Les jeunes et les femmes sont davantage touchés par le chômage et la pauvreté (avec respectivement un taux de 15.16% de – de 25 ans et de 53.8% de femmes) parmi les demandeurs d'emploi catégories ABC fin 2014, 27.7% des jeunes de 15 à 25 ans sont au chômage contre 11.8% pour les 15/64 ans (dont 24.3% d'hommes et 32.2% de femmes), 29.8% des familles monoparentales sont pauvres,
- Hausse de la précarité (+ 26.48% de BRSA CAF et MSA - socle et activité- en 5 ans) et de l'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé),
- Augmentation constante du nombre de demandeurs d'emploi et de demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise de 2008-2009 : +8 % en un an, 33 645 DEFMs catégories ABC fin 2014, dont 15.9% sont bénéficiaires du RSA et 38.1% sont demandeurs d'emploi de longue durée (taux le + bas d'Aquitaine),
- 70% des personnes RQTH ont entre 40 ans et 59 ans. 51% sont des hommes. En un an, entre fin 2014 et fin 2015, les demandes d'orientations professionnelles (RQTH, orientations professionnelles, formations professionnelles) ont augmenté de 11.12%. Les RQTH accordées par la CDAPH ont augmenté de 18.9%, les orientations professionnelles de + 20.5%, les maintiens dans l'emploi de + 27.3%, les recherches directes d'emploi de + 11.57%, les orientations vers les ESAT de + 12.1%, les formations professionnelles de + 11.66%. Par contre, les orientations vers les CRP ont diminué de – 9.53% au profit de l'apprentissage : + 21.25%.
- 2825 demandeurs d'emploi relèvent de l'Obligation d'Emploi. Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3% (contre 7.5% en Aquitaine).
- Dans les Landes, 1 DEFMs catégories ABC sur 4 est un séniors, fin 2015. (24.9% des demandeurs d'emploi en fin de mois en recherche active sont des séniors >23.1% France métropolitaine> 23.6% région ALPC). Les séniors sont particulièrement surreprésentés pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les demandeurs d'emploi de longue durée. La suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi et le recul de l'âge de départ à la retraite ont entraîné une augmentation de la demande d'emploi séniors et un allongement de leur durée d'inscription à Pôle Emploi.
- Les problématiques Santé, Logement, surendettement, mobilité, garde d'enfant sont des freins à l'accès à l'emploi rencontrées par ces publics spécifiques.

Enjeux /Objectif

Améliorer l'accompagnement de publics spécifiques en :

- Prenant mieux en compte la situation de la personne dans sa globalité
- renforçant le partenariat social et professionnel afin de faciliter leur accès ou retour à l'emploi

Cibles

Jeunes NEET, jeunes sortant de l'ASE, familles monoparentales, demandeurs d'emploi RQTH ou en démarche de reconnaissance de handicap, demandeurs d'emploi seniors

Objectifs opérationnels

- Améliorer et conforter la collaboration entre les différents acteurs de l'insertion pour les publics ciblés (jeunes NEET, jeunes sortants de l'ASE, personnes handicapées, familles monoparentales, seniors)
- Expérimenter le développement d'un accompagnement global renforcé pour les jeunes NEET: participer aux démarches de la garantie européenne pour la jeunesse : Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ-Dpt40), « Réussir » Mission Locale des Landes, IEJ Pôle emploi, Garantie jeunes
- Favoriser les liens entre les entreprises et les jeunes : parcours de sensibilisation, de formation et de qualification
- Améliorer l'insertion des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Identifier et objectiver les situations de handicap dans le cadre de l'insertion professionnelle,
- Proposer des accompagnements adaptés aux personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur accès ou leur retour à l'emploi,
- Faciliter le parcours vers l'emploi de familles monoparentales par un accompagnement spécifique pour lever les divers freins
- Optimiser un accompagnement vers l'emploi à destination des seniors (+ de 50 ans)
- Proposer des parcours qualifiants adaptés aux publics spécifiques cibles.

Pilotes :

CAF, Département des Landes, DIRECCTE, Mission Locale des Landes, MSA, Pôle Emploi

Acteurs impliqués :

Cap Emploi, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, MLPH

Fiche 5 Dynamiser les parcours vers l'emploi

Orientation stratégique 1 : Accompagner les publics en situation de fragilité et/ou éloignés de l'emploi

Constats issus du diagnostic partagé

- Nécessité d'accompagner les personnes dès leur inscription en tant que demandeurs d'emploi car constat de rapide perte de confiance en soi, de motivations, après des réponses négatives d'embauche (prévention des risques d'exclusion) et de risque d'allongement de la durée de chômage,
- L'isolement des personnes (1 BRSA sur 2 est isolé) est un facteur aggravant de la précarité,
- Adéquation perfectible entre les formations et niveaux de formations des personnes en recherche d'emploi et l'offre d'emploi : nécessité d'adapter, de mettre à niveau, de former pour mieux répondre aux besoins actuels et évolutifs des entreprises,
- L'évolution des besoins des entreprises, l'évolution technologique et numérique impactent sur les recrutements et les créations d'emploi : évolution des profils de poste
Le vieillissement de la population génère de nouveaux besoins d'emplois et de qualifications (ex : aide à domicile, silver économie....)

Enjeux /Objectif

- Sécuriser les parcours afin de rendre la personne acteur dynamique de son insertion en lui permettant de s'adapter aux besoins du marché du travail
- Améliorer et adapter le niveau de formation
- Coordonner les offres d'insertion dans le cadre des parcours d'insertion professionnelle
- Encourager et accompagner l'accès à la qualification

Cibles

Public PTI en démarche de projet

Objectifs opérationnels

- Développer les actions d'insertion de soutien à l'élaboration de projet professionnel et de parcours d'insertion professionnelle
- Répondre aux besoins en orientation professionnelle des publics pour mieux s'insérer dans l'emploi
- Développer l'accès à l'information pour s'orienter professionnellement
- Améliorer les niveaux de formation des publics
- Adapter l'offre de formation
- Favoriser la mobilité professionnelle et l'adaptabilité
- Soutenir l'émergence des projets professionnels et des initiatives entrepreneuriales
- Accompagner la création d'activité ou d'entreprise pour favoriser le retour à l'emploi
- Développer et accompagner les contrats aidés et l'accompagnement dans l'emploi (ex contrat de qualification)

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE et de la GPECT, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, Pôle Emploi

Acteurs impliqués :

CAF, Cap Emploi, Mission Locale des Landes, MSA UD CCAS/ CIAS

Fiche 6 Valoriser et soutenir le développement des ressources sur les territoires

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Constats issus du diagnostic partagé

- Le contexte sociétal a évolué depuis la crise de 2008-2009 : du fait de la baisse de leur pouvoir d'achat, de la perte d'emplois et des différentes crises sanitaires, les citoyens ont été amenés à modifier leur mode de consommation. Ils sont plus respectueux de leur environnement, avec une réelle prise de conscience de la fragilité de notre planète. Aussi développer les circuits courts, dans le respect de l'environnement est devenu une nécessité.
- La perte de repères, la perte de confiance, les incertitudes quant à l'avenir depuis la crise de 2008-2009, amènent à rechercher des solutions, à innover pour renforcer la solidarité sur les territoires par la participation des usagers notamment.
- La filière de la valorisation des déchets et du réemploi peut être développée notamment en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour répondre aux objectifs de réduction des ordures ménagères résiduelles, et d'augmentation du recyclage. Objectifs landais en 2018 : 681 kg/an/hab de la totalité des ordures collectées dont 261 kg/an/hab d'ordures ménagères résiduelles et 211 kg/an/hab de déchets verts contre respectivement 692, 278 et 224 kg/an/hab, en 2013.
- Depuis 2012, des actions de réduction et de gestion des déchets de 5 collèges landais ont été mises en place afin notamment de lutter contre le gaspillage alimentaire à la cantine. Résultat : des retours de plateaux compris entre 80 et 110 g/ assiette contre moyenne nationale de 180 à 200 g / assiette). Cette action est en cours de construction dans l'ensemble des collèges publics landais.

Beaucoup de gaspillages sont encore constatés au niveau alimentaire.

Enjeux /Objectif

- Valoriser les ressources des territoires du Département pour créer de la richesse, de l'emploi et du bien être
- Développer des projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux afin d'accompagner au plus près les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Mettre en perspective l'évolution des besoins et des compétences par territoire afin d'ajuster au mieux compétences, offres et demandes d'emploi

Cibles

Collectivités territoriales, porteurs de projet

Objectifs opérationnels

- Soutenir les projets innovants sur les territoires (type jardins familiaux, épiceries sociales solidaires, actions de lutte contre le gaspillage alimentaire)
- Soutenir et accompagner le développement des structures de l'IAE œuvrant dans le cadre de l'économie circulaire
- Impulser une dynamique de développement social local sur les territoires
- Valoriser les richesses, les ressources des territoires tant humaines, sociales, environnementales qu'économiques afin de permettre l'innovation, la création
- Impulser et développer des démarches de type Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences Territoriale intégrant la prise en compte des problématiques des publics en insertion et les ressources territoriales

Pilotes :

AML, Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, UD
CCAS/ CIAS

Acteurs impliqués :

CAF, DIRECCTE, Mission Locale des Landes, MSA, Pôle Emploi

Fiche 7 Soutenir et développer l'Insertion par l'Activité Economique et l'Economie Sociale et Solidaire

Orientation stratégique 2 : Soutenir et développer l'offre d'insertion

Constats issus du diagnostic partagé

- Le secteur de l'ESS est dynamique et générateur d'emploi.
- Dans les Landes, l'ESS représente 10.1% de l'emploi salarié et comptabilise 1545 établissements employeurs et 11 077 salariés. Les salariés de l'ESS se situent principalement dans le secteur de l'action sociale (3500 salariés) puis les services divers (3000 salariés).
- Près d'1/3 des établissements de l'ESS se situe sur les 2 agglomérations landaises (Dax et Mont-de-Marsan).
- 28 SIAE emploient 201 (soit 169.77 ETP) salariés permanents, 1353 (soit 308.39 ETP) salariés en insertion et accompagnent 1340 personnes en insertion par an. (source le GARIE) - 2 GEIQ emploient 7 salariés permanents soit 6 ETP, 97 salariés en insertion et accompagnent 154 personnes en insertion par an. Le taux de DEBOE salariés dans les structures de l'IAE est de 8.3% dans les Landes. Il est de 7.5% en Aquitaine.
- 5 structures landaises permettent annuellement de donner une seconde vie à près de 6 500 tonnes d'objets, soit 18% des déchets « encombrants » déposés en déchetterie. Leur développement permettrait de renforcer l'accueil de personnel en insertion
- 25 SCOP emploient 427 salariés en 2014 dans les Landes. Elles représentent 20.6% des SCOP d'Aquitaine.
- La mobilité sur le Département est une problématique récurrente dans les freins à l'emploi. Majoritairement les demandeurs d'emploi déclarent être mobiles à l'échelle de leur commune.

Enjeux /Objectif

- Soutenir, accompagner et développer les structures de l'IAE sur le département des Landes.
- Elargir les possibilités de créations d'emplois dans les LANDES dans le cadre de l'ESS et poursuivre le développement de l'ESS sur le territoire landais
- Faciliter l'émergence de nouveaux projets
- Développer les parcours dans le cadre des clauses d'insertion
- Lutter contre les freins à la mobilité
- Créer des dynamiques de territoires
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs au développement du secteur de l'IAE/ESS

Cibles

les SIAE, les associations et les coopératives, les porteurs de projets

Objectifs opérationnels

- Soutenir et accompagner les structures de l'IAE et les réseaux
- Développer les activités des SIAE notamment en soutenant les projets de recycleries, réemploi...
- Développer la mise en œuvre des clauses dans les marchés publics pour l'ensemble des donneurs d'ordre
- Développer des parcours des personnes bénéficiaires de ces clauses. Construire des parcours de qualité permettant aux personnes de revenir durablement en emploi
- Soutenir le rapprochement structures de l'IAE / secteur du handicap
- Soutenir et développer les structures de l'Economie sociale et solidaire agissant pour prévenir et accompagner les situations de fragilités ainsi que les structures participant à la solidarité territoriale
- Encourager et valoriser le développement de projets favorisant la mobilité des personnes en recherche d'emploi et en insertion (plateforme mobilité, garage solidaire)

Pilotes :

Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, Région Nouvelle Aquitaine, Département des Landes, DIRECCTE,

Acteurs impliqués :

Aquitaine Active, AML, CRESS, CAF, GARIE, Pôle Emploi, UD CCAS/CIAS

Fiche 8 Améliorer la gouvernance de l'insertion et la coordination de ses acteurs

Orientation stratégique 3 : Co-construire une nouvelle gouvernance

Constats issus du diagnostic partagé

- 19 types d'instances : 6 au niveau départemental, 3 au niveau territorial et 10 au niveau de la Politique de la Ville.

Nombre de réunions par instance en 2014 :

- COPIL RSA : 4 réunions
- 6 EPD : 49 réunions,
- CDIAE : 6 réunions,
- SPED : 2 réunions,
- Commission MFE : 6 réunions
- Commissions Insertion et citoyenneté (mensuelle ou semestrielle)
- 6 EPL : 49 réunions
- SPEP : 20 réunions
- CTA : 9 réunions CTA (3 par CTA)
- Instances Politique de la Ville : 2 fois par an pour les instances stratégiques et autant que nécessaire pour autres instances

- Nomadisme administratif des usagers ou invisibilité du fait d'un manque de lisibilité du « qui fait quoi » dans les différents organismes en charge de l'insertion,
- Nécessité de mieux connaître les personnes en précarité et leurs besoins afin de mieux les accompagner, de mieux connaître les ressources et les besoins sur les territoires pour être plus efficace dans les réponses apportées, et de mieux coordonner les acteurs et leurs actions

Enjeux /Objectif

- Améliorer la lisibilité de l'offre d'insertion pour les usagers et les professionnels de l'insertion
- Rendre efficace et cohérente l'offre d'insertion dans les Landes
- Incrire le PTI dans la démarche AGILLE

Cibles

les signataires du PTI

Objectifs opérationnels

- **Décliner l'animation territoriale de l'insertion**
 - Organiser la gouvernance interinstitutionnelle de l'insertion en instance stratégique et instances locales de suivi opérationnel
 - Améliorer la coordination des acteurs et l'articulation de leurs actions en matière sociale, de formation et d'emploi
- **Animer le réseau de l'insertion**
 - Développer des formations communes en direction des référents de l'insertion socio-professionnelle afin d'améliorer les pratiques, de mutualiser les savoirs et compétences
 - Améliorer l'échange d'informations interinstitutionnelles, partager les outils communs et favoriser leurs développement (grille d'évaluations, guides...)
- **Faciliter la co-construction d'actions partenariales**
 - Permettre d'optimiser des synergies dans la dynamique des projets territoriaux
 - Inciter à la mutualisation des projets : construction dans le cadre de projet de territoire
- **Créer un observatoire départemental de l'insertion**
 - S'appuyer sur les compétences techniques disponibles pour développer la co-construction de l'observatoire de l'insertion
 - S'appuyer sur l'observation et l'évaluation des acteurs de terrain et des territoires
 - Centraliser les données mobilisables (nationales, régionales, locales et de terrain) et mettre en commun les données liées à l'insertion

- Observer les évolutions sur le territoire départemental et infra-départemental afin de permettre d'anticiper, d'apporter des réponses adaptées et de réajuster si nécessaire
- **Mettre en œuvre et évaluer les actions prévues dans le cadre du PTI**
 - Déterminer les modalités opérationnelles de suivi et indicateurs pour chaque action
 - Evaluer les actions lors de bilans intermédiaires et bilan final
- **Poursuivre la réflexion et organiser la participation des usagers**
 - Définir le type de participation selon les instances
 - Accompagner la participation ou la représentation des usagers dans les instances

Pilotes :

AML, DDCSPP, Département des Landes, DIRECCTE

Acteurs impliqués :

les signataires du PTI

SIGNATAIRES DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016-2020

Xavier FORTINON

Président du Conseil départemental



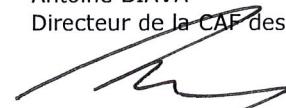
Alain ROUSSET

Président de la Région Nouvelle Aquitaine



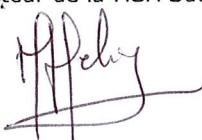
Antoine BIAVA

Directeur de la CAF des Landes



Marc HELIES

Directeur de la MSA Sud Aquitaine



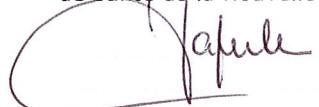
Jean-Yves MONTUS

Président de l'Association des Maires des Landes



Philippe LAPERLE

Directeur par Intérim de la délégation
départementale des Landes de l'Agence Régionale
de Santé de la Nouvelle Aquitaine



Jean-Pierre LONDEIX

Président de DEPHIE Cap Emploi



Frédéric PERISSAT

Préfet des Landes



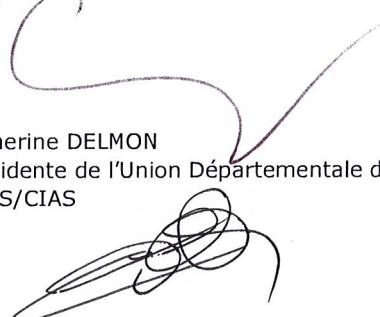
Daniel DARTIGOLLES

Directeur Territorial de Pôle Emploi



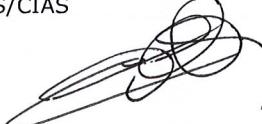
Chantal REMY

Directrice de la CAF du Pays Basque et du
Seignanx



Catherine DELMON

Présidente de l'Union Départementale des
CCAS/CIAS



Marie-Rose RASOTTO

Présidente de l'UDAF des Landes



Jean-Marc LESPADE

Président du Comité de Bassin d'Emploi du
Seignanx



Francis LACOSTE

Directeur de la Maison Landaise des Personnes
Handicapées



LEXIQUE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ADEFA	Association Départementale Emploi Formation Agriculture
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
AGILLE	Améliorer la Gouvernance et développer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre L'Exclusion
AI	Association Intermédiaire
ALE	Agence Locale de l'Emploi
ALPC	Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
ALPCD	Association Landaise pour le Perfectionnement des Conducteurs Débutants
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ALUR	loi dite ALUR n°214-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMI	Ateliers Multiservices Informatiques
ANI	Accord National Interprofessionnel
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASS	Allocation Spécifique de Solidarité
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
BMO	Besoins en Main d'Œuvre
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCMSA	Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CD	Conseil départemental
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CG	Conseil Général
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CMS	Centre Médico-Social
COPIL	Comité de Pilotage
CTA	Comité Technique d'Animation
CUI CAE	Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement à l'Emploi
CUI CIE	Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Initiative Emploi
CV	Curriculum Vitae (ateliers CV)
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DE	Demandeur d'Emploi
DEE	Demandeurs d'Emploi Enregistré
DEFM	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois
DEFM BOE	Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DREES	Direction de la Recherche des Etudes et Evaluation et Statistiques
DSP	Données Socio-Professionnelles
EA	Entreprise Adaptée
EI	Entreprise d'Insertion
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPD	Equipe Pluridisciplinaire Départementale
EPL	Equipe Pluridisciplinaire Locale
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par le Travail
ESF	Economie Sociale et Familiale
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

FDI	Fonds Départemental d'Insertion
Filocom	FIchier des LOgements par COMMune
Filosofi	FIchier LOcalisé SOcial et FIscal
FSE	Fonds Social Européen
GARIE	Groupement Aquitain des Réseaux de l'IAE
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IEJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MACS	Communauté de Communes Maremne Adour Côte sud
MLPH	Maison Landaise des Personnes handicapées
MEN DEPP	Ministère de l'Education Nationale ; Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEET	Not in Education, Employment or Training
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé par l'Etat
PAS	Pôle d'Accès aux Soins
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PDAHI	Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis
PRF	Plan Régional de Formation
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PPLPIS	Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale

RAE	Reconnaissance des Acquis de l'Expérience
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants
RQ	Régie de Quartier
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Société COopérative et Participative de production
SEEI	Service statistiques- Etudes- Evaluations et Investigations de Pôle Emploi Aquitaine
SIAE	Structure de l'Insertion par l'Activité Economique
SPE	Service Public de l'Emploi
SPED	Service Public de l'Emploi Départemental
SPEP	Service Public de l'Emploi de Proximité (ex SPEL)
SPER	Service Public de l'Emploi Régional
SRU	Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite SRU relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains
TRE	Techniques de Recherche d'Emploi (ateliers TRE)